

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE LA  
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD  
du samedi 27 mai 1939.

---

Présidence de M. FOURNIER DE LAURIÈRE  
Vice-Président.

---

La séance est ouverte en l'hôtel de la Société, à 13 h. 30.

Sont présents : M<sup>mes</sup> Deschamps, Dupuy, Roux ; M<sup>les</sup> Delbos, Emilie et Irène Faure ; MM. Ch. Aublant, R. Benoit, Brethé, Colombier, Corneille, Decoux-Lagoutte, Dupuis, Elissèche, Fournier de Laurière, de Lacrousille, le comte H. de Lestrade, Maubourguet, Louis Mercier, Rives, L. Roux, le capitaine Saby, Secret.

Sont excusés : MM. Cocula, Jouanel, le chanoine J. Roux, le comte de Saint-Saud.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT, au nom de l'assemblée tout entière, adresse ses vœux de prompt rétablissement à M. le chanoine J. Roux, relenu loin de nous par une récente opération.

Après avoir donné connaissance des remerciements de M. SUDRET, récemment élu membre titulaire de notre Société, M. le Président proclame les lauréats des prix décernés par le comité de lecture et le Bureau.

Le prix Magne, de 500 francs, est attribué à M. Guy DUBOSCO pour son étude sur *Les plans de la seigneurie de Razac-d'Eymet au XVIII<sup>e</sup> siècle* et pour son importante contribution à la publication d'un inventaire dressé par M. R. Villepelet sous le titre *Le Périgord à la Bibliothèque Nationale*.

Le prix Testut, de 2.500 francs, est partagé entre MM. G. ROCAL et J. SECRET pour *Châteaux et Manoirs en Périgord*, et M. D. PEYRONY pour ses travaux les plus récents de préhistoire.

M. le Président offre ses compliments à nos heureux confrères. Il félicite également M. Jean Leydier, promu officier de l'Instruction publique, et MM. H. de Chalup et Pierre Cocula, nommés officiers d'Académie.

Le scrutin est alors ouvert pour l'élection du bureau. Il ne sera clos qu'à la fin de la séance, de façon que les retardataires puissent voter.

Le SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL procède au dépouillement des périodiques adressés à la bibliothèque. Il relève en particulier, dans le *Périgourdin de Bordeaux* (mai 1939), deux articles sur La Roche-Chalais, signés de MM. A. Nicolaï et G. Rocal, un portrait du comte de Saint-Saud par Antony Puyrenier. Le *Bulletin philologique et historique du Comité des Travaux historiques*, années 1936 et 1937 (1938), nous apporte un très important article de M. Géraud LAVERGNE sur « Les conflits de la Cour des Aides de Périgueux avec les Cours des Aides de Paris et de Montpellier (1554-1557).

M. J.-J. ESCANDE a offert à notre bibliothèque la 2<sup>e</sup> édition de son *Introduction à la Vie heureuse* et la 3<sup>e</sup> de son *Histoire de Sarlat*. M. le Président remercie notre savant confrère et le complimente pour le succès mérité de ses ouvrages.

M. MAUBOURGUET donne un rapide résumé d'*Une enquête sur l'imprimerie et la librairie en Guyenne, mars 1701* (1 vol., 22×17,5, 190 p., Bordeaux, 1939). Cette enquête, publiée par M. Jean Marchand, archiviste-paléographe, nous révèle l'état lamentable de l'imprimerie à Périgueux à l'aube du XVIII<sup>e</sup> siècle; seul, Pierre Dalvy imprime encore, du moins lorsqu'il en trouve l'occasion; sa maison de la place du Greffe est beaucoup plus une librairie qu'une imprimerie. Pierre Mazeau, rue Aubergerie, a totalement renoncé à fouiller dans ses casses; il vend des livres et fait de la reliure. Quant à Pierre Berlhôt, on trouve chez lui un peu de tout : graines,

couteaux, lunettes, cire, articles de quincaillerie; on y trouve même des livres et, semble-t-il, les plus intéressants de ceux qu'offre la librairie pérocorienne.

Le D<sup>r</sup> DUSOLIER nous a adressé un texte d'où il ressort qu'au moment des troubles de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, le chapitre de Périgueux avait cru prudent de mettre en lieu sûr, dans l'espèce à Bordeaux, cinq tapisseries représentant la vie de saint Etienne. Le document est relatif à leur retour à Périgueux.

« Aujourdhuy, quatriesme de decembre mil v<sup>e</sup> quatre vingts treze, pard[evant] moy not[aire] et tabell[ion] royal soubs[signe], pres[ents] les tsm[oins] bas nommes, a este personnell[ement] estably Estienne Martineys, messenger ordinaire de la ville de Perigueux, lequel, au nom comme procureur et ayant charge expresse de messieurs les chanoines et chappitre de Perigueux, ainsy qu'il ccuste par procuracion faicte aud. Perig[ueux] en dacte du vingtiesme j[our] de novembre mil v<sup>e</sup> quatre vingts treze, signe Pontet, not[aire] royal, a confesse avoir heu et receu de monsieur m<sup>e</sup> Claude Dereclus, advocat en la cour et parlement de Bourd[eaux], illec pres[ent], stipullant et acceptant, cinq pieces de tapisserie de la vie de saint Estienne enrichies de filhs dor, d'argent et soye appar[tenant]es aud. chappitre, laquelle auroict este bailhee en garde aud. s<sup>r</sup> de Reclus, lesquelles cinq pieces de tappicerie led. Martineys est c[on]tente, en a quicte et quicte et descharge led. s<sup>r</sup> Reclus et a pr[om]is icelles apporter ou faire apporter, c[on]duire, randre et dellivrer en lad. ville de Perigueux entre les mains desd. sieurs chanoines dud. Perigueux, a peyne de tous despens, dommaiges et interestz, soubs obligation de cez personne et biens, etc... Faict à B[or]d[eaux] dans ma boutique, les jour et an que dessus, en presence de Francois Gróusset, bourgeois, et m<sup>e</sup> paticier, de la pr[esent]e ville, et Thoumas Ychon, clerc, hab[itants] de B[or]d[eaux]. La susd. procuracion est demeuree pard[evant] led. de Reclus<sup>1</sup> ».

Le D<sup>r</sup> CHEYNIER a adressé à M. le chanoine Roux une lettre où nous trouvons quelques précisions sur les récentes découvertes faites à la Chapelle-Aubareil.

« C'est il y a près de deux mois, écrit notre confrère, que M. le curé de Saint-Geniès me faisait part de la trouvaille de

---

(1) Arch. dép. de la Gironde : J. de Lancelle, not., E 8130, f<sup>o</sup> 443 recto.

nombreuses pièces de monnaies à la Chapelle-Aubareil. J'y fus avec lui deux fois. La grotte paraît naturelle : 2 mètres de haut, 1<sup>m</sup>50 de large environ. La fille du propriétaire a fouillé avec moi, suivant mes indications, les 70 centimètres de terre cendreuse sur une longueur de 22 mètres. Elle a retiré cent pièces, la plupart en argent, dont à peu près la moitié de Gordianus Pius, 5 ou 6 de M. Jul. Philippus, plusieurs Antonins, et d'autres que j'ai plus ou moins bien déchiffrées, mais que le Dr Trassagnac doit identifier prochainement.

Les fragments de poterie sont divers, les uns faits au tour, d'autres au doigt, avec des pâtes d'au moins quatre sortes différentes, même de la poterie vernissée.

Les dents, mâchoires, os et cornes d'animaux paraissent être du loup, du sanglier, du blaireau, du bœuf et du cerf, etc.

Il me semble que l'on peut situer au III<sup>e</sup> siècle l'époque d'occupation de cette grotte, ce qui donnerait comme vraisemblable sa transformation en souterrain-refuge à l'époque des invasions barbares. C'est l'opinion du Dr Trassagnac ».

Le Dr Cheynier ajoute en postscriptum cette intéressante nouvelle :

J'ai été voir, sur la demande du pharmacien de Belvès, M. Laporte, un très bon polissoir, situé à quelques kilomètres de chez lui, près duquel ont été trouvées plusieurs haches polies. Je lui ai conseillé d'en relever quelques photographies que je vous transmettrai pour le *Bulletin* avec les indications cadastrales.

M. de SAINT-SAUD nous écrit :

Périgueux a eu, au XVI<sup>e</sup> siècle, je précise : du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 1572, ses *Grands Jours*. Sur cette Commission à pouvoir étendus et aux arrêts sans recours d'appels aux conseils du roi, on ne savait rien, sauf une vingtaine de lignes — et elles contiennent des erreurs sur les noms des conseillers — données dans le *Journal du chanoine Syreuilh*, paru dans le tome XVIII des *Archives Historiques de la Gironde*, lignes reproduites dans l'*Histoire du Parlement de Bordeaux*, par Boscheron. On a assez souvent parlé de ce que l'on nomme les Grands Jours et on est particulièrement revenu sur ceux d'Auvergne, publiés en 1814 et dont l'attribution à Fléchier est assez vivement combattue depuis quelques temps.

En parcourant les registres secrets du parlement de Bordeaux, j'ai été assez heureux de trouver assez de lignes sur les *Grands Jours* de Périgueux pour leur consacrer un court article. Quant aux registres de leurs arrêts, M. Loirette, l'aimable archiviste départemental de la Gironde, et moi nous n'avons rien retrouvé. J'ai été amené à noter quelques précisions sur les conseillers du parlement de Bordeaux appelés, par le roi, à siéger et qui invoquaient de spécieux motifs pour ne pas se rendre à Périgueux.

M. Charles AUBLANT donne lecture de la note suivante :

En faisant des recherches dans notre précieux *Bulletin*, la reproduction d'une pièce de vers que M. le baron de Verneilh avait découverte dans la bibliothèque du château de Puyraseau et envoyée à M. Villepelet, attira mon attention. Les vers me paraissant amusants, j'en fis la lecture. C'est la réponse d'un poète anonyme mécontent aux vers d'un autre poète qui avait dû le maltraiter un peu. A la dernière strophe, le quatrième vers me parut obscur. Du reste, voici cette strophe : t. 21 (1894), p. 331 :

Au lieu d'avoir l'âme offensée  
De tez escripts mal mesurés,  
Je les veux rendre tous dorés.  
Mais c'est à la chère *percée*  
Ainsin le tire à mon profit  
Ce que ta mesdisance fist,  
Et c'est à tort que ia mesprise  
Ta rime faiete de travers.  
Le derrière de ma chemise  
Est bien redevable à tes vers.

Que venait faire là la *chère percée* ? Après un moment de réflexion, je fus convaincu que MM. de Verneilh et Villepelet avaient mal lu ce vers sur le manuscrit et que *chère percée* devait tout simplement être remplacé par *chaise percée* ; avec cette lecture il n'existe plus aucun flottement, car on comprend très bien dès lors où, quand et comment notre poète a l'intention d'utiliser et de dorer les vers de son peu estimé correspondant.

M. CORNEILLE analyse un mémoire produit par M. de La Boissière et où sont mentionnées nombre de familles bien connus à Périgueux au xvn<sup>e</sup> siècle ; les histoires pittoresques n'en sont pas absentes. L'évocation du « Pourradier », quar-

tier qui se trouve au-dessus des rues Lamartine et Fournier-Lacharmie, soulève, comme d'habitude, une véritable controverse.

L'excursion annuelle de la Société est fixée au jeudi 22 juin.

Il est ensuite procédé au dépouillement du scrutin ouvert au début de la séance.

Sont élus :

*Président* : M. le chanoine J. ROUX ;

*Vice-Président* : Pour l'arrondissement de Périgueux,

M. FOURNIER DE LAURIÈRE ;

— Pour l'arrondissement de Bergerac,

M. JOUANEL ;

— Pour l'arrondissement de Nontron,

M. Joseph DURIEUX ;

— Pour l'arrondissement de Ribérac,

M. le comte DE SAINT-SAUD ;

— Pour l'arrondissement de Sarlat,

M. Géraud LAVERGNE.

*Secrétaire-général-archiviste* : M. Jean MAUBOURGUET.

*Secrétaire-adjoint* : M. E. AUBISSE.

— M. le D<sup>r</sup> LAFON.

— M. le comte H. de LESTRADE.

*Trésorier* : M. Charles AUBLANT.

Est élu membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Roger DUCONGÉ, directeur honoraire d'E.P.S., chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'I.P., 8 rue Emile-Lafon, Périgueux, présenté par MM. Aubisse et Elissèche.

La séance est levée à 15 heures 25.

*Le Secrétaire général,*  
Jean MAUBOURGUET.

*Pour le Président :*  
*Le Vice-Président,*  
FOURNIER DE LAURIÈRE.

---

*Séance du jeudi 6 juillet 1939.*

---

Présidence de M. le Chanoine J. ROUX,

Président.

---

La séance est ouverte à 13 h. 30, en l'hôtel de la Société.

Sont présents : M<sup>mes</sup> Roux, Villadary; M<sup>lle</sup> Delbos; MM. Aubisse, Ch. Aublant, le m<sup>is</sup> de Bourdeille, Brethé, Chanel, Cocula, Corneille, Elissèche, Fournier de Laurière, Gaujon, Guthmann, de Lacrousille, le D<sup>r</sup> Lafon, J.-P. Laurent, Maubourguet, Louis Mercier, Montagut, Pargade, Rives, le chanoine Roux, Louis Roux, Secondat, Secret, Vaudou.

Sont excusés : M<sup>me</sup> Deschamps; MM. le D<sup>r</sup> Cheynier, Ducongé, le D<sup>r</sup> Dusolier, Gigot, Jouanel, l'abbé P. Roux, le comte de Saint-Saud.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président félicite M. FOURNIER DE LAURIÈRE, récemment nommé archiviste de la ville de Périgueux. Sur quoi, M. de Lacrousille observe que c'est la ville de Périgueux qui doit être félicitée pour un tel choix.

M. le Président annonce à l'assemblée le décès de notre confrère le D<sup>r</sup> Paul DUVILLE.

MM. DUBOSCQ et Denis PEYRONY ont adressé à la Société leurs remerciements pour les prix qui leur ont été décernés par notre Assemblée générale. M. DUCONGÉ, récemment élu membre titulaire, nous a également exprimé sa gratitude.

M. le PRÉSIDENT signale, dans les revues d'art ou d'archéologie adressées à la bibliothèque, quelques articles particulièrement intéressants. M. Guy Duboscq a donné aux *Annales du Midi* (avril 1938) quelques pages sur « Amanieu, cardinal

d'Albret et les évêchés du sud-ouest de la France ». On sait que le cardinal d'Albret résidait souvent à Montignac et qu'on lui doit les « reposoirs » de Brantôme. Dans le *Bulletin archéologique du Limousin* (1939, 1<sup>re</sup> livraison), M. Franck Delage rend compte d'un travail donné par M. Anus aux *Monuments historiques de la France* (fasc 45, 1937). M. le chanoine Roux, qui a présenté ce travail dans une séance précédente, souligne, en particulier, qu'il n'y a aucun rapport entre la cathédrale de Cahors et l'église de Saint-Jean-de-Côle, pas plus qu'entre Souillac et Thiviers.

Il est question, dans une des publications dépouillées, de cette maladie de la pierre, véritable lèpre qui atteint certains monuments et menace de destruction de précieuses sculptures : en particulier les lucarnes d'une maison Renaissance de la rue Limogeanne et les décorations de la chapelle Saint-Jean. M. COCULA remarque que les chapiteaux romains de Vésone sont à peu près intacts bien qu'ils soient exposés aux intempéries depuis dix-huit siècles; c'est que les Romains savaient choisir la pierre et que probablement ils la prenaient dans des carrières souterraines, le plus souvent à un niveau inférieur à celui de l'Isle.

M. le Président soumet à l'examen de l'assemblée une petite brochure de M. Védrenne sur le château de *Biron*; elle renferme de fort belles illustrations. — Non moins remarquable est la nouvelle série des « Promenades littéraires », de M. Jean SECRET; notre distingué confrère nous invite, cette fois, à le suivre *Au Pays de Fénelon*; son charmant petit livre est un guide et une méditation; et c'est aussi une totale harmonie, car rien ne convient mieux à l'étude de Fénelon que l'élégance fluide du style de Jean Secret et la délicatesse des dessins de M. Pierre Desbois. — *Sarlat et ses châteaux*, de Jean MAUBOURGUET, ajoute au texte d'une édition épuisée un chapitre nouveau sur les châteaux de la Dordogne sarladaise, de Montfort à Beynac.

Comme MM. Secret et Maubourguet, M. DARPEIX a offert à notre bibliothèque ses travaux les plus récents : *Sur l'interprétation des figurations anthropomorphes du paléolithique supérieur* et *Présentation de tranchets moustériens*. — M. RIVES

dépose sur le bureau quatre plaquettes de Ch. Vasseur qui iront enrichir notre collection Normandie. — M. Louis Roux nous offre enfin trois documents particulièrement précieux. Le premier est une communication d'Elie Lacoste, député à la Convention, adressée à tous les citoyens de la Dordogne pour les pousser à s'armer contre « les brigands » (mai 1793). Le deuxième est une consultation du cardinal Caprara, à propos d'un prêt à intérêt, pour M. Bonhore, curé de Saint-Astier; le cachet du cardinal est en parfait état de conservation. Le troisième est une lithographie de 1852 représentant Pierre Magne, alors ministre des Travaux Publics; on y voit la signature autographe de notre illustre compatriote.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

Le Secrétaire-général a reçu diverses communications dont il donne lecture. D'un court article de M. R. Balland, publié dans les *Procès-verbaux de la Société Linéenne de Bordeaux* (séance du 1<sup>er</sup> juin 1938), il ressort que, des deux défenses d'éléphants fossiles qu'on peut admirer dans la grande salle du Musée de Préhistoire de Périgueux, l'une, la plus grande, doit être attribuée au mammoth (*elephas primigenius*); l'autre appartient à l'*elephas antiquus Falconer*.

Le D<sup>r</sup> DUSOLIER apporte une nouvelle preuve de la pratique constante des « pots de vin ». En mai 1535, Raymond Vaysse, de Périgueux, reconnaît devoir à Léonard de Comitibus, banquier de Bordeaux... « troys escus dor soleil p[ou]r le vin qu'il auroit p[rom]is aud. de Comitibus p[ou]r f[air]e plus briefve diligen[ce] de f[air]e lad. expédition en icelle forme et manière ». Il s'agit d'une « bulle d'impétrance à la cure de Saint-Vivien en P[éri]gord en faveur dud. Vaysse ».

Le D<sup>r</sup> L'HONNEUR a extrait des archives municipales de la ville de Monpazier le « programme de la fête du 7 juillet 1816 à l'occasion de l'inauguration du buste du roi » ainsi que le compte-rendu de cette fête.

Les salves d'artillerie ont eu lieu le 6 au soir et le 7 au matin.

À midi, toutes les autorités civiles et militaires se sont réunies à la salle de la mairie et ont été accompagnées d'un nombreux cortège à

l'église, où elles ont assisté aux vêpres, après lesquelles elles sont sorties dans l'ordre indiqué par le programme, précédées de 36 jeunes demoiselles portant 12 bannières, pour se rendre à l'endroit où était déposé le buste. La garde nationale à pied marchant en haie, la garde nationale à cheval, commandée par M<sup>r</sup> l'inspecteur général Laulanié, en bataille au bout de la rue Notre-Dame, s'est réunie au cortège au cri de mille fois répété de *Vive le Roi*. Arrivés auprès du buste, qui était voilé, le juge de paix et l'adjoint du maire l'ont découvert aux acclamations d'un peuple immense. Ce dernier a prononcé un discours dans lequel il s'est attaché à établir le parallèle du gouvernement légitime d'avec celui de l'Usurpateur et des Révolutionnaires, qui a mérité les suffrages de tous les auditeurs; il a signalé les bienfaits de l'un, les crimes, l'audace et les malheurs inouis qui ont accompagné les autres; après quoi, le buste, placé sur un brancard, a été transporté par 4 officiers de la garde à pied et à cheval au milieu des chants d'allégresse et religieux, accompagné d'une musique harmonieuse et déposé dans la salle de la mairie. Les rues et les maisons étaient pavoisées comme il est indiqué au programme; un grand nombre de salves d'artillerie ont été tirées; la pluie qui est survenue le soir a empêché que l'illumination ne fût aussi brillante que permettaient de l'espérer les préparatifs faits à cet égard; il y a eu distribution de comestibles aux indigents et la fête s'est terminée par un bal très brillant.

M. DARPEIX propose un *erratum* à sa récente étude sur l'interprétation des figurations anthropomorphes (*Bulletin*, 1939, p. 149). Il avait écrit : « Depuis que, vers 1840, fut découvert dans la grotte du Chaffaud (Vienne), le premier objet d'art connu de l'époque du Renne, un os gravé sur lequel on distingue deux biches percées chacune d'une flèche à l'épaule... »

Or, remarque-t-il, M. Eugène Pittard a établi, en un article publié en 1929 dans la *Revue Anthropologique*, que la première découverte d'art préhistorique (gravure et sculpture) a été faite dans la station de Veyrier (Haute-Savoie) par le genevois M<sup>r</sup> François Mayor, en 1833, il y a par conséquent 106 ans. Cette découverte est donc antérieure à celle du Chaffaud.

M. COCULA communique des photographies de l'église de Ponteyraud, qui s'est récemment en partie écroulée. Cette église, du XIII<sup>e</sup> siècle, montre des sculptures à caractères ro-

mans. Sa restauration, qui ne paraît ni impossible, ni très coûteuse, est des plus souhaitables. M. Cocula montre également un dessin fort curieux : c'est le relevé d'un linteau de fenêtre du château d'Excideuil; cette fenêtre était, jusqu'à ces derniers temps, dissimulée sous un épais manteau de lierre; sa décoration semble appartenir à la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

Le D<sup>r</sup> CHEYNIER a rendu compte à M. le Président des recherches qu'il a poursuivies dans la grotte-refuge du village de la Sagne, commune de La Chapelle-Aubareil, chez M. Roubaud.

J'y ai amené, écrit-il, M. le D<sup>r</sup> Trassagnac. Grâce à lui, je puis vous donner le décompte des pièces. Je pense que cela intéressera les membres de la Société. Il y a actuellement plus de 200 pièces, dont une cinquantaine illisibles mais qui vont être nettoyées. Le lieu en question est à peu de distance de la voie romaine (probablement Paris-Toulouse), qui coupait celle de Bordeaux-Lyon à Vialot, passait par Montignac et se dirigeait vers Sarlat, puis Gourdon et Cahors. Voici cette liste :<sup>(1)</sup>

- 2 *Septime Sévère* (1 Justice, 1 Vict.).
- 1 *Caracalla* [denier] (Vénus Victrix).
- 1 *Géta* (Spes publica).
- 1 *Macrin* (Fides militum).
- 1 *Elagabal* [antoninien tête radiée] (Rome assise, PMTRP 2 COS 2 PP).
- 1 *Elagabal* [denier tête laurée] (Liberalitas Aug. 2).
- 1 *Alexandre Sévère* [denier tête laurée] (Mars ultor).
- 1 *Alexandre Sévère* [tête radiée] (diis Alexandri consecratio (aigle).
- 1 *Julia Mammée* (Felicitas Publica).
- 1 *Maximin* (Providentia Avg).
- 50 *Gordianus* [antoninien tête radiée] (variées).
- 2 *Gordianus* [denier tête laurée] (variées).
- 18 *Philippe* (cheval, éléphant, divinités, fortune, équité, félicité, valeur, libéralité — Rome assise).
- 2 *Philippe jeune* (Chèvre (frappée aux jeux séculaires), prince de la jeunesse debout tenant un globe).
- 5 *Otacilie Sévère* (Concorde assise, Pudeur, femme assise).
- 7 *Trajan Dèce* (cheval adventus, genius exerc illiricani).

---

(1) Le texte entre parenthèses indique le revers des monnaies.

- 8 *Trébonien Galle* (variées).  
4 *Etruscille* (Fécondité debout, un enfant à ses pieds).  
4 *Volusien* (Pudeur assise, 1 avec temple).  
14 *Valérien père*.  
6 *Diva Mariniane* (tête voilée) (5 consécration, paon volant emportant l'impératrice, 1 paon debout faisant la roue).  
16 *Gallien* (variées).  
8 *Salonine* (vertus).  
5 *Valérien fils* (Vulcain dans un temple, Soleil).  
4 *Salonin* (enfant sur une chèvre, instrument de sacrifice, César emporté par un aigle).  
5 *Posthume* (Herc. Passifero (debout tenant un rameau), Victoria Aug. (marchant), une Victoire).

Une grotte voisine a donné des poteries. Elle est plus belle et spacieuse; la terre y est plus épaisse; les autres propriétaires la loueraient volontiers à qui voudrait la fouiller.

M. BRETHÉ donne lecture du compte-rendu de notre excursion du 22 juin. On trouvera ce compte-rendu dans le *Bulletin*.

Une discussion s'engage sur les travaux entrepris par les Ponts-et-Chaussées à la Roque-Saint-Christophe. MM. le chanoine Roux, Cocula et Secondat veilleront à ce que les décisions de sauvegarde prises par l'administration ne soient pas pratiquement ignorées des entrepreneurs.

Sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. l'abbé APPEYROUX, curé doyen d'Excideuil, présenté par MM. Ribes et Jean Secret;

M. LEYMARIE, 2, cours Montaigne, Périgueux, présenté par M<sup>lle</sup> Delbos et M. Lassaigue;

M. RAFAL, receveur des Finances, rue Vidal, Bergerac, présenté par MM. F. Lusignan et Jean Secret;

M. Robert ROL, licencié en droit, présenté par MM. de Blanchaud et Jean Maubourguet.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire général,  
JEAN MAUBOURGUET.

Le Président,  
Chanoine J. ROUX.

EXCURSION  
DU JEUDI 22 JUIN 1939

Un âge vient, où ceux qui ont beaucoup lu songent à relire. A soixante-cinq ans, notre Société est bien excusable d'en faire autant, à sa façon, et d'avoir repris, pour son excursion de 1939, à quelques variantes près, il est vrai, un itinéraire déjà parcouru par elle en Bergeracois au temps de sa jeunesse<sup>1</sup>.

1894 : onze des nôtres partent, entre hommes, pour une expédition de deux jours. Encore les plus vaillants vont-ils mettre à profit ce voyage, en le prolongeant, pour faire en commun quelques recherches topographiques. 1939 : les excursionnistes (plus nombreux que jamais, puisqu'ils atteignent, cette année, le chiffre de cinquante-six), archéologues, sympathisants, sympathisantes prennent place dans deux cars, lesquels, précédés ou suivis de voitures particulières, feront presque, sur la route, figure de caravane. A Bergerac, notre vice-président, M. Jouanel, accompagné de M<sup>me</sup> Jouanel, vient se joindre au groupe et lui apporter l'appoint d'une érudition à laquelle, au cours de la journée, il sera fait maintes fois appel.

La première halte a lieu au château de Monbazillac, où la Société est accueillie par le propriétaire, M. Eyma, et par notre confrère, M. Domenget de Malauger, président du Syndicat des vigneron. On fait dans les hautes herbes mouillées le tour de l'antique demeure providentiellement intacte de la base de ses tours aux girouettes fleurdelisées de ses toits. Chemin faisant est évoqué son passé agité<sup>2</sup>. Mais le soleil

---

(1) A. de Roumejoux, *Septième excursion de la Société historique et archéologique du Périgord, 25 et 26 juin 1894*, B.S.H.A.P., tome XXI, pp. 478-491.

(2) Sur le château de Monbazillac, on pourra lire, de M. Jean Secret, quelques pages très colorées, et qui valent une monographie, dans l'ouvrage qu'il importe de consulter désormais sur pareil sujet : Rocal et Secret, *Châteaux et Manoirs du Périgord*, 1933, pp. 325-328.

est absent, sous lequel se dorcerait la pierre et rosirait la tuile. Une pluie fine noie toute la Terre de feu, la fameuse Côte d'or de Monbazillac, et la plaine immense. Cherchons refuge à l'intérieur du château, depuis longtemps dépouillé des tableaux, meubles, livres, papiers qui s'y trouvaient autrefois <sup>1</sup>. Disparues aussi les tapisseries encore « tendues dans une chambre habitable » en 1894. Sous les solives peintes d'une grande salle jadis ornée de fresques, une table où, entre les roses pourprées semées sur la nappe blanche, chatoie un Monbazillac 1926 magnifiquement mordoré. Bientôt l'enchantement de l'œil va se trouver confirmé et prolongé par l'enchantement du palais. Remerciant M. Eyma au nom de la Société, notre Secrétaire-général se laisse aller à souhaiter qu'un vin en qui se perpétue une si longue et si glorieuse tradition locale, reçoive la légitime consécration du *Bulletin*. Vœu peut-être entaché d'imprudenc, auquel on ne défère ici qu'avec la crainte de voir notre devise se muer bientôt en *Vino caleat veritas* !

Du château de Bridoire <sup>2</sup>, à une lieue de Monbazillac, nous verrons l'enceinte, la cour intérieure, puis la façade la plus intéressante, celle du corps de logis qui, restauré au xvi<sup>e</sup> siècle, compose avec les prés, les bois et les eaux de la Gardonnette qu'il domine, un ensemble un peu apprêté, mais gracieux. Apparemment insensible au charme du lieu, notre Secrétaire-général qui vit dans la familiarité de tout ce que le Périgord a compté de bandits de grand chemin, nous dit les tristes exploits du sire de Bridoire qu'on redoutait jusque par delà Bergerac. Le château qui remonte, en ses parties les plus anciennes, aux xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles, fut dévasté par Montluc en 1568. Plusieurs familles s'y succédèrent, jusqu'aux Foucauld de Lardimalie qui le restaurèrent. A maintes reprises y séjourna leur cousin, le P. Charles de Foucauld, un saint que les excursionnistes de 1894 n'auraient su, et pour cause, évoquer dans ce château qu'ils ne firent, du reste, qu'apercevoir.

---

(1) Cf. Commandant Amadien, Inventaire du château de Monbazillac au xviii<sup>e</sup> siècle, B.S.H.A.P., 1933, t. LX, p. 285.

(2) Cf. Rocal et Secret, *op. laud.*, pp. 274-277.

Au milieu de son cimetière, la pauvre église villageoise de Flaugéac retient peu de chose de sa grandeur passée. Elle fut pourtant le siège d'un archiprêtre qui y fut transféré de Gageac au <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle et ne compta pas moins de 53 paroisses ou chapelles <sup>1</sup>. C'est au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, peut-être, qu'il faut attribuer une fenêtre d'un dessin assez pur sur la face nord. A la façade s'ouvre un beau portail sobrement mouluré (vraisemblablement du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle) qu'ornaient deux fleurons aujourd'hui mutilés. Cependant l'intérêt du monument n'est pas là, mais bien dans les colonnes engagées de la nef unique, splendides colonnes torses qui s'épanouissaient jadis sur une voûte à nervures malheureusement écroulée et remplacée par un plafond de bois. Les visiteurs s'accordent en général à les dater du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle finissant, bien que les contreforts qui les contrebutent extérieurement puissent paraître plus anciens, et l'être effectivement. Le chevet droit, trop remanié, semble dénué d'intérêt.

Sur la visite d'une autre église aussi déshéritée, celle de Monbos, va s'achever la matinée. Seul retiendra notre attention son sanctuaire voûté en plein cintre. Encore l'abside a-t-elle été défigurée par une reprise maladroite. La construction paraît présenter tous les caractères du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, et c'est à la même époque, sans doute, qu'il faut rapporter aussi la décoration sculptée qui s'y voit encore : quatre chapiteaux historiés et, à la naissance de la voûte, un étroit bandeau sculpté, le tout d'un art si fruste et si gauche qu'il semble malaisé d'y déceler quelque influence ou souvenir extérieurs, et plus sage d'y voir, provisoirement au moins, une œuvre locale isolée en son originalité. L'examen de l'ensemble est rendu, il est vrai, difficile par les couches multiples de badigeon et de chaux qui enrobent la pierre et en déforment les lignes. Sur le bandeau, des quadrupèdes défilent à la queue leu leu : les pattes sont raides, les corps informes. Ce sont les mêmes animaux qui se retrouvent sur les chapiteaux, mêlés à des oiseaux aussi maladroitement

---

(1) Cf. V<sup>ie</sup> de Gourgues, *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*, Paris, 1873, p. 121.

traités qu'eux-mêmes. Au milieu de cette faune éparse, un personnage sonne du cor, un autre brandit à bout de bras un oiseau qu'il tient par les pattes. Scènes de chasse évidemment. Aux tailleurs, des têtes humaines (deux têtes parfois semblent séparées comme par un bras et un poing tendus) et aussi deux scènes à deux personnages, d'un caractère assez général et spécial à la fois pour intéresser visiblement bien d'autres que des archéologues chevronnés.

C'est à Sigoulès — ou disons mieux, *au* Sigoulès — qu'est prévue la halte réparatrice du déjeuner. L'angélus de midi trouve la Société attablée, sous des guirlandes de papier difficiles à dater, devant le menu suivant qui fait honneur au Grand Hôtel et à son propriétaire, M. Elie Védrine :

Consommé aux perles  
Hors-d'œuvre variés  
Brochet sauce Grébiche  
Filets de bœuf Périgueux  
Saissons Bretonne  
Gigot de Pré-Salé  
Pâté de foie  
Salade cœurs de laitues

*Desserts*

Fromages — Moka — Fruits  
Café — Liqueurs

\* \*

Vins rouge et blanc grand ordinaire  
Bordeaux rouge vieux

Au dessert, notre vice-président, M. Fournier de Laurière, prend la parole. Il a un mot aimable pour tous. Comme il est naturel, son souvenir va d'abord à notre vénéré président que sa santé empêche d'être parmi nous, mais dont l'assistance est heureuse d'apprendre le prompt rétablissement. Cédant à des sollicitations aussi pressantes qu'amicales, notre confrère, le félibre-majoral Robert Benoît, voulut bien nous réciter ensuite deux de ses poésies à la grande joie de tous, joie éclairée et consciente chez les uns, intuitive et

confiante chez les autres, ceux qui entendaient mal ce qu'il

Disoit en son patois (langue de Périgord)<sup>1</sup>.

Pour finir, notre Secrétaire général nous ramène à l'histoire en esquissant pour nous à grands traits le passé d'Eymet que nous allons visiter dans un moment. Bastide fondée par Alphonse de Poitiers en 1270, elle tint sa place dans le système défensif des bastides françaises, Villefranche, Villeréal, Castillonès, échelonnées dans la vallée du Dropt face aux bastides anglaises de Monpazier, Beaumont, Roquépine, Fonroque. Elle eut ses franchises et ses privilèges, tout comme Périgueux ou Bergerac. Prise et reprise maintes fois au cours des guerres anglaises, elle eut à subir encore les fureurs des deux partis au temps des guerres de religion. Après son démantèlement sous Louis XIII, son histoire n'est plus que celle de sa décadence<sup>2</sup>.

Eloquence et poésie ont mis les nuages en déroute; nous entrons à Eymet sous le soleil. Le château, que nous visitons d'abord, garde son donjon et des parties d'enceinte minutieusement étudiées par la Société en 1894. Il appartient d'abord aux Pellegrue, entre autres à ce Gilbert de Pellegrue qui fut le digne compère du sire de Bridoire<sup>3</sup>. Dans la ville, de plan régulier, les morceaux anciens sont isolés et rares. La place centrale, avec ses couverts, malgré quelques détails intéressants, a beaucoup souffert et de façon irrémédiable<sup>4</sup>.

---

(1) Je laisse à d'Aubigné (*Les Tragiques*, livre I, v. 388), l'entière responsabilité de l'expression.

(2) Sur Eymet, cf. un bon article du D<sup>r</sup> P. de Cardenal, dans *Le Périgourdin de Bordeaux*, mai-juin 1937.

(3) Cf. Rocal et Secret, *op. laud.*, p. 298.

(4) Sur une maison du côté Est de la place se lit l'inscription suivante :

CESTE MAISON TO  
MBA EN RVINE EN  
1650 ET FVT REBA  
STIE PAR BERTRAN  
D PAVTE S. DE  
FONFREDE. L'AN 16..

Les deux derniers chiffres ont disparu par suite de la maladroite installation d'un balcon. — Fonfrède ou Font-Frède est une maison, sans doute ancien repaire noble, de la commune de Rouquette-d'Eymet, sise au couchant d'Eymet, tout près du Dropt (Note de M. Secret).

Peu après, nous voici à Puyguilhem. Dans les beaux jardins qu'y entretient avec goût le D<sup>r</sup> Lalande, il reste assez peu des anciennes forteresses qui se succédèrent sur ce haut lieu : en 1265, quand l'acheta Henri Plantagenet, le château était déjà à l'état de ruines. Près des vestiges d'une tour ronde du xiii<sup>e</sup> siècle, à l'angle de l'enceinte, son histoire fut brièvement résumée. Anglais, puis français, il fut plus tard, en 1621, démantelé pour avoir joué un bout de rôle pendant les guerres de religion. Là, en 1838, on fit pour la première fois parler le canon dans l'attaque des places fortes, ce qui permit aux Français de Pierre de La Palu, sénéchal de Toulouse, de déloger les Anglais de la forteresse<sup>1</sup>. En contraste sans doute avec le rappel d'un précédent aussi déplorable, M. Jouanel prononça le nom et cita quelques vers d'un poète qui naquit là, le troubadour Aimeri de Puyguilhem (ou Piguilain). Impossible de s'attarder dans les jardins d'où la vue est si belle sur toute la campagne environnante.

Déjà, au château de Gageac<sup>2</sup>, s'apprête à nous accueillir M<sup>me</sup> la comtesse de la Verrie de Vivant, entourée de ses enfants, le comte et la comtesse de Vivant. Deux massives tours carrées à créneaux et machicoulis encadrant un simple et noble corps de logis aperçu par delà un mur d'enceinte à chemin de ronde et échauguette d'angle, telle apparaît la demeure où sont conservées de précieuses archives familiales, préservées, classées avec un soin aussi jaloux que méticuleux. On nous montre des lettres autographes de Henri IV, de François de Bourbon, des manuscrits de Jean de Vivant. Au moment où se lèvent les coupes, notre Secrétaire général remercie nos hôtes d'un accueil qui est de tradition chez eux (la Société n'a-t-elle point été reçue à Gageac en 1891 ?) et l'on boit à notre troisième visite au château, l'an 1984 naturellement ! Nous quittons Gageac après en avoir gravi les tours et examiné leur système de défense.

Est-ce pour déplorer, une fois de plus, l'irréparable stupidité de certaines destructions froidement perpétrées que, sur

---

(1) Cf. Rocal et Secret, *op. laud.*, p. 284.

(2) Cf. Rocal et Secret, *op. laud.*, p. 279.

le chemin du retour, nous nous arrêtons à Laforce ? Mais n'avons-nous pas aperçu quelques heures plus tôt deux tours dérasées, avilies par une affreuse toiture ? C'est tout ce qui subsiste aujourd'hui, à Saussignac, du château de Lanvége<sup>1</sup> à propos duquel les excursionnistes de 1894 notent (avec quelle satisfaction, on le devine) « que depuis sa construction il n'a subi aucun changement et que toutes ses parties sont intactes; [qu'] il a conservé ses ouvertures, ses meurtrières, ses divisions intérieures comme au XIII<sup>e</sup> siècle; [qu'] une des tours a même encore ses planchers...<sup>2</sup> » Fanatisme, ignorance, indifférence, cupidité, que faut-il le plus redouter ? Belle méditation, un peu mélancolique, à poursuivre au soir d'une excursion archéologique sous les ormeaux séculaires de La Force (ici les arbres ont survécu aux pierres), près du pavillon des Recettes si purement français, ou sur les terrasses de ce qui fut le plus fastueux des châteaux du Périgord, devant l'ample vallée plantureuse où, entre Lamonzie et Prigonrieux, se devine le cours de la Dordogne !

Mais il convient de regagner au plus tôt les cars pour que, à l'heure prévue, ils rentrent au garage et que notre Secrétaire général termine par une victoire la lutte incessante que, depuis le matin, il mène *contre la montre*. En cette heureuse journée, mi-partie pluie et soleil, il fut le seul à songer pour tous aux exigences de l'horaire et à mille autres détails non négligeables. Qu'il en soit donc remercié au nom de tous en ce compte-rendu qui, contrairement à l'usage, n'est pas signé de lui : ce sera bien le seul avantage de cette entorse à la tradition.

Emile BRETHÉ.

---

(1) Rocal et Secret, *op. laud.*, pp. 281-284. Une photographie, p. 327, donne l'état ancien du château.

(2) *Loc. cit.*, pp. 482-483.

## FOUILLES DE LA ROQUE-SAINT-CHRISTOPHE

(Suite et fin)

*Industrie de l'os et du bois de cerf.* — Comme celle du silex, elle s'est continuée parallèlement à celle des métaux. Il y a été recueilli un hameçon (fig. 14, n° 5), un fragment de ciseau (fig. 14, n° 6), une incisive d'équidé à racine percée (fig. 14, n° 4) et un fragment de bois de cerf perforé (marteau, pic ou douille).

*Industrie céramique.* — Elle est de deux sortes : l'une à pâte grossière rappelant la poterie néolithique, composant les vases les plus grands; l'autre mince, à pâte fine, généralement lustrée en noir.

1° *Céramique grossière.* — Elle se rencontrait dans toute l'épaisseur de la couche, mais surtout à la base. Elle est rougeâtre, rarement gris foncé. Elle est bien cuite, mais elle contient des éléments quartzeux qui lui donnent une texture graveleuse et plus friable. La surface en est souvent rugueuse, d'aspect moutonné : elle paraît avoir été faite surtout à la main ou bien elle porte des traces de coups d'ébauchoir pour la régulariser sans toutefois la rendre complètement lisse. La céramique gris foncé est à texture plus fine et à surface plus unie. Cette poterie, d'usage commun, était employée à divers besoins domestiques.

*Forme.* — Elle paraît se rapporter à deux types : 1° le plat profond, légèrement évasé, à fond plat et à bord ondulé par empreintes digitales (fig. 15, n° 3); 2° le vase à panse (fig. 15, n° 1) dont il a été facile de reconstituer la forme, grâce à un grand fragment. Certains étaient à col droit (fig. 15, n° 3), d'autres à col évasé (fig. 15, n° 1 et 2).

*Décoration.* — Elle consiste généralement en empreintes de doigt ou d'ongle. Tantôt un cordon en relief ceinturant le col du récipient évasé présente des empreintes digitales obli-

ques (fig. 15, n° 2), tantôt la même décoration affecte le bord et le rend sinueux (fig. 15, n° 3), parfois le bord se termine en

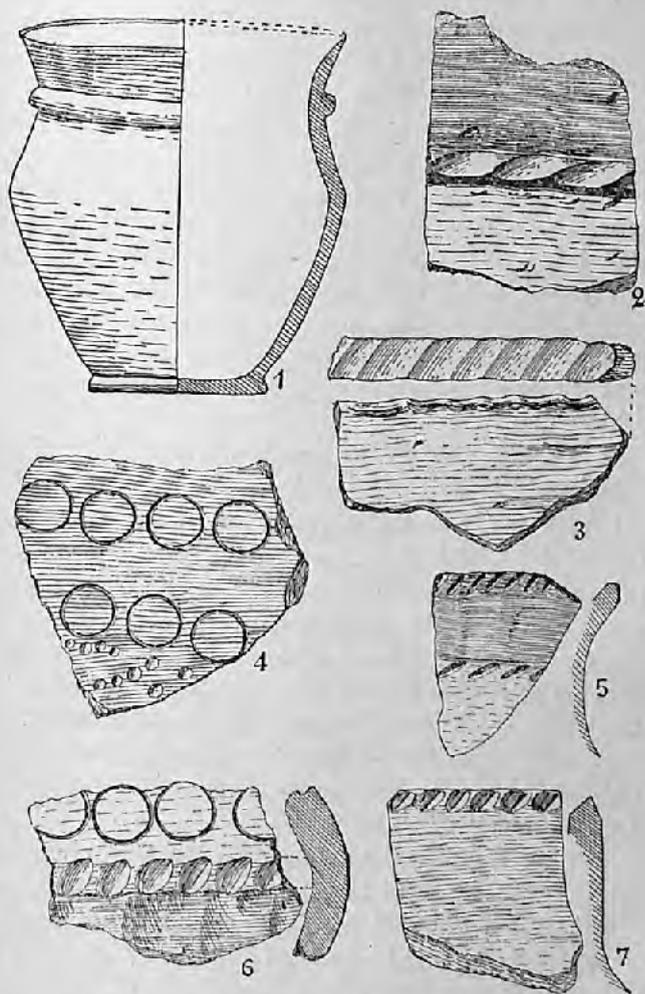


Fig. 15. — BRONZE. — Poterie grossière (1/2 G.N.)

biseau orné des mêmes empreintes (fig. 15, n° 7), le même dessin ceinture parfois la panse,

Lorsque la pâte est plus fine, la décoration se fait à l'ongle (fig. 15, n° 5). Un nouveau motif, le cercle, apparaît, fait, semble-t-il, par estampage, avec une tige cylindrique creuse (fig. 15, n° 4 et 6), telle que celle d'un gros roseau.

Cette poterie ne se distinguerait pas très bien de celle du Néolithique si elle était mélangée à elle.

2° *Céramique fine*. — Elle a fait une apparition timide au Néolithique (fig. 13, n° 4), mais elle est abondante à l'époque du Bronze. Elle est aussi variée de forme que d'ornementation; elle est presque toujours brune, rarement rougeâtre, à grain très fin, mince, bien cuite et très résistante. Elle est généralement lustrée, ou recouverte d'une engobe, sauf les vases à incisions profondes pour incrustations. Un des caractères les plus frappants des poteries de l'Age du bronze I, c'est le développement des anses qui n'existaient pas au Néolithique.

Les récoltes ont été classées d'après la classification de Déchelette.

1° *Vases types armoricains à quatre ou deux anses*. — Un fragment d'anse (fig. 16, n° 1), avec bord du vase, présente une décoration en coups d'ongle. Cette anse était élargie aux extrémités et étroite en son milieu. Elle est la même que celle des vases bretons, par exemple celui de Guissény (Finistère) (fig. 16, n° 2). Un second fragment (fig. 16, n° 3), à section lenticulaire et à décoration en dents de loup hachurées, est à rapprocher des anses du vase biconique de Plonévez-Lochrist (Finistère), classé au début de l'Age des métaux (Bronze I et commencement du Bronze II) (fig. 16, n° 4).

2° *Vases à incisions profondes*. — Un tesson (fig. 16, n° 7) porte quatre triangles isocèles renversés estampés profondément dans la pâte. Ils faisaient partie d'une série ceinturant le vase parallèlement à un trait fortement incisé. Un décor de ce genre se retrouve sur une tasse (fig. 16, n° 8) provenant des tumulus d'Alsace<sup>1</sup> et sur ceux du tumulus de Magerkingen (Jura, Souabe) (Bronze III).

Le n° 5 (fig. 16) est un morceau de panse de vase dont un

---

(1) Déchelette, tome II, 1<sup>re</sup> partie, page 150 et page 382, fig. 451.

profond sillon marque la séparation avec le col. La partie conservée de ce dernier est lisse, tandis que le reste est orné de séries horizontales d'estampages en forme d'U. A la base du col d'un autre (fig. 16, n° 11) on voit deux rangées parallèles horizontales de profonds arcs de cercle et d'empreintes d'ongles.

Enfin, un dernier (fig. 16, n° 9) est orné d'arcs de cercle,

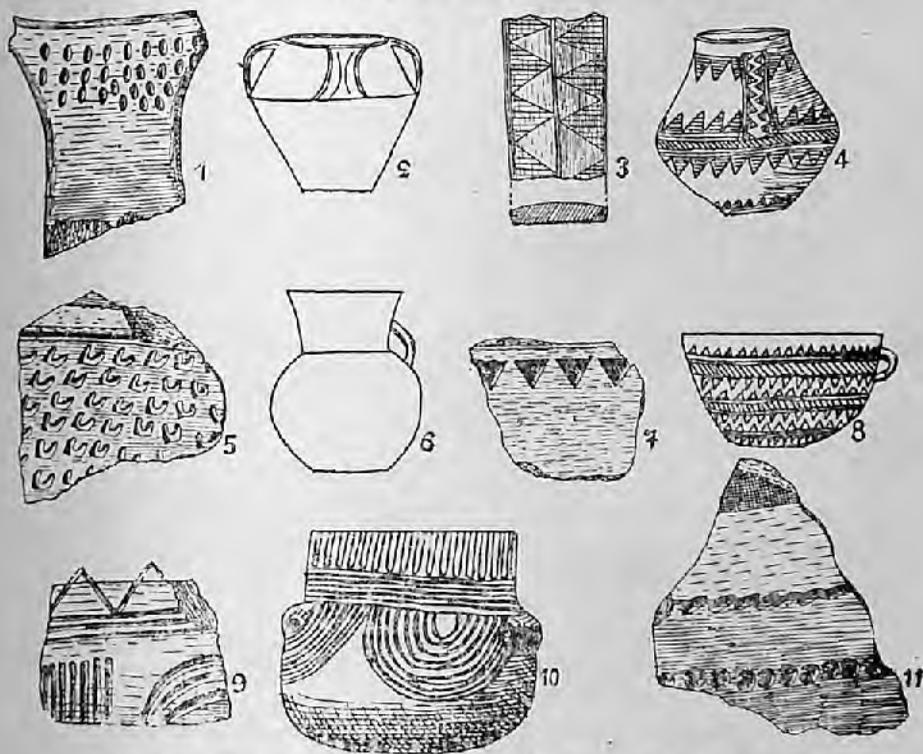


Fig. 16. — BRONZE. — Poterie fine. N<sup>os</sup> 1 et 2, Bronze I; N<sup>os</sup> 3 et 4, Bronze I et II  
N<sup>os</sup> 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, Bronze II et III. — N<sup>os</sup> 1, 3, 5, 7, 9, 11 (1/2 G.N.)

d'une série de cannelures, de circonférences et de triangles très incisés. Une décoration identique, à quelques détails près, se remarque sur un vase de l'abri sous roche de Foissac (Gard) (fig. 16, n° 10)<sup>(1)</sup>.

(1) Déchelette, tome II, 1<sup>re</sup> partie, p. 378, fig. 448, n° 2.

Ces empreintes profondes, obtenues généralement par estampage, étaient ordinairement garnies d'un mastic blanc qui tranchait sur le rouge, le noir ou le gris et formaient une décoration du plus bel effet (fin du Bronze II et Bronze III).

*Vases à cannelures.* — La forme de ces vases est généralement carénée (fig. 17, nos 1 et 2) ou à angles très adoucis, presque arrondis (fig. 17, nos 3 et 4), à fond plat (n° 1) ou

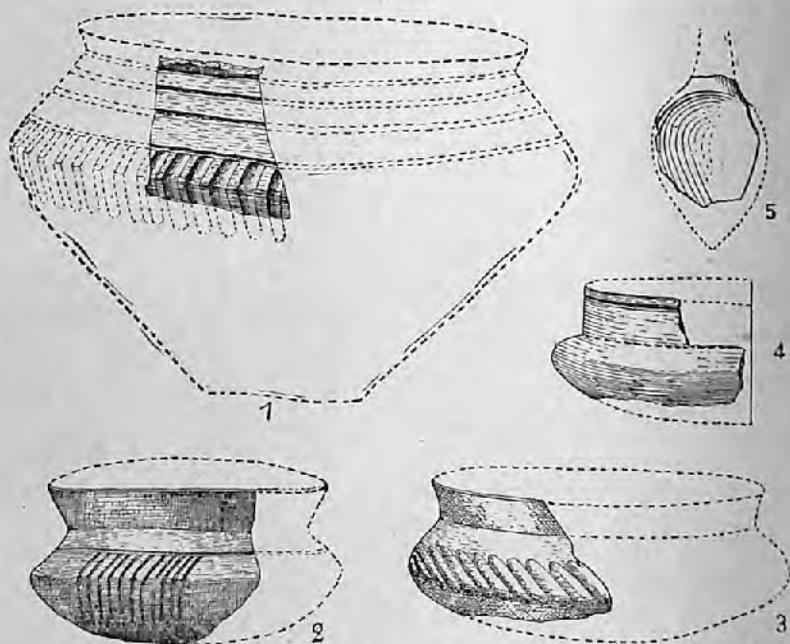


Fig. 17. — BRONZE IV. — Nos 1 et 2, vases carénés à cannelures;  
Nos 3 et 4, vases à carène adoucie; N° 5, cuiller (1/2 G.N.)

arrondi (nos 2, 3, 4). Le tesson du n° 1, fig. 17, nous donne la forme de la partie supérieure : le fond devait être plat et étroit, comme l'un de ceux provenant de la nécropole de Dompierre-sur-Bresle (Allier)<sup>(1)</sup>. Il est orné de cannelures brisées et de sillons horizontaux ceinturant le col.

(1) Déchelette, tome II, 1<sup>re</sup> partie, page 388, fig. 152, n° 7.

De tout petits, à fond rond, à col évasé (fig. 17, nos 2 et 3) ou droits (fig. 17, n° 4), sont décorés de sillons circulaires et de profondes incisions perpendiculaires à la carène (fig. 17, n° 2) ou de cannelures obliques (fig. 17, n° 3), ou de lignes ponctuées les ceinturant (fig. 17, n° 4). Certains ne portent aucune ornementation (fig. 18, n° 1) et sont comparables à quelques-uns de la nécropole de Pougues-les-Eaux (Nièvre)<sup>1</sup>.

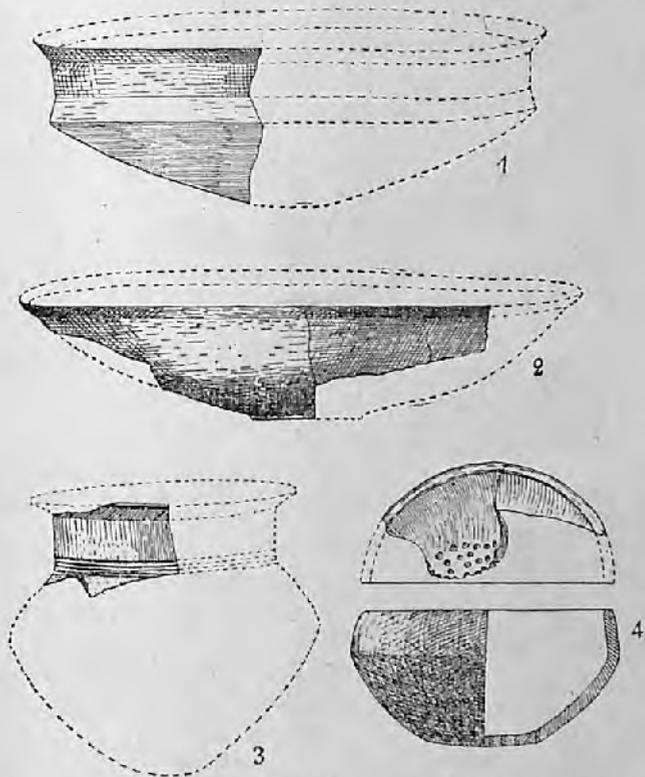


Fig. 18. — BRONZE IV. — N° 1, vase caréné  
N° 2, assiette; N° 3, vase à col et rebord; N° 4, égouttoir (1/2 G.N.)

Un grand tesson provenant de la sépulture paraît se rapporter à un vase à base conique (fig. 18, n° 3), identique de

(1) Déchelette, tome II, 4<sup>re</sup> partie, p. 386, fig. 154, nos 11 et 2.

forme à l'un de ceux provenant de la caverne de Beaume, près Montbéliard (Doubs)<sup>1</sup>.

Tous ces vases ont été classés dans le Bronze IV.

Un fragment d'assiette à fond plat (fig. 18, n° 2) et un égouttoir caréné (fig. 18, n° 4), proviennent de cette couche.

De la partie supérieure de ce niveau archéologique, et par conséquent appartenant vraisemblablement à la fin de l'Age

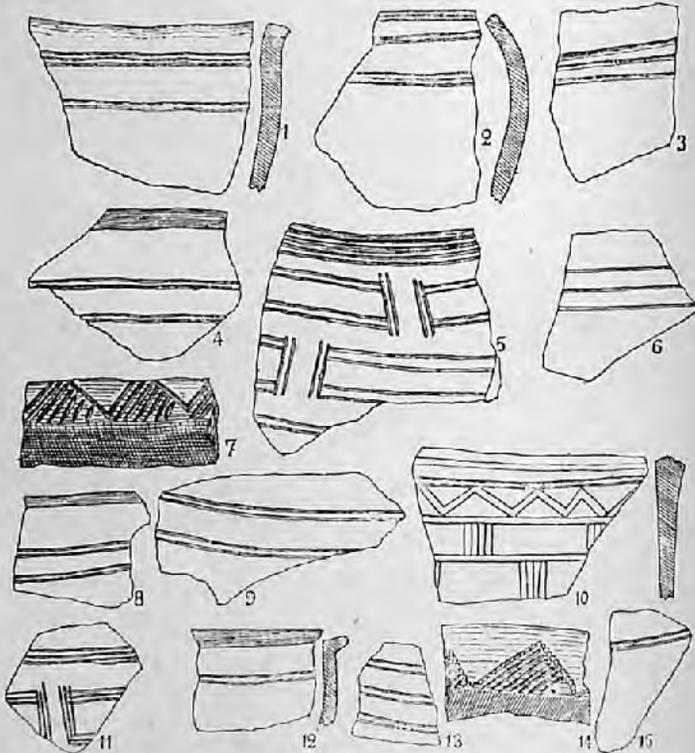


Fig. 19. — BRONZE IV. — Fragments de vases décorés (1/2 G.N.)

du Bronze, proviennent de nombreux tessons d'une poterie fine, à texture grise, à engobe noire lustrée, décorés surtout de sillons horizontaux (fig. 19, n° 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 12, 13, 15)

(1) Déchelette, tome II, 1<sup>re</sup> partie, p. 386, fig. 154, n° 9.

comme ceux du Bronze IV<sup>1</sup>, coupés parfois par des sillons verticaux ou légèrement obliques (fig. 19, n<sup>os</sup> 5 et 11), comme la céramique de la grotte sépulcrale de Vilhonneur (Charente)<sup>2</sup>, ou bien les intervalles occupés par des séries de traits verticaux et de dents de loup (fig. 19, n<sup>o</sup> 10),

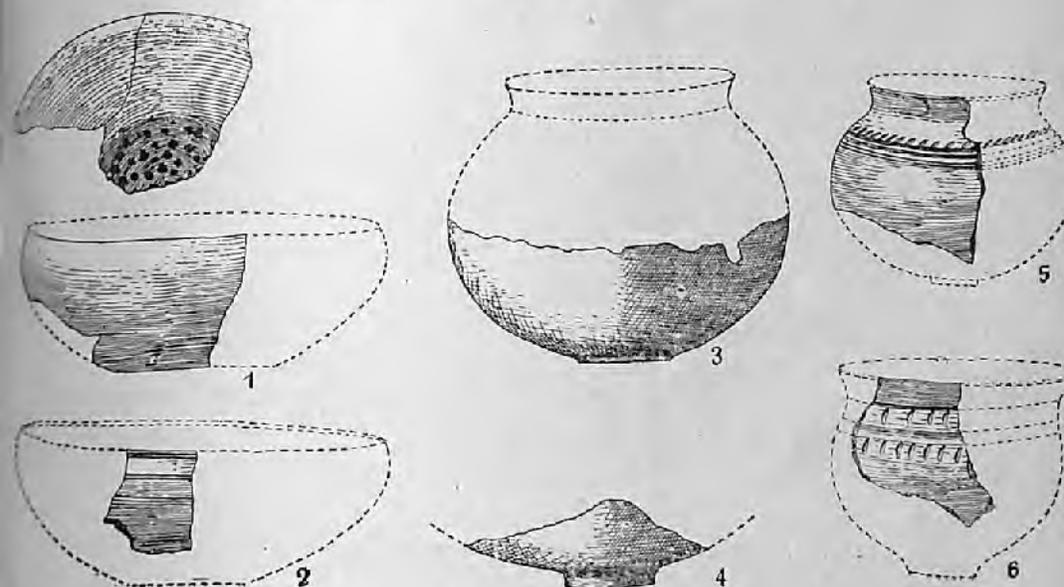


Fig. 20. — BRONZE IV.

N<sup>o</sup> 1, égouttoir; N<sup>o</sup> 2, bol; N<sup>os</sup> 3, 4, 5, 6, petites urnes (1/2 G.N.)

Ces divers fragments se rapportent à des bols (fig. 19, n<sup>o</sup> 2 et fig. 20, n<sup>o</sup> 2), à un égouttoir (fig. 20, n<sup>o</sup> 1), à des vases à bord droit (fig. 19, n<sup>os</sup> 1, 5 et 10) ou à rebord (fig. 19, n<sup>os</sup> 4, 8 et 12).

Quelques bords de plats ou d'assiettes étaient estampés intérieurement de dessins en dents de loup (fig. 19, n<sup>os</sup> 7 et 14).

De là proviennent des fonds de petites urnes de même pâte sans ornementation (fig. 20, n<sup>os</sup> 3 et 4), et d'autres du même type décorées de sillons horizontaux et de coups d'ongle

(1) Déchelette, tome II, 4<sup>re</sup> partie, p. 386, fig. 151.

(2) Abbé Bourgeois, *Matériaux*, tome IX, 1878, p. 50, fig. 36.

(fig. 20, n<sup>os</sup> 5 et 6). Des urnes semblables proviennent des palafittes des lacs de Neuchâtel et du Bourget <sup>1</sup>.

Déjà, à cette époque, la céramique avait une grande variété de formes.

*Fusaïoles.* — Elles y étaient nombreuses et de toutes les dimensions (fig. 21, n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 5).

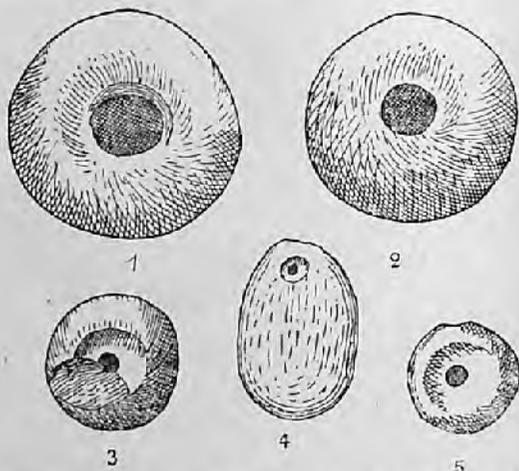


Fig. 21. — BRONZE. — N<sup>os</sup> 1, 2, 3, 5, fusaïoles; N<sup>o</sup> 4, brunissoir (1/2 G.N.)

*Brunissoir.* — Un galet schisteux, percé d'un trou de suspension, avec champ usé par endroits, a dû servir à régulariser extérieurement les poteries, à les lustrer ou encore à fixer uniformément l'engobe (fig. 21, n<sup>o</sup> 4).

### Sépulture

Le 3 juin 1913, en fouillant près de la paroi gauche, apparut la tête d'un tibia humain. Toutes les précautions nécessaires en pareille circonstance furent prises. La terre fut délicatement enlevée et les ossements humains mis à nu latéralement, mais laissés en place. Les divers objets furent soigneu-

---

(1) Morin Jean, *Palafittes de l'Age du Bronze (Congrès préh. de France, Chambéry, 1908, fig. 5,*

sement recueillis. Le dégagement terminé, le profil en travers du terrain se présentait de la manière suivante (fig. 22, n° 2) :

Une fosse de 0<sup>m</sup>50 de large avait été creusée, empruntant le sol de l'abri et les couches périgordienne et néolithique. Une tranchée longitudinale, parallèle au bord extérieur de la fosse, fut ensuite creusée et le profil (fig. 22, n° 3) fut relevé. La fosse avait 1<sup>m</sup>40 de long à la partie supérieure et seulement 1 mètre dans le fond, avec un plan incliné de 0<sup>m</sup>40. La partie

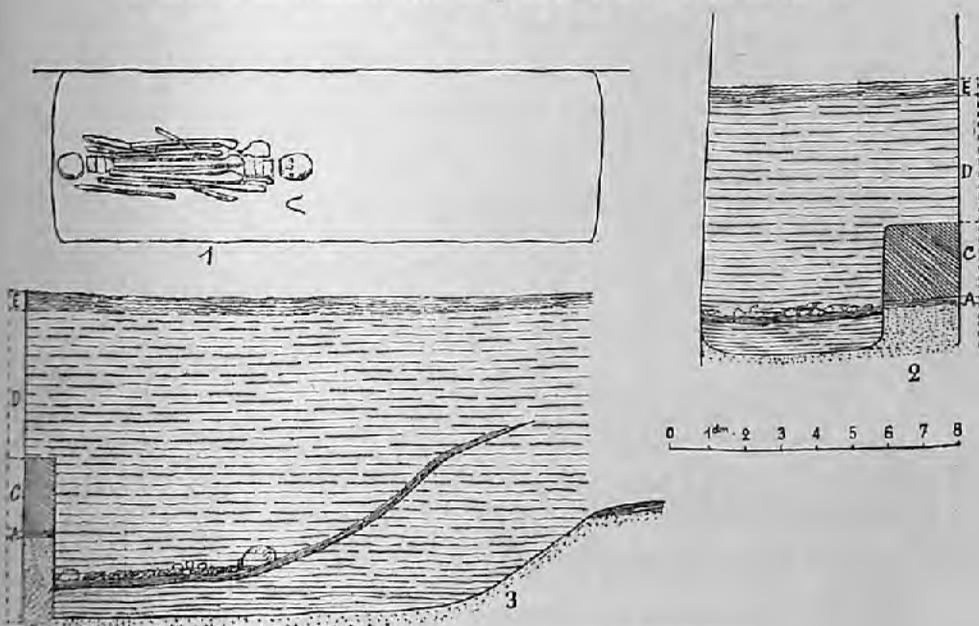


Fig. 22. — BRONZE IV. — Sépulture du second degré  
N° 1, plan de la fosse; n° 2, profil en travers; n° 3, profil en long

la plus profonde n'avait donc que 1 mètre de long sur 0<sup>m</sup>50 de large.

La fosse avait été en partie remblayée avec le terrain de la couche du Bronze. Il y en avait une épaisseur de 0<sup>m</sup>10 dans le bas et de 0<sup>m</sup>40 sur le plan incliné, ce qui réduisait les dimensions du fond à 0<sup>m</sup>60 sur 0<sup>m</sup>50,

Là-dessus se trouvait une ligne charbonneuse, d'où ont été extraits des ossements d'animaux en partie brûlés, sur laquelle reposait une couche de cendres grises de bois de 2 à 3 centimètres d'épaisseur, s'amincissant et se relevant sur le plan incliné.

Les ossements humains reposaient sur les cendres du plan horizontal, mêlés à de la terre de la couche du Bronze, dans laquelle ont été recueillis les tessons de poterie de la

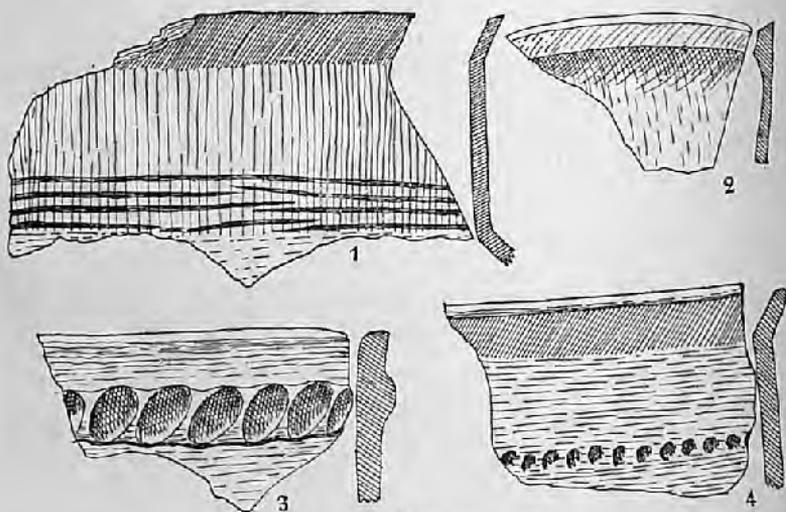


Fig. 25.

Fragments de poterie provenant de la sépulture du Bronze (1/2 G.N.)

fig. 23 et des ossements d'animaux provenant de deux jeunes sujets : un bœuf de taille moyenne, mais plutôt petit, et un mouton.

La partie de la paroi rocheuse limitant la fosse d'un côté avait été rougie par le feu allumé dans le trou, vraisemblablement pour le purifier. Les traces rouges vont en s'épa nouissant au sortir de la fosse, elles dessinent un trapèze dont le fond forme la petite base.

Il y fut recueilli un crâne d'adolescent, moins la mâchoire inférieure, et un autre d'adulte, tous les os longs de ce dernier sujet, les os iliaques, 18 vertèbres, le sacrum, une omo-

plate et quelques côtes. Il n'y avait pas la moindre trace des autres parties. Ces ossements avaient été déposés là sans ordre, mais avec soin, après la disparition complète, par décomposition, des parties charnues.

Le crâne d'adulte reposait directement sur les cendres, la face tournée vers le haut, la mâchoire inférieure à 0<sup>m</sup>10 à côté. Les vertèbres étaient placées en connexion anatomique par séries : ces dernières formaient une ligne droite, mais étaient parfois interverties. Le sacrum et les os iliaques étaient près du crâne et les vertèbres lombaires dans la partie la plus éloignée de ce dernier, à quelques centimètres du crâne de l'adolescent. Les os des membres étaient placés en long par dessus. Deux incisives ont été retrouvées sur le plan incliné, à 0<sup>m</sup>40 du crâne d'adulte.

L'absence des petits os et des autres parties des corps, leur disposition entassée dans un espace très limité, l'altération partielle des articulations, la virginité de la sépulture, nous ont amené à penser qu'on était en présence d'un ossuaire ou sépulture du second degré. De l'examen des lieux et des faits, on peut déduire, hypothétiquement, que les corps dont on a retrouvé les restes avaient subi une première inhumation au cours de laquelle toutes les parties charnues avaient complètement disparu. Plus tard, il fut procédé à l'exhumation des ossements les mieux conservés, mais certains, très spongieux, très altérés, et les petits (phalanges, métacarpiens, métatarsiens, etc.), furent négligés.

Ces restes, vénérés en mémoire des morts, furent transportés en grande pompe dans la demeure familiale par les parents et amis, peut-être pour veiller sur elle. A cette occasion fut donné un grand festin dont un jeune bœuf et un mouton firent les frais. Un grand feu fut allumé dans la fosse pour la purifier et la rendre propre à recevoir les reliques.

Au cours du repas, des os furent lancés dans le brasier, on les a retrouvés en partie brûlés dans les cendres. Le repas terminé, le feu éteint, les ossements humains furent déposés sur les cendres encore brûlantes, tels qu'ils ont été retrouvés. Plusieurs dents se détachèrent et deux au moins tombèrent sur le plan incliné où on les a recueillies. Trois pierres, dont

une presque cubique, présentant des traces rouges de feu, furent posées au-dessus; puis la fosse fut remblayée avec la terre de la couche du Bronze et les reliefs du repas.

A 1<sup>m</sup>80 à l'ouest, creusé dans les mêmes couches que la fosse, se trouvait un trou tronconique de 0<sup>m</sup>80 de diamètre supérieur (fig. 2 bis) dont le contenu se composait d'ossements d'animaux domestiques (bœuf et mouton), vraisemblablement déchets de cuisine, et de tessons de poteries de l'Age du bronze. Entre ce trou et l'ossuaire, creusés tous deux à la même profondeur et paraissant contemporains, n'y aurait-il pas quelque relation ?

Ce n'est pas la première fois que ce fait est constaté. A La Ferrassie, dans un niveau remontant à l'époque moustérienne, trois fosses à peu près tronconiques, de 0<sup>m</sup>70 de diamètre supérieur, étaient en avant de sépultures et exactement à leur niveau <sup>1</sup>. Il en était de même au Moustier <sup>2</sup>.

A 0<sup>m</sup>20 en arrière du bord de la fosse et à 0<sup>m</sup>70 de la paroi rocheuse, existait un trou de 0<sup>m</sup>10 de diamètre, pénétrant jusqu'au sol naturel. Tout autour et à 0<sup>m</sup>20 du centre, espacés de 0<sup>m</sup>10 à 0<sup>m</sup>15, on constatait la présence d'une série de plus petits trous qui se prolongeait en ligne droite parallèlement au bord extérieur de la fosse. Ces trous, remplis d'humus, étaient les emplacements de piquets en bois servant de clôture et formant un édicule de 0<sup>m</sup>40 de diamètre avec grosse pièce de bois au centre. Quelle pouvait être, en la circonstance, la destination de ce réduit ? Était-ce l'endroit où l'on déposait des offrandes ou des ex-voto ? Question à laquelle il est difficile de répondre.

*Age de la sépulture.* — Il a été recueilli plusieurs tessons de poterie dans les terres remblayant la fosse. Le n° 5, fig. 16, paraît devoir se classer dans le Bronze II et le n° 1, fig. 23, dans le Bronze IV. Quant au n° 2 (fragment d'assiette) et aux n°s 3 et 4, il est difficile de les attribuer à un étage d'une manière précise.

---

(1) D. Peyrony, *La Ferrassie; Préhistoire*, fasc. unique, t. III, 1934.

(2) D. Peyrony, *Le Moustier; Revue anthropologique*, 1930.

La dernière phase de l'Age du Bronze y étant représentée, la sépulture ne saurait être attribuée à une époque plus ancienne.

### Une cachette de l'Age du Bronze

A l'occasion de la présente publication, où l'Age du Bronze est bien représenté, il me paraît intéressant de signaler la découverte d'une cachette de 27 haches et d'une poignée à oreille en bronze, au lieu dit « Les Serres », commune de Thonac (Dordogne), à six kilomètres environ à vol d'oiseau de La Roque-Saint-Christophe, en direction Nord-Est. Elle se

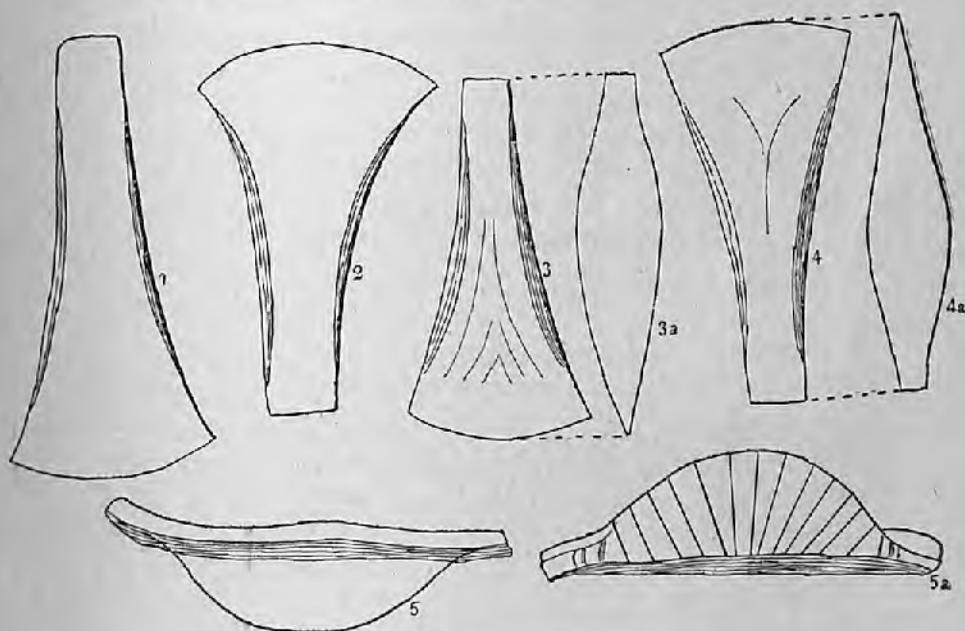


Fig. 24. — BRONZE II et III

Nos 1, 2, 3, 4, haches à bords droits; n° 5, poignée à oreille (1/2 G.N.)

trouvait à deux mètres du chemin rural de l'Escourtodie, aux Serres, et à cinq mètres d'un bois châtaignier et bruyère, dans un terrain défriché.

Une première trouvaille eut lieu en 1932 et une seconde en 1934, par le sieur Pierre Grangier, propriétaire du terrain.

Les haches sont de petites dimensions, variant entre 10 et 12 centimètres, toutes en bon état, les unes simplement moulées portant encore les bavures de la matière fondue, la majeure partie complètement terminées et prêtes à être emmanchées. Deux ont été affûtées par le propriétaire, qui pensait, au début, leur donner une grande valeur. Elles sont toutes du type à bords droits assez accusés, à tranchant élargi et courbe (fig. 24, nos 1, 2, 3, 4). Les profils (fig. 24, nos 3 a et 4 a) des haches 3 et 4 dénotent des rebords développés permettant un emmanchement plus solide que celui des haches plates. Le n° 5 (fig. 24) paraît être une poignée à oreille d'un vase ou d'un ustensile en bois. Le n° 5 a (fig. 24) est le dessus de la même pièce décoré de traits rayonnants.

D'après la classification de Déchelette, ce dépôt devrait se classer à la fin du Bronze II ou au début du Bronze III, celui qui est le mieux représenté à La Roque avec le Bronze IV.

#### Autres objets de l'Age du Bronze trouvés en Périgord

Je crois bien faire de rappeler ici les autres découvertes connues faites dans le département :

1. Un grand couteau en bronze trouvé à Saint-Georges, près de Périgueux, en 1788, à côté d'un squelette qui avait un vase à ses pieds et un autre à sa tête (Musée d'Orléans)<sup>1</sup>;

2. Deux bracelets en bronze massif, provenant de « Chez l'homme », commune de Larochebeaucourt (Dordogne), (Musée de Cholet)<sup>1</sup>;

3. Epingle en bronze provenant de Laugerie-Basse, commune des Eyzies-de-Tayac (Coll. Capitan, Musée de Saint-Germain)<sup>1</sup>;

4. Cinq haches à talon et anneau latéral, trouvées à Berbiguières (Dordogne) sur la propriété de M. de Chevigné, en 1901 ou 1902<sup>1</sup>;

---

(1) Abbé Breuil, *Quelques bronzes du Périgord*, Afas, Montauban, 1902.

5. Fragments de bracelets en bronze trouvés par M. Aupy, en mars 1892, dans la grotte des Ormes, commune de Javerlhac<sup>1</sup>;

6. Hache plate provenant de Sucher, commune de Boulazac<sup>1</sup>;

7. Une hache à bords droits trouvée à Issigeac<sup>1</sup>;

8. Treize haches à talon dans un vase provenant d'Issigeac (Musée du Périgord);

9. Une hache à bords droits très relevés provenant de Friscandou, commune de Fonroque<sup>1</sup>;

10. Trois haches, dont deux à rebord et une à talon, trouvées à Bergeon, commune de Saint-Antoine-de-Breuilh<sup>1</sup>;

11. Huit haches à talon provenant de Chassaing, près de Hautefort<sup>1</sup>;

12. Collection d'objets divers en bronze provenant d'Ecorneboeuf, près Périgueux<sup>1</sup>;

13. Pointe de lance et épingle trouvés en 1889 dans des déblais de travaux du Toulon, près Périgueux<sup>1</sup>;

14. Lingot, haches à bords et haches à talon trouvés près de la gare de Mussidan en 1872<sup>2</sup>;

15. Hache plate, bracelet, épée, céramique. Sépulture de Singleyrac<sup>3</sup>;

16. Sept pièces : deux haches fragmentées à talon, deux haches à ailerons, deux fragments de haches à douille et une épingle provenant de Saint-Front-de-Pradoux<sup>4</sup>;

17. Divers objets provenant de la grotte de Fontanguillère, commune de Rouffignac-de-Sigoulès<sup>5</sup>;

18. Epée en bronze (Bronze II) trouvée près d'Allemans dans le marais de la Lizonne vers 1878<sup>6</sup>;

---

(1) Ces pièces figurent au catalogue du Musée du Périgord.

(2) Ph. Lalande, Découverte de l'Age du bronze à Mussidan, *Matériaux*, 1872, p. 380.

(3) Déchelette, *loc. cit.*, fig. 41, p. 142.

(4) M. Feaux, *Bulletin archéologique*, 1908, p. CXXI.

(5) M. Conil, *Coutumes funéraires en relation avec le culte des eaux à l'Age du Bronze* (Congrès préh., de Toulouse-Foix, 1936).

(6) Musée de Périgueux.

19. Deux haches à talon trouvées à Antissac, commune de Coulaures (Coll. Hermann) <sup>1</sup>;

20. Quatre haches à bords droits peu élevés. Fouilles du Pont, commune de Saint-Méard-sur-Dronne <sup>1</sup>;

21. Bracelet trouvé à Gorge-d'Enfer, commune des Eyzies, en 1896 <sup>1</sup>.

Couche E (Age du Fer)

I. — Hallstattien

La couche D, comme celle du Néolithique, était surmontée d'un sol battu en terre rouge formé d'éléments très fins. Très dur, son épaisseur variait entre 1<sup>cm</sup> 1/2 et 2 centimètres. La

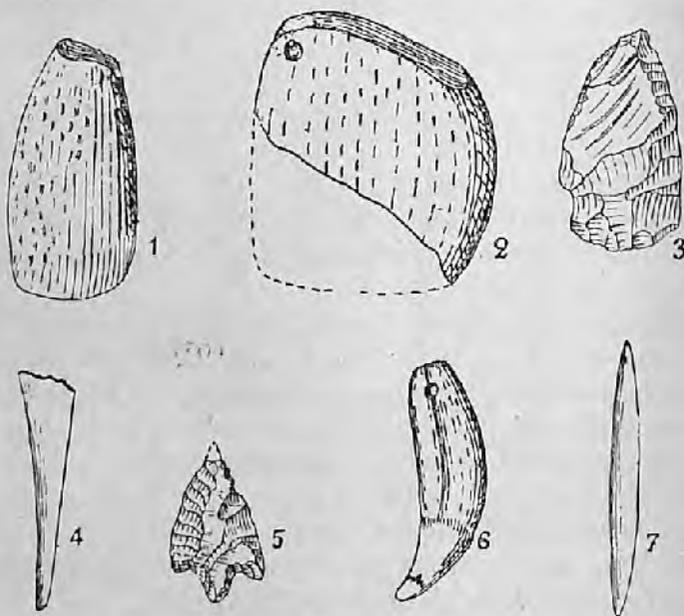


Fig. 25. — Objets recueillis dans la couche du fer. — N° 1, hachette polie; n° 2, brunissoir; n° 3, pointe à tranchant transversal; n° 5, pointe à pédoncule et ailerons - n° 6, dent à racine percée - n° 7, hameçon - n° 4, pointe en fer.

(2/3 G.N.)

terre qui le composait était argilo-siliceuse (terre à brique); elle provenait du sol situé en avant de l'abri, car elle conte-

(1) Musée de Périgueux.

tenait des éclats de silex et quelques petites pièces périgordiennes. Une couche gris brun (E, fig. 2) reposait dessus et se composait de cendres, de matières charbonneuses, de terre et d'une industrie décrite plus loin. Ce dernier parquet, comme le précédent, était percé de trous qui avaient dû recevoir des bois de charpente.

*Industrie.* — Il y a été recueilli encore des objets en silex : une petite hachette (fig. 25, n° 1), une pointe de flèche à tranchant transversal (fig. 25, n° 3), une pointe de flèche à pédoncule et ailerons (fig. 25, n° 5) et quelques grattoirs, un fragment de brunissoir perforé (fig. 25, n° 2), une dent de canidé à racine perforée (fig. 25, n° 6), une pointe biconique en os (hameçon) (fig. 25, n° 7), une pointe en fer cassée (fig. 15, n° 4) et d'autres objets également en fer, mais trop oxydés pour être déterminés.

*Céramique.* — Elle était abondante, composée surtout de tessons de grands vases en terre rougeâtre, à col droit (fig. 26, n°s 1 et 2) ou légèrement évasé (fig. 26, n° 3, fig. 27, n°s 1, 2, 3) à fond étroit. La partie comprise entre le col et la panse est généralement décorée, soit d'empreintes digitales et de circonférences (fig. 26, n° 1), soit de séries horizontales de triangles (fig. 26, n°s 2 et 3), soit de chevrons ceinturant le vase (fig. 27, n° 2), soit enfin de larges cannelures parallèles et horizontales (fig. 27, n° 1) accompagnées d'une série parallèle d'empreintes digitales (fig. 27, n° 3).

Un fond de gobelet permet de reconstituer la pièce entière dont le milieu était resserré et le bord évasé (fig. 26, n° 4). Décoré de traits parallèles horizontaux le ceinturant, ce vase est à rapprocher de celui du tumulus de Saint-Sulpice (Tarn) attribué à l'époque de Hallstatt<sup>1</sup>.

Parmi les nombreux fragments recueillis dont la majeure partie ne représente qu'un intérêt secondaire, on peut noter l'intérieur d'un fond de plat orné de cannelures circulaires concentriques (fig. 27, n° 4) à mettre en parallèle avec l'intérieur d'un plat provenant de la nécropole précédente<sup>2</sup>.

---

(1) Déchelette, tome II, 2<sup>e</sup> partie, p. 672, fig. 256, n° 18.

(2) d° d° d° n° 9.

Un dessous de plat est cannelé horizontalement tout autour (fig. 27, n° 8).

L'intérieur d'un autre fond de plat (fig. 27, n° 10) est orné de points en creux en croix et d'une circonférence réalisée de même façon. Cette décoration se retrouve sur une coupelle en bronze du tumulus de l'aven Armand (Lozère), d'époque

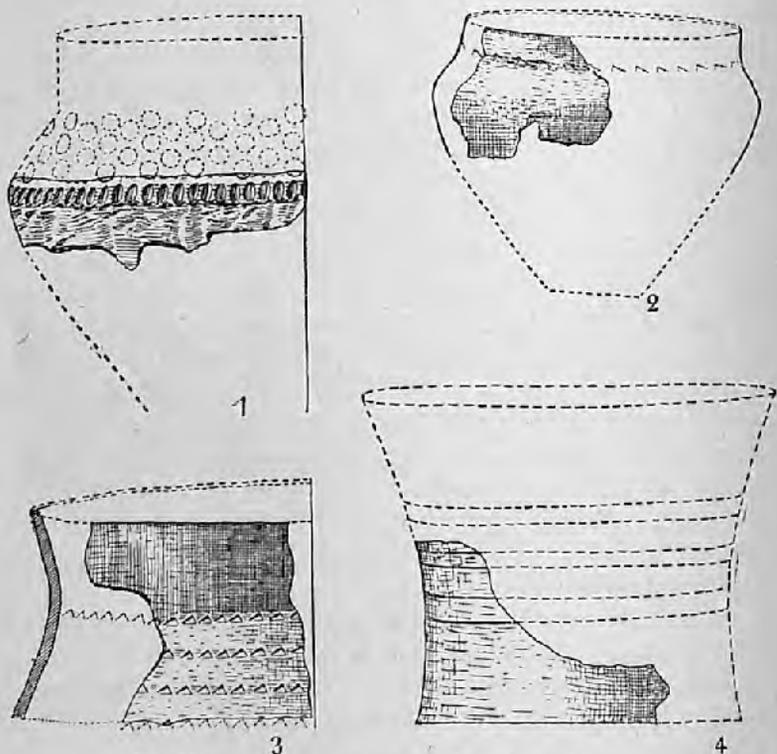


Fig. 26. — HALLSTATTIEN. — Types divers de vases.

hallstattienne <sup>1</sup>. Le n° 6, fig. 27, est un fragment de vase à rebord orné de grecques dont l'équivalent se retrouve dans le tumulus hallstattien du Bois de Langres (Haute-Marne) <sup>2</sup>.

(1) Déchelette, tome II, 2<sup>e</sup> partie, p. 674, fig. 257.

(2) d<sup>e</sup> d<sup>e</sup> p. 846, fig. 247.

Le n° 5, fig. 27, orné de traits horizontaux et de dents de loup, peut être comparé à certains vases de Bavière <sup>(1)</sup>.

Sur un autre tesson, on relève de grandes dents de loup (fig. 27, n° 7), et un dernier est profondément incisé de séries

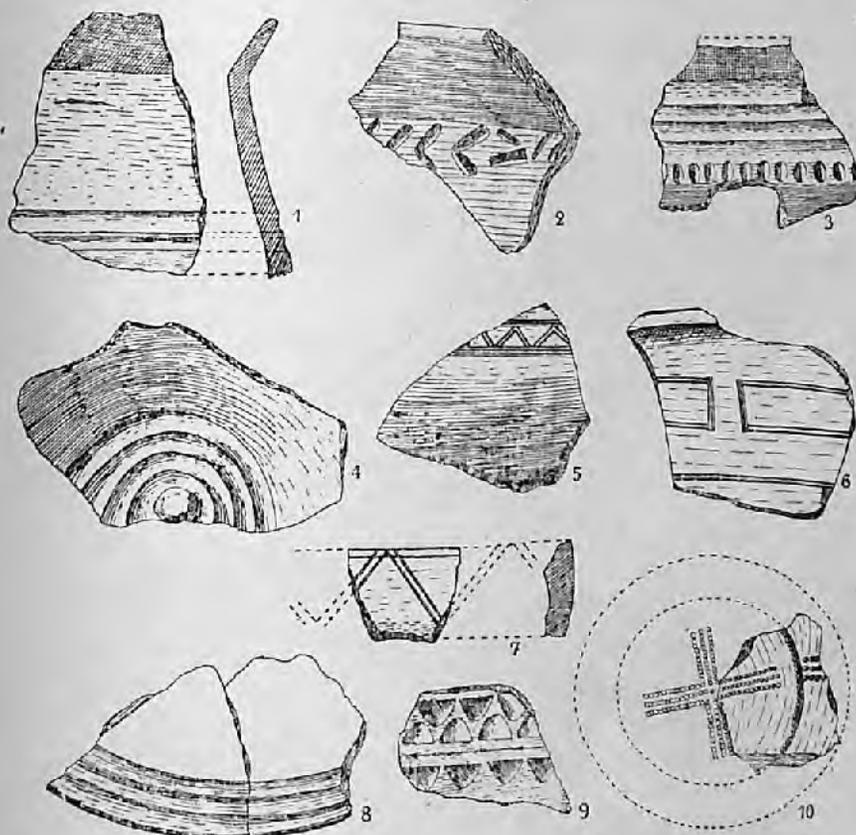


Fig. 27. — HALLSTATTIEN. — Motifs décoratifs (1/3 G. N.)

horizontales parallèles de petits cônes disposés inversement deux à deux, séparées par des cordons plats en relief (fig. 27, n° 9).

---

(1) Déchelette, tome II, 2<sup>e</sup> partie, p. 813, fig. 327, n° 5.

Cet ensemble paraît devoir se rapporter à l'époque hallstattienne.

Dans le fond de l'abri, sur le sol en terre battue, j'ai recueilli quatre lames d'os quadrangulaires (fig. 28, nos 1, 5, 6, 7) à côté de deux objets en fer (fig. 28, nos 10 et 11), et deux au-

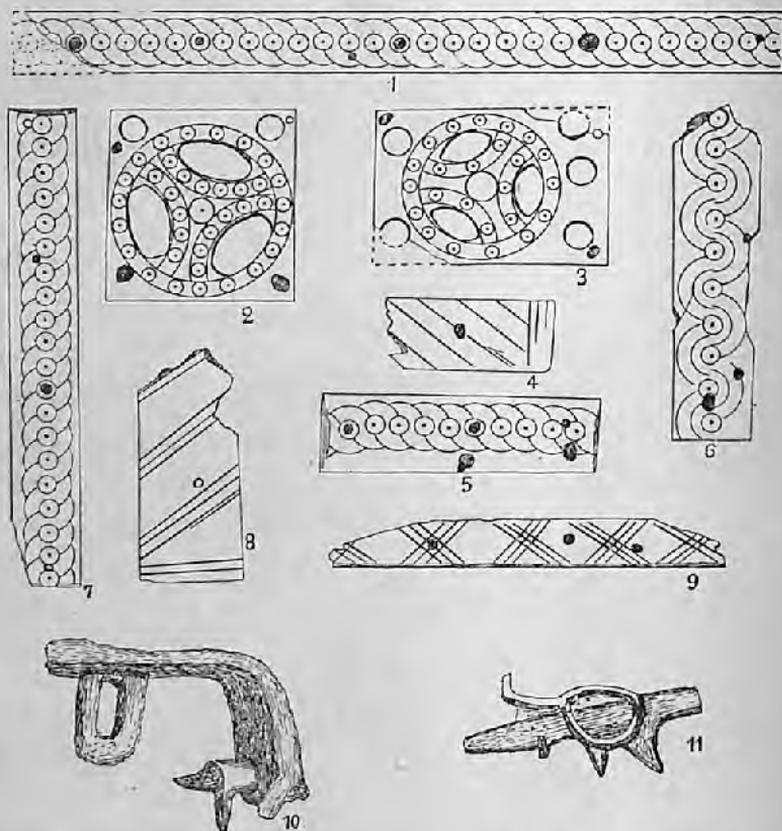


Fig. 28. — HALLSTATTIEN. — Nos 1, 2, 3, 5, 6, 7, appliques d'un coffret nos 10 et 11, éléments de serrure - nos 4, 8 et 9, appliques de manche de couteaux d'âge hallstattien ou bien de la Tène.

tres presque carrées (fig. 28, nos 2 et 3). Ces divers objets en os, portant des trous garnis d'oxyde de fer, m'ont fait penser à des appliques ornant quelque coffret en bois, les deux objets en fer étant les éléments de la serrure.

Les n<sup>os</sup> 1, 5 et 7 présentent les mêmes décorations : torsade longitudinale avec rangée médiane de petites circonférences à centre ponctué.

Le n<sup>o</sup> 6 comprend la même ligne de petites circonférences, mais le centre de chacune d'elles a été aussi celui de deux arcs de cercle plus grands concentriques, tracés alternativement de chaque côté de cette ligne et dont les convexités sont parallèles aux bords.

Les deux plaques presque carrées (fig. 28, n<sup>os</sup> 2 et 3) portent en leur milieu une couronne dessinée d'un trait assez profond, ornée de petites circonférences ponctuées. L'intérieur de cette couronne présente trois segments de couronnes ornés de même, tangents à une circonférence centrale : des cercles et des ovales découpés ajourent ces pièces. On remarque déjà le décor en circonférence à centre ponctué dans la nécropole de Hallstatt sur des manches de couteaux<sup>1</sup>.

Ces circonférences, ici en relief, formant des bossettes, se retrouvent sur la coupelle en bronze de l'aven Armand (Lozère) déjà citée, sur une écuelle ou tasse du tumulus d'Airolles (Gard)<sup>2</sup>, sur les cuirasses hallstattiennes de Fillings au Musée d'art et d'histoire de Genève<sup>3</sup>.

Ces diverses pièces paraissent se rapporter au premier Age du fer. Les n<sup>os</sup> 4, 8, 9 sont des appliques de couteaux rencontrées dans l'épaisseur de la couche qui peuvent se classer aussi bien à La Tène qu'au Hallstattien.

*Dépôts hallstattiens.* — En Périgord, les lieux qui ont fourni du Hallstattien sont assez rares parce que, probablement, les objets en fer ne sont pas bien conservés et que les poteries de cette époque, encore mal connues, ont été négligées. Le tumulus de Liviers, près Jumilhac-le-Grand, a fourni un beau vase à pied surélevé<sup>4</sup>.

Une épée en bronze trouvée en 1892 dans l'Isle devant le tumulus de La Moutisse, commune de Saint-Léon-sur-l'Isle

---

(1) Déchelette, tome II, 2<sup>e</sup> partie, p. 795, fig. 315.

(2)    d<sup>o</sup>                    d<sup>o</sup>                    p. 675, fig. 258, n<sup>o</sup> 3.

(3) W. Deonna, *Préhistoire*, tome III, fasc. unique, fig. 5 à 18.

(4) Déchelette, tome II, 2<sup>e</sup> partie, 1<sup>er</sup> Age du fer, p. 817, fig. 330.

et une grande hache en fer à douille rectangulaire fermée, trouvée à Fossemagne, figurent au Musée du Périgord.

Un fragment de grand vase du Fourneau du Diable est au Musée des Eyzies<sup>1</sup>.

## II. — La Tène

Du four de potier, en partie effondré, rencontré au cours des fouilles (fig. 2 bis), il a été retiré les fragments de trois vases, les uns bien cuits, d'autres très peu, quelques-uns encore à l'état pâteux. Le plus petit (fig. 29 bis, n° 3) a été reconstitué au Musée des Eyzies, il porte à la base du col deux traits parallèles en faisant le tour entre lesquels a été tracée



Fig. 29. — LA TÈNE III. — Grand vase (1/5 G.N.)

une série régulière de virgules obliques et parallèles; les deux autres (fig. 29 et fig. 29 bis, n° 4), par les ateliers du Musée des Antiquités de Saint-Germain-en-Laye.

Ces derniers, en terre rouge, sont décorés au col : le n° 4 de trois sillons parallèles le ceinturant; l'intervalle entre les deux plus hauts est garni par une série de dents de loup. Le n° 1 ne présente que deux traits parallèles identiques à ceux

(1) D. Peyrony, Les gisements préhistoriques de Bourdeilles. Archives de l'Institut de paléontologie humaine, mémoire, n° 10, 1932, p. 23, fig. 16.

du premier, mais assez espacés, entre lesquels se développe une bande de dents de loup à double trait.

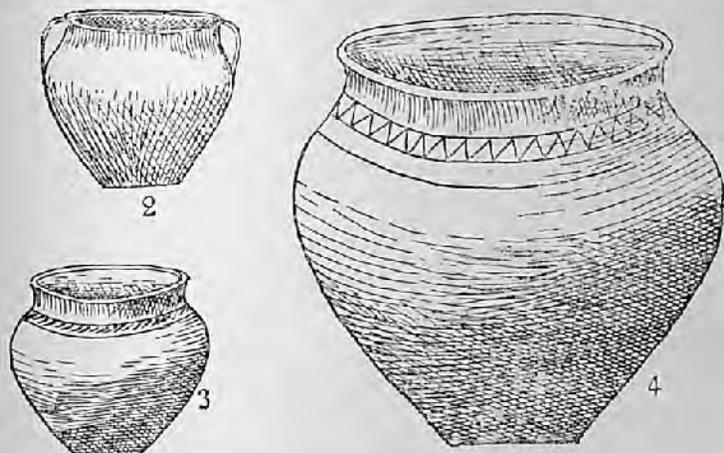


Fig. 29 bis. — LA TÈNE III. — Types de vases (1/5 G.N.)

Ces trois récipients, tant par leur forme que par leur décoration, se classent dans la TÈNE III (Gaulois).

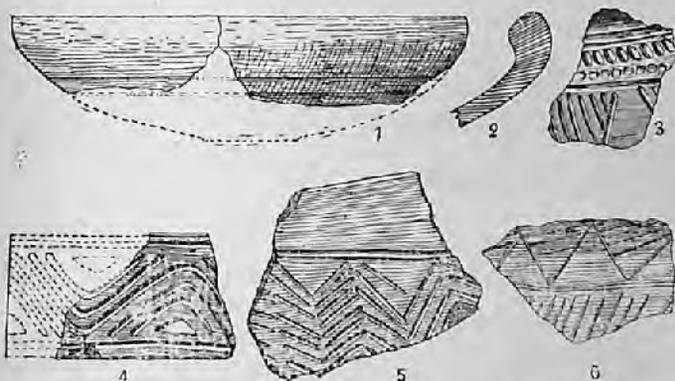


Fig. 50. — LA TÈNE III. — N° 1, assiette - n° 2, bord d'assiette  
n°s 3, 4, 5, 6, fragments de poterie diversement décorés (1/4 G.N.)

Parmi les nombreux tessons recueillis, tant dans le grand abri à gauche que dans les fonds de cabane, il faut noter un

petit pot à anse et à rebord en terre rouge (fig. 29 bis, n° 2), des fragments d'assiettes (fig. 30, n° 1), assez épais (fig. 30, n° 2), et d'autres tessons ornés de façons différentes à l'ébauchoir (fig. 30, nos 4, 5, 6) se rapportant à la même époque.

Le fond de la cabane III a fourni trois tessons de pots (fig. 31) ornés de bandes horizontales parallèles peintes faisant le tour du vase. La pâte du n° 1 est grise et les bandes

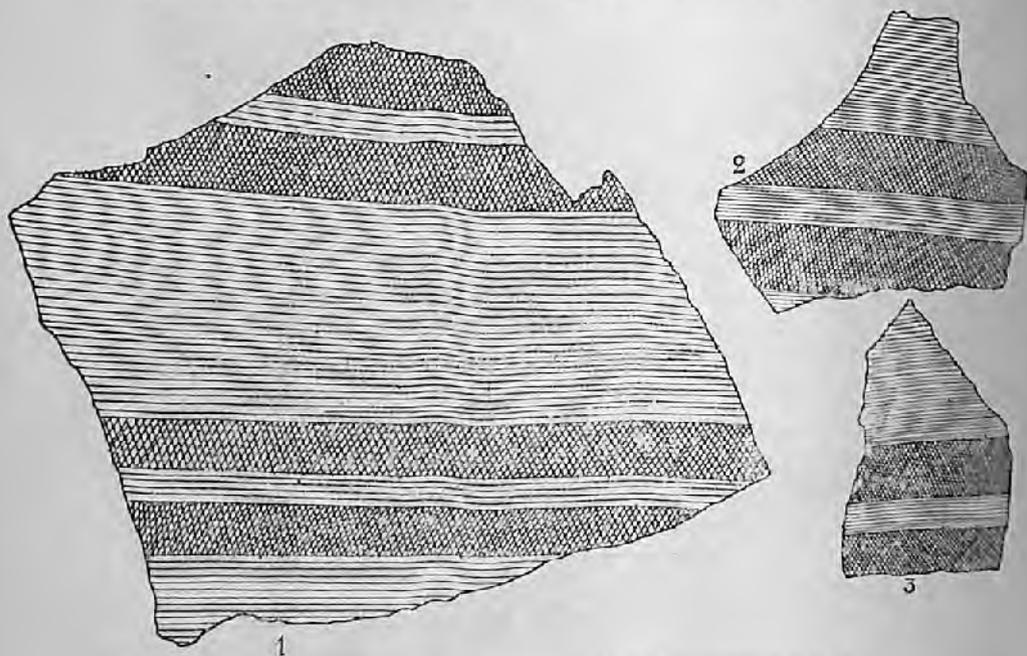


Fig. 51. — LA TÈNE III. — Fragments de poterie peinte (1/2 G.N.)

marron clair; celle des nos 2 et 3 est plus foncée et les bandes sont noires. Ce sont toujours des poteries gauloises.

Dans mes fouilles, rien n'a été rencontré pouvant être attribué à La Tène I et II. Le Hallstattien paraît avoir persisté à La Roque jusqu'à la troisième phase du second Age du fer,

### Gallo-Romain

L'occupation gallo-romaine a été bien marquée par le foyer de la coupe Ouest, avec sa grande dalle de terre cuite. Sur divers points du grand abri, on a recueilli des fragments de briques et de tuiles à rebord, des plaques de marbre blanc, des morceaux de verre parfois très irisé, se rapportant à cette culture. Aucun objet en métal, sauf un fragment de chaînette en bronze qui pourrait être attribué aussi bien à une autre époque.

*Céramique.* — Les tessons de poterie y étaient abondants. Les uns avaient fait partie de grands récipients, sortes de grès, pour la conservation des liquides, ou à texture plus grossière pour les usages domestiques : cruches à bec, pots pour la cuisine ou la conservation des légumes secs et de l'huile, etc. D'autres, plus fins, provenaient de plats (fig. 32,

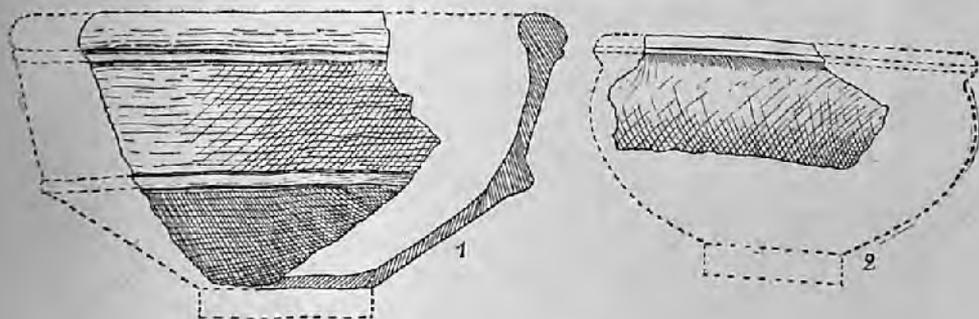


Fig. 32. — GALLO-ROMAIN. — Vases reconstitués.

n° 1), de bols (fig. 32, n° 2) ou d'assiettes en terre recouverts extérieurement et intérieurement d'une engobe rouge lustrée caractéristique de cette époque. Aucun n'était vernissé, comme les nombreux vases et tessons découverts dans les riches villas du Périgord et aux abords de la tour de Vésone.

*Moulin à bras.* — Côte à côte gisaient deux petites meules en calcaire dur, l'une fixe, l'autre tournante, cette dernière

avec entaille pour fixer une monture en bois pouvant la faire tourner sur l'autre. L'ensemble constituait un petit moulin à bras pour moudre les grains.

#### CONCLUSIONS

Malgré son exposition peu favorable, La Roque-Saint-Christophe a été occupée fort longtemps. D'abord à l'Age du renne, probablement habitat d'été. A la fin du Pléistocène, l'adoucissement du climat permit à nos ancêtres un séjour continu, du Néolithique à nos jours.

Des observations faites au cours des travaux et de la description des diverses industries, il ressort clairement que ce lieu est l'un des plus riches et des plus intéressants pour l'étude du Néolithique et celle des métaux en Périgord. Les sols en terre battue ont permis de séparer nettement les produits de l'Age de la pierre polie de ceux des Ages du bronze et du fer.

Les pointes foliacées en silex et celles à pédoncules et ailerons, ainsi que quelques tessons de poterie fine, donnent à ce Néolithique un caractère très évolué qu'on retrouve dans beaucoup de stations de surface, alors que celles plus anciennes sont très clairsemées.

Depuis la découverte des industries tardenoisiennes en place du Martinet et du Roc Allan, commune de Sauveterre-la-Lémance (Lot-et-Garonne)<sup>(1)</sup>, du Cuzoul, commune de Gramat (Lot) où les pointes à pédoncules et ailerons sont associées à un Tardenoisien très évolué, on considère que le Tardenoisien est contemporain, dans le Sud-Ouest français, du Vieux Néolithique.

Le petit nombre de stations tardenoisiennes connues ne préjuge pas de leur rareté. Les découvertes du Martinet, du Roc Allan, du Cuzoul et du Roc du Barbeau, sont de dates récentes. Avant, on pensait que cette culture n'avait pas existé dans la région. Je suis certain que des recherches minutieuses permettraient de la retrouver sur bien d'autres points.

---

(1) Coulonges, Les gisements préhistoriques de Sauveterre-la-Lémance. Archives de l'Institut de Paléontologie humaine, mémoire 14, 1935.

Au début de l'Age du Bronze, la population de La Roque paraît avoir été peu dense : les époques I et II sont peu représentées, mais dès le Bronze III, les restes sont plus abondants (vases à incisions profondes) et, au Bronze IV, les tessons de poterie sont nombreux, les formes et les décorations variées. Les vases fins étaient recouverts d'une engobe à la plumbagine; les décors cannelés et incisés se rapprochaient à la fin de ceux des premiers vases hallstattiens (Celliques).

Le premier Age du fer (hallstattien) est représenté par de la céramique grossière et fine. Cette culture paraît s'être prolongée à cet endroit pendant la première partie du second âge du fer, puisqu'il n'y a été recueilli que de la poterie appartenant à la dernière phase gauloise (La Tène III).

Les populations gallo-romaines ont laissé des traces sur toute l'étendue de la base de la falaise, mais elles étaient pauvres. Rien des belles villas n'a encore été rencontré.

Les époques mérovingiennes et carolingiennes ne paraissent pas y avoir été très florissantes.

La création du fort par l'évêque Frotaire, à la fin du x<sup>e</sup> siècle, est le début de la période de prospérité de cet endroit que termine l'incendie de 1401. Quelques maisons éparses y furent reconstruites par la suite, mais l'importance de cette agglomération diminua de plus en plus. La dernière maison cessa d'être habitée vers 1910. Actuellement, il ne reste que des ruines.

Jusqu'ici, un tel travail d'ensemble n'avait pu être fait, faute de documents stratigraphiés. Quelques erreurs peuvent s'être glissées dans mes interprétations, étant sorti de ma spécialité. Je serai reconnaissant à de plus compétents que moi en la matière, de vouloir bien les redresser.

L'exposé objectif étant rigoureusement exact, mon mémoire peut permettre la détermination de poteries difficiles à classer jusqu'ici sans termes de comparaison.

D. PEYRONY,

L'ABBÉ LANDESQUE

(1838-1905)

Michel-Antoine Landesque, né à Castillonnès (Lot-et-Garonne) le 4 mars 1838, ordonné prêtre le 17 décembre 1864, exerça son ministère d'abord dans le diocèse d'Agen, à Fumel, Saint-Just et Devillac, puis fut excorporé pour le diocèse de Périgueux, où il eut la cure de Lavalade (canton de Montpazier) de mai 1885 à juillet 1889, rentra dans le diocèse d'Agen (cures de Sermet et de Corconac), et fut mis à la retraite en 1901; il mourut le 13 avril 1905. Il fut membre de la Société Géologique de France; il appartint aussi à la Société Française d'Archéologie, dont les listes portent son nom de 1874 à 1900.

Une partie des travaux de l'abbé Landesque est strictement géologique. C'est d'abord une note sur le *Calcaire à Paléothérium de l'Agenais et du Périgord* (séance de la Société Géologique du 5 novembre 1888, t. XVII, p. 16 à 24); puis un mémoire plus développé : *L'Agenais et le Périgord dans les époques du Miocène inférieur et du Miocène moyen* (même séance, p. 24 à 37); et une note intitulée *Quelques renseignements nouveaux sur les terrains tertiaires des environs de Beaumont, Dordogne* (séance du 18 février 1889, même tome, p. 364 à 370). C'était l'époque où la mise en application du plan Freycinet sur les chemins vicinaux (loi de 1884) nécessitant de nombreux travaux de déblai et ouvertures de carrières pour le tracé et l'empierrement des routes, amena la découverte de nombreux gisements paléontologiques et préhistoriques. L'abbé Landesque, fréquentant à toute occasion les entrepreneurs, carriers et terrassiers, fit ainsi un grand nombre de remarques très intéressantes.

Au cours de ses recherches géologiques, l'abbé Landesque avait recueilli de nombreux fossiles et constitué une collection paléontologique, qui fut achetée en 1885 par le Musée

du Périgord<sup>1</sup>. Mais, en même temps, il avait récolté dans les mêmes régions, confins du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, sur les terrains de surface (surtout des plateaux), des silex taillés, dont une partie fut, croyons-nous, jointe aux fossiles qu'il céda au Musée de Périgueux. Ce sont surtout des « coups-de-poing », trouvés dans les communes de Devillac, Estrade, Envals, Cardenal, Chancel, Saint-Etienne, etc.; il y a aussi des pièces classées par le Catalogue de M. Féaux dans le robenhausien et le campignien<sup>2</sup>.

Mais loin de loin de se borner à ramasser des silex au hasard des rencontres, Landesque se mit de bonne heure à opérer des fouilles. Les renseignements qu'il a donnés sur ses travaux sont malheureusement de valeur inégale. Quoi qu'il en soit à ce sujet, il reste au moins le fait que l'abbé Landesque a fait partie du groupe d'ecclésiastiques distingués qui n'ont pas craint, entre 1860 et 1880, d'entreprendre l'étude des temps préhistoriques malgré certains obstacles<sup>3</sup>.

En premier lieu, il communiqua à la 40<sup>e</sup> session du Congrès Scientifique de France, tenue en 1874 à Rodez, une *Etude sur les principaux instruments de l'âge de la pierre dans le Lot-et-Garonne* (pages 43-48). La même année, il apporta au Congrès Archéologique de France, 41<sup>e</sup> session (Agen et Toulouse), un mémoire plus important : *Etude sur l'âge de la pierre, d'après les découvertes faites dans la région Nord et Nord-Est du Lot-et-Garonne, et sur la valeur chronologique et artistique des silex ouverts recueillis à la surface du sol* (p. 13-32). L'auteur donne là quelques renseignements — peu pré-

---

(1) Voir le *Bulletin de la Société archéologique du Périgord*, t. XII, p. 398.

(2) Par ex. les pièces 3077-3080, provenant de Devillac, et les pièces 3081-3162 de « Stations des confins de la Dordogne et de Lot-et-Garonne ». Nous trouvons dans le « Voyage préhistorique dans les départements du Sud-Ouest » (*L'Homme*, 1886, p. 299) de Ph. Salmon, ce renseignement complémentaire : « nous avons retrouvé au musée de Périgueux une grande partie de la collection du Lot-et-Garonne de l'abbé Landesque, exposée en 1878 à Paris ».

(3) Dans le préambule de la lecture qu'il fit au Congrès d'Agen en 1874, Landesque cita ses prédécesseurs, « Mgr Meignan, le savant évêque de Châlons, MM. les abbés Bourgeois, Lambert et Delaunay » (p. 13). Parlant en présence de Mgr d'Outremont, évêque d'Agen, il tint à faire remarquer que « c'est bien à tort qu'on se figurerait que l'étude de cette science conduit à saper les fondements de la religion catholique ».

cis — sur des stations de la vallée de Gavaudun (Lot-et-Garonne), la grotte du Moulin du Milieu et la grotte de Ratis, — sur une station découverte par lui à Saint-Capraise-d'Eymet (Dordogne) à 1<sup>m</sup>50 de profondeur, — et surtout sur des fouilles qu'il avait faites à Laugerie-Basse en 1867-68, après le départ de De Vibraye, de Lartet et de Christy. D'après une remarque publiée postérieurement, en 1887, il avait fait effectuer en 1866 deux sondages dans ce gisement, sur deux points opposés, en descendant jusqu'à la partie inférieure du rocher, afin d'avoir la certitude que l'industrie solutréenne n'y existait pas<sup>1</sup>. Landesque observa que le paléolithique était surmonté d'une couche plus récente, avec poteries et silex de l'âge de la pierre polie. Il remarqua que la faune de Laugerie-Haute était « incontestablement » plus ancienne que celle de Laugerie-Basse. A part cela, qu'il n'ait pas discerné plusieurs horizons dans le magdalénien de cette riche station, cela ne saurait étonner. Il avait eu la chance de découvrir à Laugerie-Basse plusieurs objets de grande valeur : trois bâtons de commandement, « dont le plus intéressant a la forme d'un serpent »; un autre figurant « une tête d'animal (mammouth ?) »; un troisième orné de croisillons losangés et de chevrons, qui ne tarda pas à être publié par les *Matériaux* (1874, p. 287, fig. 103); une lame d'ivoire gravée d'un dessin géométrique « en mosaïque »; et la fameuse « Femme au renne », dite aussi la « Femme enceinte », qui suggéra d'abord une interprétation qu'on a justement reprochée à ceux qui l'ont inventée. Le fragment d'omoplate orné de cette figure était décoré sur l'autre face d'un cheval dont il ne subsistait que la tête et l'encolure. Cet objet, présenté au Congrès d'Agen, fut photographié par Cartailhac et publié dans le même tome des *Matériaux* (1874, p. 276, fig. 72-73). Avec d'autres objets, cette pièce fut achetée plus tard par Piette, grâce à qui elle est depuis 1902 au Musée de Saint-Germain<sup>2</sup>. L'achat de Piette contenait notamment une

(1) Société Géologique de France, 1887, p. 865.

(2) Piette a reproduit la « Femme au renne » en 1891 dans ses « Notions nouvelles sur l'âge du Renne » (*Revue Archéologique*, p. 23-24), sans nommer Landesque. M. H. Breuil a retrouvé dans la collection Piette un petit fragment séparé de cet objet.

« queue de poisson découpée et à base perforée » sur lame d'ivoire <sup>1</sup>.

Deux ans plus tard (1876), le Congrès Scientifique de France tenait à Périgueux sa 41<sup>e</sup> session; l'abbé Landesque y prit plusieurs fois la parole et montra à l'assistance « une figure et quelques instruments en os portant d'élégants dessins gravés à la pointe », provenant « des fouilles qu'il a faites aux Eyzies » <sup>2</sup>. Il nous paraît très probable que ce sont les objets déjà apportés au Congrès d'Agen en 1874. Sur trois mémoires dont il donna lecture, il en est un, intitulé *Etude sur quelques monuments mégalithiques du Lot-et-Garonne*, qui ne trouva pas place dans le volume des comptes-rendus du Congrès <sup>3</sup>; les deux autres y figurent in-extenso <sup>4</sup>.

Dans le premier mémoire, *Etude sur l'apparition de l'homme en Périgord*, l'auteur se montre particulièrement préoccupé par le problème de l'homme tertiaire qui, depuis les trouvailles de l'abbé Bourgeois à Thenay en 1867, passionnait les archéologues, les philosophes et les théologiens. L'abbé Landesque déclare expressément n'avoir découvert « aucun débris humain, aucun objet quelconque qui ait pu faire soupçonner l'existence de l'homme à cette époque reculée »; il a pourtant exploré « avec le plus grand soin de remarquables gisements tertiaires de la Dordogne : à Sainte-Sabine, Nojals, Razac, Peyrioux, Capelier, Montaud ».

Dans le dernier mémoire, *Etude sur les principales cavernes à ossements de la Dordogne*, on ne trouve pas de faits archéologiques nouveaux, ni de relations de fouilles; l'auteur s'y applique à répartir les principaux gisements de la Dordogne dans les divisions des temps paléolithiques que G. de Mor-

---

(1) Cartailhac et Breuil, dans *L'Anthropologie*, 1907, p. 46. — En dehors des reproductions de ces remarquables gravures, éparées dans diverses publications, on les trouvera réunies dans le *Répertoire de l'art quaternaire* de S. Reinach, p. 98, 1-2 (femme au renne et cheval au verso); 4, 17 (sculpté en bois de renne); p. 112, 1 (bâton de commandement); p. 117, 9 (queue de poisson), gravure particulièrement curieuse qui évoque l'art oriental.

(2) Tome I (Périgueux, Cassard, 1878), p. 54.

(3) Simple mention, p. 50 et 276 du t. I.

(4) Tome I, p. 288-292 et 292-293.

tillet venait de faire triompher; voici sa classification : « Principales cavernes classées dans la période de la pierre taillée : le Moustier, Saint-Sulpice-de-Couze, Belcayre-Bas, Pey-de-l'Azé; toutes ces cavernes appartiennent à la même époque, appelée par M. de Mortillet moustérienne <sup>1</sup>. — Cavernes de la seconde période, dite solutréenne : Laugerie-Haute, Saint-Martin-d'Excideuil, le Colombier, la Balutie. — Troisième période, dite magdalénienne : la Madeleine, les Eyzies, Laugerie-Basse, Gorge-d'Enfer, Cro-Magnon, Cognac-sur-l'Isle, grottes de Couze et du Céou, Bauregard, Bourdeilles, Cluzeau de l'Isle, etc. » <sup>2</sup>.

La seconde fouille importante de Landesque, et qui fut une découverte dont l'intérêt n'a été bien compris que récemment, eut lieu à Combe-Capelle (commune de Saint-Avit-Sénieur), à partir d'août 1885. Il a décrit ses trouvailles en 1887, à l'occasion de l'excursion de la Société Géologique de France en Périgord (tome XV du Bulletin de cette Société). Dans le compte-rendu de cette excursion, l'abbé Landesque parle d'abord des grottes et abris de Tayac (nous disons maintenant Les Eyzies-de-Tayac), notamment de Cro-Magnon et des Laugeries (p. 863-865). Puis, après avoir mentionné les grottes du Roc (époque moustérienne) <sup>3</sup>, des Champs-Blancs (époque solutréenne), « grotte la plus remarquable

---

(1) Landesque rectifie alors une assertion du Congrès de Rodez où il avait dit qu'il n'y avait pas dans ces stations de « fer-de-lance ou hache en amande ».

(2) La grotte magdalénienne de Couze est très probablement celle de Saint-Sulpice-des-Magnats, qui fut reprise en 1883-1885 par De Braquemont, Masson et Testut, et enfin étudiée par D. Peyrony (1912). Les grottes du Céou ne peuvent être que celles dites du Comte, en face de Castelnaud-Feyrac, qui ont donné du Moustérien et de l'Aurignacien supérieur (Périgordien IV de Peyrony). La grotte de Beaurgard est celle de Badegoule, dont l'étude a été reprise par le Dr Cheynier. Le Cluzeau de l'Isle, commune de Saint-Léon-sur-l'Isle, fouillée par De Meillet, en 1872-1875, est néolithique. — Inutile de faire remarquer que le classement de Landesque est antérieur, et de loin, à l'heureuse création de la division Aurignacien (H. Breuil, Congrès International de Monaco, 1906); jusqu'alors, la confusion était complète entre le Magdalénien et l'Aurignacien.

(3) Il s'agit peut-être d'un gisement moustérien voisin du château du Roc, commune de Saint-André-et-Allas. Mais il y a d'autres lieux dits Le Roc en Périgord.

qui ait été fouillée en France », dit-il<sup>1</sup>, et les « trois grandes grottes de Mazérat, époque solutréenne et magdalénienne »<sup>2</sup>, il décrit assez longuement ses fouilles à Combe-Capelle (p. 866-869), avec une coupe géologique et archéologique de la station. On sait que, depuis lors, les coupes méthodiques du Dr Amy et de D. Peyrony ont distingué à Combe-Capelle plusieurs horizons que Landesque n'avait pas séparés<sup>3</sup>. « Combe-Capelle, dit-il, se rapprocherait du Moustier, mais celui-ci a des types plus perfectionnés », et l'industrie de Combe-Capelle est « plus grossière, mais plus variée que celle du Moustier ». Il était donc porté à penser que son gisement était « intermédiaire entre l'époque la plus ancienne (il visait le Chelléen), et celle du Moustier »; mais, se reprenant malheureusement, il concluait : « ou plutôt, c'est une même époque, puisque ce sont à *peu près* (c'est nous qui soulignons) les mêmes temps et la même faune ».

En 1889, Landesque s'efforça de coordonner ses idées dans un mémoire intitulé *Recherches sur le Quaternaire ancien des bassins de la Dordogne et de la Garonne* (Bulletin de la Société Géologique de France, t. XVII, séance du 21 janvier 1889; p. 301-316). Dans cet essai de synthèse, on trouve un tableau méthodique indiquant pour chaque terrain la faune qu'il contient et l'époque archéologique correspondante. Il y re-

---

(1) Les Champs-Blancs (commune de Bourniquel) sont dits aussi Jean-Blanc, par différence de prononciation locale. Voir D. Peyrony, *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, 1934, p. 179.

(2) Commune de Bayac. (Voir notre Inventaire des Grottes et Abris préhistoriques de la Dordogne, au Huitième Congrès Préhistorique de France, 1912, p. 374). Ces grottes sont complètement vidées. M. Delugin en a fouillé une petite au même endroit, contenant du Solutréen et du Magdalénien très ancien.

(3) Voir D. Peyrony, « Stratigraphie du gisement préhistorique de Combe-Capelle », dans Congrès Préhistorique de France de 1934, p. 418. Il est probable, selon une remarque que M. H. Breuil veut bien nous communiquer, que Landesque a fouillé à Combe-Capelle dans la partie d'amont, qui est coupée par la route et qui manque des niveaux inférieurs signalés en aval par Amy et Peyrony; par contre, Landesque mentionne des lames pointues des deux bouts, retouchées sur les bords latéraux, de forme solutréenne, mais très rares. A part la mention de types solutréens, la fouille de Landesque a dû porter uniquement sur le « niveau supérieur » de ce beau gisement.

prend la coupe de Combe-Capelle (p. 309, fig. 3); il note l'apparition du renne « vers la fin du diluvium rouge », et compte ce gisement comme « intermédiaire entre les époques chelléenne et moustérienne », tout en affirmant que « sur 100 silex taillés, il y a au moins 50 haches amygdaloïdes »; il ignore l'acheuléen et, naturellement, les rapports stratigraphiques de l'acheuléen et du moustérien. Ses considérations sont forcément périmées <sup>1</sup>.

Dans la suite, nous ne connaissons à l'actif de l'abbé Landesque aucune autre fouille que celle de La Souquette, près de Sergeac, en 1902-1903, qui lui fut peut-être indiquée par le chercheur bergeracois Costes. Nous n'avons trouvé trace d'aucune communication sur ce travail, qui ne précéda son décès que de deux ans <sup>2</sup>.

Il semble que l'abbé Landesque avait vendu à diverses reprises la majeure partie de ses collections, qui se sont ainsi trouvées dispersées entre plusieurs acquéreurs, connus ou inconnus. On prétend qu'un certain nombre de pièces sont en Amérique. Nous avons déjà indiqué l'achat fait par le musée de Périgueux et celui de Piette. En 1905, par l'intermédiaire de *L'Homme Préhistorique*, fut mis en vente un lot de silex provenant des collections Landesque, qui contenait quelques pièces de Montaut, de Saint-Cernin, de Banne et de Mazérat. En 1907, dans le catalogue de vente de la collection Emile Collin, nous relevons « un grand choix d'éclats, lames, pointes, coups-de-poing, grattoirs, burins, racloirs », etc., recueillis par Landesque, mais sans indication de lieu. En 1909, lors de la vente des collections J. Bourdet, on put voir un lot de « chelléo-moustérien » de Combe-Capelle, « très belle série » (lot n° 19), un lot contenant de « superbes langues de chat » (n° 24), un lot de silex magdaléniens de la « grotte de Couzès » (n° 43). Peut-être la collection Landesque avait aussi fourni à J. Bourdet le lot n° 20 « chelléo-mousté-

---

(1) On peut voir dans *L'Anthropologie* de 1890, p. 750-751, les observations de M. Boulé sur le mémoire de Landesque, ainsi que sur les fouilles des premiers successeurs de Landesque à Combe-Capelle, De Mensignac et Cabanne.

(2) V. F. Delage, *L'abri de la Souquette à Sergeac*, Bull. de la Société hist. et arch. du Périgord, t. LXV, 1938, 2<sup>e</sup> livr., p. 105.

rien de Combe-Capelle, 41 racloirs, disques, pointes de tout premier choix ».

Ces indications de ventes, qui sont vraisemblablement incomplètes, prouvent que, outre ses fouilles de Laugerie-Basse, de Combe-Capelle et de La Souquette, l'abbé Landesque avait fait quelques recherches dans une des grottes de la vallée de la Couze et dans les grottes de Mazérat. Une grotte « du Colombier », qu'il déclare solutréenne, avait été quelque peu explorée par lui<sup>1</sup>.

Nous savons aussi par tradition orale qu'il avait fouillé aux Champs-Blancs et à La Gravette. Pour le reste, c'est-à-dire Banne, Montaut, Saint-Cernin, il s'agit de récoltes en surface. Un passage de son mémoire de 1889, apprend incidemment qu'il avait recueilli des silex à Laborie (près de Belvès), gisement moustérien de plein air. Ajoutons encore une recherche faite à Saint-Capraise-d'Eymet antérieurement à 1874.

Voici donc un homme qui a beaucoup cherché, fait des récoltes abondantes, et même a été l'auteur d'une découverte très intéressante (Combe-Capelle), dont les travaux, à part des objets de valeur, n'apportent presque rien de solide et de durable, et qui n'a rendu public qu'une faible partie de ses découvertes, tant son caractère était secret et peu communicatif. Une telle constatation n'est pas exempte de mélancolie. Nous relevons les lignes suivantes, — écrites, croyons-nous, par E. Cartailhac, qui avait connu Landesque, et qui était sévère à l'occasion —, dans le Dictionnaire Archéologique de la Gaule (t. II, p. 668, art. Tayac) : « Parmi les nombreux amateurs qui, passant aux Eyzies, ont recueilli et dispersé des objets paléolithiques, il faut citer l'abbé Landesque, qui en faisait commerce ». Assurément, il y avait mieux à faire; ce zélé chercheur, géologue averti, était capable de rendre service à la science, et il eût pu aisément s'assurer un meilleur renom. Il avait compris, en effet, ce que doit être la saine méthode pour les fouilles archéologiques.

---

(1) Congrès de 1876 précité, p. 290 : « Colombier, grotte que j'ai fouillée ». Ce petit gisement appartient vraisemblablement à la commune de Bayac.

Au congrès de 1876, il avait dit : « On nous demande si ces grottes ont été bien explorées. C'est ce que je ne crois pas, du moins pour un certain nombre d'entre elles. En effet, on laissait aux ouvriers le soin de recueillir eux-mêmes les objets; au lieu de former des tranchées pour mieux se rendre compte des superpositions des couches ou de leur remaniement, on formait des galeries souterraines, où l'on ne voyait qu'à l'aide d'un flambeau... Il faut que l'archéologue mette souvent la main à l'œuvre... et qu'il n'abandonne la station qu'après avoir consciencieusement étudié la forme, les outillages, la stratification, les remaniements, en un mot tout ce qui peut lui donner des renseignements précis » (p. 294).

Ces réflexions étaient extrêmement judicieuses; elles indiquaient nettement la voie à suivre, et on ne peut que regretter que les actes de l'auteur lui-même n'aient pas assez répondu à de si probes intentions. Son nom mérite cependant de ne pas être ignoré, et l'on a eu raison d'inscrire Landesque à côté de Lartet, Christy, de Vibraye et autres, sur la plaque qui commémore, sous l'abri de Laugerie-Basse, les premiers fouilleurs qui ont révélé à la science naissante les trésors de la vallée de la Vézère.

Franck DELAGE.

---

## LE 72<sup>e</sup> CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Le 72<sup>e</sup> Congrès des sociétés savantes de Paris et des départements s'est tenu à Bordeaux, du 11 au 15 avril 1939, sous la présidence de M. Adrien Blanchet, de l'Institut. Les séances de travail, réceptions à l'Hôtel-de-Ville, soirée de gala offerte aux congressistes par la Municipalité au Grand-Théâtre, excursions, visites des réalisations municipales et des curiosités archéologiques et artistiques, banquet de clôture offert par le recteur de l'Université constituaient, avec d'intéressantes communications dans toutes les sections du Comité des travaux historiques et scientifiques, le plus attirant programme; elles furent toutes brillamment exécutées.

La Société historique et archéologique du Périgord y avait délégué trois de ses vice-présidents : MM. le comte A. de Saint-Saud, G. Lavergne et J. Durieux, ainsi qu'une docte phalange de ses membres titulaires : MM. P. Barrière, A. Cheynier, Franck Delage, E. Dusolier, J. Gigot, Grenier de Cardenal, A. Mounier, etc., ou de ses correspondants, MM. Marcel Aubert, Paul Courteault et Marcel Marion.

On a noté particulièrement les mémoires concernant le Périgord énumérés ci-après :

*A la section de philologie et d'histoire* (jusqu'à 1715), une séance fut consacrée à Montaigne. On entendit M. P. Barrière, docteur ès lettres, professeur agrégé au lycée de Bordeaux, qui, en collaboration avec son collègue L. Joubert, fit une communication sur l'activité politique de Michel Montaigne, de son départ du parlement à son élection à la mairie de Bordeaux, avant 1570 comme après 1581. Aucune rupture n'a existé entre ces deux dates. On remarque, en

effet, les titres officiels ou récompenses honorifiques décernés au nouveau châtelain dans sa retraite, sa mission de 1574 auprès du parlement et surtout ses attaches avec les cours du roi de France et du roi de Navarre, en liaison avec son voyage de 1580 en Italie. Lorsque celui-ci commence, Montaigne, pour la seconde fois au moins, sert dans les troupes du gouvernement de Paris et traverse, en y prêtant soin, toutes les régions où la diplomatie française exerce de l'activité. Il est dès lors intéressant de rechercher s'il n'y a pas d'autres indices d'une activité politique précise de Montaigne, et d'ores et déjà prendre garde à ne pas considérer la gestation des *Essais* comme d'origine purement livresque.

M. André Masson, conservateur de la Bibliothèque municipale de Bordeaux, a présenté des notes sur la *bibliothèque de Montaigne* dont la composition fut partiellement reconstituée par Pierre Villey. Il décrit quatre nouveaux ouvrages revêtus de la signature de Montaigne et analyse les particularités du fonds de livres en provenant et conservés à Bordeaux.

M. le chanoine R. Corraze communique une étude sur le *père de Montaigne à l'université de Toulouse*, d'après un acte notarié. Pierre Eyquem, étudiant à la Faculté de droit de Toulouse, a pu connaître sur place sa future femme, Antoinette de Lopez, et s'éprendre d'elle, en sorte que ce mariage concerté entre trafiquants peut apparaître comme l'union de deux cœurs qui s'appelaient et s'aimaient. Il se pourrait aussi que Michel Montaigne fût venu à Toulouse faire lui encore ses études de droit, mais dans des conditions moins misérables et plus complètes. Ce n'est d'ailleurs là qu'une hypothèse ayant besoin de confirmation.

M. Alexandre Nicolai a examiné *la seigneurie de Montaigne en Périgord*, petite seigneurie à l'époque de son acquisition par le bisaïeul Ramon Ayquem, plus tard agrandie par Pierre et par Michel lui-même, qui, en 1578-79, se rendit adjudicataire de bois, paroisse de Montpeyroux, et conclut un échange avec l'archevêque de Bordeaux, Antoine Prévost de Sansac, en vue de remembrer la seigneurie. L'auteur a commenté ensuite le registre des reconnaissances des tenanciers de la

seigneurie entre les mains de Françoise de la Chassaigne, veuve de Michel, qui permet de se faire une idée exacte de la consistance de la seigneurie au début du xvii<sup>e</sup> siècle.

*M. Ch. Beaulieux*, ancien conservateur de la Bibliothèque de la Sorbonne, a donné connaissance de remarques sur l'orthographe de Montaigne, très particulière et intéressante, un peu abandonnée à la fantaisie des imprimeurs, phonétique et inspirée de la prononciation gasconne. Dans la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, deux orthographes avaient cours chez les imprimeurs : celle traditionnelle codifiée par Robert Estienne et celle, simplifiée, de Ronsard. Montaigne préférait l'orthographe « antiene ». Les annotations qu'il a mises en marge du précieux exemplaire de Bordeaux et reproduites en italiques dans l'édition municipale du professeur Strowski présentent une graphie particulière simplifiée, d'une authenticité absolue, bien différente de celle des éditions successives des *Essais*, dont il faut faire complète abstraction si l'on veut connaître la véritable orthographe de Montaigne. L'étude de cette orthographe s'apparente étroitement avec celle de Peletier du Mans, ami de Montaigne, et qui séjourna dans son château. Sans doute, Montaigne n'emploie aucun des caractères spéciaux inventés par le réformateur phonéticien, mais pour le reste il a généralement suivi le système de Peletier, les divergences tenant surtout à des différences de prononciation. Montaigne, il est vrai, oublie souvent ses principes, à cause de sa nonchalance habituelle et aussi parce que l'orthographe qu'il avait apprise dans son enfance et qu'il retrouvait dans la plupart des livres se présentait tout naturellement sous sa plume. Mais dans l'ensemble sa graphie est remarquable et nous sommes encore à souhaiter de voir réaliser certaines de ses simplifications qui amélioreraient sensiblement notre orthographe actuelle. — *M. P. Barrière*, président de la séance, souligne l'intérêt de cette communication. Il donne alors la parole au D<sup>r</sup> *E. Dasolier* qui soumet au Congrès une étude, d'après des actes notariés, sur un certain nombre de libraires et imprimeurs bordelais des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, connus ou inconnus : notamment sur Gilbert Vernoy, bourbonnais d'origine, né à Moulins,

installé marchand libraire à Bergerac, éditeur d'Etienne de Sanguinet, comme l'apprend Fourgeaud Lagrèze, érudit auteur d'un opuscule sur *L'imprimerie en Périgord*. Ce travail considérable du Dr Dusolier révèle un curieux contrat d'association entre Vernoy et Jean de Marne, fils d'un libraire de Francfort; il fait ressortir les échanges commerciaux du même Vernoy avec un libraire de Genève, Pirame de Candolle; il parle de Simon Millanges, grand typographe bordelais (1540-1623), natif de Bort (Corrèze), imprimeur d'Elie Vinet et de la première édition de Montaigne, du poète Pierre de Brach, ami de Montaigne, de Monluc, Charron, etc.

M. *Géraud Lavergne* met en relief l'importance de cette communication, qui complète Ernest Labadie, et insiste sur le commerce international du livre à l'époque dont il s'agit.

M. *Louis de Cardenal*, membre non résidant du Comité des travaux historiques, a dressé un catalogue des assemblées des *Etats de Périgord* de 1378 à 1651. Après le traité de Brétigny, la sénéchaussée, bien que rattachée à la Guyenne, acquit une certaine autonomie et posséda des Etats particuliers. 106 ont été déterminés; leur nombre prouve la vitalité de l'institution.

Son frère, le médecin-général Dr *Paul Grenier de Cardenal*, apporte à la *section d'archéologie* une fort intéressante contribution à l'étude des *sources guérissenses et fontaines à dévotion en Périgord*, plus spécialement nombreuses dans le Nontronnais, où l'on peut presque dire que chaque commune a sa fontaine à dévotion quand elle n'en compte pas plusieurs. Une pareille enquête a besoin d'être menée sur place pour bien fixer l'appropriation de chacune d'entre elles. L'auteur propose de ranger les fontaines selon la classification suivante : 1° Fontaines liées à une chapelle ou à un centre de pèlerinage; 2° Fontaines réservées à la guérison soit d'enfants, soit des douleurs en général, soit des convulsions, épilepsies et maux de la « peur », soit des affections intestinales, soit des maladies des organes des sens ou des dents, soit des maladies cutanées, soit des maladies des animaux; 3° Fontaines des amoureux; 4° Fontaines des nourrices; 5° Fontaines qui font pleuvoir; 6° Fontaines à action éten-

due, sans spécialisation. On peut admettre pour toutes ces croyances des origines multiples : esprit religieux, pèlerinages, gestes dévotieux ; légendes, vies, histoires de certains hommes encore vénérés dans le pays ; voisinage d'un pieux établissement ou de reliques réputées ; rivalités de localité à localité limitrophe, vestiges du culte druidique, survivance du paganisme ou de l'occupation romaine, échelonnement possible le long de certaines voies anciennes. Les recherches de ce genre peuvent devenir un auxiliaire précieux de l'histoire.

Le Dr *Cheyrier* félicita M. de Cardenal et montra tout l'intérêt d'un pareil sujet. M. *Franck Delage* ajouta des observations sur les recherches entreprises dans ce but en Limousin et dans le centre de la France.

A la section d'histoire moderne, M. J. *Durieux* communiqua une notice bio-bibliographique sur François *Martin de la Colonie* (1672-1759), maréchal de camp au service de Bavière, mémorialiste militaire, l'un des plus anciens historiens de Bordeaux. Cet écrivain naquit au bourg de Thenon, où son père, André-François Martin, tenait une hôtellerie. Le jeune François, qui avait plusieurs frères et sœurs, fit ses classes dans la localité natale. Pourvu de la recommandation de l'intendant Bazin de Bezons, il partit pour Versailles et, grâce à M. de Barbezieux, entra comme cadet à une compagnie que commandait à Charlemont (Ardennes) le marquis de Reffuges. Il obtint, lors du siège de Namur, le grade de sous-brigadier ingénieur. Comme sous-lieutenant au régiment de Vexin-infanterie, qui avait pour colonel le comte de Montignac d'Hautefort, il prit part aux campagnes de 1693-1694, passa en Alsace, mérita le brevet de capitaine, guerroya en Tyrol, Souabe et Franconie. Il vint se marier à Bordeaux et demeura cinq ans sans revoir sa femme et ses enfants. A la bataille de Belgrade, il dirigea contre l'armée turque l'infanterie bavaroise qui remporta la victoire, comme l'atteste l'Histoire du prince Eugène de Savoie. Revenu définitivement à Bordeaux en mars 1721, il s'adonna à ses vignobles de Margaux, qui lui valurent d'importants bénéfices, et se livra aux études historiques. Il corrigeait des épreuves, d'impri-

merie quand il mourut à Bordeaux le 26 novembre 1759, âgé de 89 ans.

Son autobiographie relatant aventures et combats, où l'on trouve des particularités curieuses et intéressantes, parurent en 1737 sous le titre *Mémoires de Monsieur de la Colonie* et comprennent deux tomes. On lui doit une *Histoire curieuse et remarquable de la ville et province de Bordeaux*, publiée en trois volumes sans nom d'auteur. L'oratorien Jacques Lelong lui attribue cet ouvrage, que le bénédictin dom Devienne utilisa en 1771 sans en faire mention. Mais l'avocat Bernardau, en 1803, lui confirma le titre de premier historiographe du Bordelais et le vengea d'un injuste oubli ; il assura que La Colonie, homme doux, modeste et laborieux, joignait aux vertus paisibles la franchise et l'enjouement d'un ancien guerrier, consacrant ses veilles à instruire ses concitoyens. Malgré sa prolixité et ses digressions, nous estimons qu'il fraya au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle la voie de l'histoire régionale, illustrée par Camille Jullian, Paul Courteault et leurs disciples : il mérite donc mieux qu'une dédaigneuse prétérition. Il laissa un fils qui devint le doyen des conseillers du parlement de Bordeaux, et avec qui le nom de La Colonie s'est éteint en 1795.

A la section de géographie, M. Pierre Buffault parla des *Anciennes forêts et églises à coupoles de la région périgourdine-charentaise*, dans la zone de Cahors à Saintes, très boisée au xii<sup>e</sup> siècle, productrice de bois d'œuvre. M. l'archiviste Gigot apporta des indications sur *l'utilisation des voies d'eau comme moyen de transport*. Dès 1490, le procédé de simple flottage était constaté en Normandie pour les bois. Le flottage à bois perdus date de 1547 et se pratique sur l'Yonne. L'utilisation se répand notamment en Dordogne.

M. P. Barrière traita des *Voies antiques du Périgord et de leurs rapports avec les limites de Cité*. Le système routier du Périgord, tel qu'il a été déterminé par Taillefer, Léon Desalles et Trassagnac, est double et se présente sous un aspect extrêmement régulier. Il comporte un rayonnement autour de la capitale Périgueux-Vésone : vers le Nord, voies de Limoges (par Thiviers, Firbeix), de Poitiers (par Nontron,

Champniers ou Bélair), d'Angoulême (par La Rochebeaucourt ou Pompeigne), de Saintes (par le Pas-de-Fontaine); vers l'Ouest, voie de Bordeaux (par Coutras); vers l'Est, voie de Brive (par Terrasson); vers le Sud, voies d'Agen (par Bergerac, Mouleydier ou Lalinde), de Mont-de-Marsan (par Bergerac), de Cahors (par Lalinde ou le Bugue). En outre, un système périphérique comporte deux voies Nord-Sud : à l'Ouest, de La Rochebeaucourt à Bergerac; à l'Est, de Saint-Yricix à Terrasson, Sarlat et Gourdon; ainsi que quatre groupes de voies formant un quadrilatère dont les angles sont Nord-Sud, Est-Ouest; Angoulême à Terrasson et Brive, Limoges à Bordeaux (par la Tour-Blanche, la Roche-Chalais), Bergerac ou Issigeac à la Roche-Chalais par Montpon, Bergerac à Bordeaux, Bergerac ou Issigeac à Terrasson.

*M. Buffault* rend hommage à l'excellence de cette communication. *M. de la Roncière* approuve la substitution du mot de voies antiques à celui de voies romaines, *M. Nicolai* ayant déjà montré que les chemins dits de Saint-Jacques-de-Compostelle étaient suivis à l'époque néolithique. *M. Barrière* a remarqué aussi que la route appelée le grand chemin de Charlemagne se trouve dans le lacis des routes relevées. Au sujet du « Trajectus », *M. de Cardenal* signale des données nouvelles sur Pontours. *M. Arqué* a observé, dans le Lot, des vestiges de pont analogues à ceux que note *M. Barrière*. *M. Cloué*, en Saintonge, a reconnu des prolongements des voies antiques du Périgord avec doubles dénominations indiquant des routes d'époques différentes.

On excusera la longueur et l'aridité de notre aperçu. Tout au moins il établit que le congrès de Bordeaux, par la variété et la qualité de ses travaux historiques et archéologiques, ne le cède pas aux précédents congrès. A la séance de clôture, nous eûmes la joie délicate d'entendre un discours de *M. Courteault*, président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, et d'applaudir à la décoration conférée à notre éminent correspondant *M. Deshoulières*, directeur-adjoint de la Société française d'archéologie, ainsi qu'aux palmes académiques justement décernées à *M<sup>me</sup> Villadary*, de la Bibliothèque de Périgueux.

Pendant la durée du congrès on put admirer le nouvel hôtel des Sociétés savantes de Bordeaux, inauguré rue du Loup, et l'exposition des manuscrits de Montesquieu, récemment acquis par la Bibliothèque de la rue Mably. Une demi-douzaine de lettres autographes du chevalier d'Aydie et du président Montesquieu n'en offraient pas le moindre attrait.

Joseph DURIEUX.

LA DOUBLE  
ET L'ANCIENNE VICOMTÉ DE LA DOUBLÉ

(Suite.)

Ces arrangements, si méticuleusement spécifiés, n'eurent d'autre résultat que de dresser les deux frères l'un contre l'autre, chacun se prétendant lésé : Antoine-Henry, outré de voir sa mère abandonner peu à peu à Geoffroi les avantages qu'elle s'était réservés; ce dernier, non encore satisfait et gardant toujours le souvenir ulcéré d'un premier testament de son père aux termes duquel il eût été l'héritier universel. De longues contestations furent la conséquence de ce mécontentement mutuel; et, au cours des tractations qui les jalonnèrent, on voit le frère aîné agir à peu près constamment de mauvaise foi, profitant d'un voyage de son cadet à Paris auprès de leurs créanciers communs, que ce dernier se devait de désintéresser pour un tiers, pour capter la confiance de sa belle-sœur au point de lui faire rédiger une lettre de change, adressée à ces mêmes créanciers, sans spécifier qu'il s'agissait de la part de Geoffroi, de telle sorte que la lettre fut reçue comme un acompte sur la dette commune. Geoffroi était revenu indigné et ni sa femme ni lui n'avaient pu obtenir de la part d'Antoine réponse à leurs sommations. Bien plus, les parties ayant enfin convenu de soumettre leur différend au tribunal des maréchaux, un religieux, le R.P. Vitrac, délégué par eux, n'avait prononcé, selon l'expression de Geoffroi, « qu'une sentence à la capucine », dont, fort mécontent, il avait fait appel. Or, malgré l'effet suspensif de l'appel, le seigneur de Balanzac avait obtenu chez le seigneur de Lège un logement d'archers qui, pour qu'il en fût plus mortifié, avait affecté l'effectif d'une grosse compagnie<sup>1</sup>.

---

(1) Arch. dép. de la Dordogne : *Fonds La Brangolis*, carton Joumard 541.18.

On comprend que la mort même de son frère n'apaisât pas la solide rancune que Geoffroi avait amassée contre lui et il le prouva.

Le baron de Balanzac avait, par son testament du 21 janvier 1690, fait héritier son fils Elie, lequel mourut assassiné en 1700. Antoine-Henry reporta alors ses dispositions par un nouveau testament en 1701 sur son petit-fils Benjamin, garde-marine du Roi, qui fut émancipé, en 1709, ayant atteint l'âge de dix-huit ans<sup>1</sup>; mais celui-ci mourut sans alliance et sa mère, Hippolyte-Angèle de Beaumont de Gibaud, recueillit sa succession. Geoffroi prétendit alors que jouât en sa faveur le droit d'ainesse, portant le débat devant les tribunaux, alléguant que les dispositions testamentaires de son père sous-entendaient la substitution d'héritier. Il ne pouvait soutenir le procès qu'en renonçant à ses droits de cadet, ce qu'il n'entendait point faire. Il fut débouté de ses prétentions.

Mais, entre temps, il s'en était pris à sa tante Jeanne, la femme de Jean-François de Beynac, seigneur de Tayac, prétendant la faire participer aux dettes de la succession. A cela, Jeanne avait répondu par un mémoire, rédigé non sans une certaine ironie, qu'ayant été constituée légitimaire tant par Louise Pasquier, sa mère, que par Nicolas, son frère, et n'ayant été payée que dix-sept années plus tard, « si l'on avait eu quelque raison à objecter il est naturel qu'on l'eût fait avant le paiement ». Bien plus, ajoutait-elle, si elle n'eût été payée il lui serait loisible de s'en prendre non seulement à Louise Pasquier, mais même à Nicolas et, par voie de conséquence, aux deux fils de ce dernier, dont lui, Geoffroi<sup>2</sup>.

Il est, dans ce mémoire, fait allusion à la transaction par laquelle Nicolas Achard de Joumard, seigneur de la Brangelie, et Antoine Achard de Joumard, seigneur de Balanzac, frères, conviennent, à la date du 17 mars 1655, de s'obliger à

---

(1) Arch. dép. de la Dordogne, série B-275.

(2) Arch. dép. de la Dordogne : *Mémoire de Jeanne Joumard pour faire voir au conseil que les prétentions de M. des Achards pour me faire entrer dans une portion de deptes de la famille sont sans aucun fondement* (Fonds La Brangelie, carton Joumard 8<sup>48,49</sup>).

payer conjointement et solidairement, pour reste de la dot de la dame de Tayac, leur sœur, la somme de 18.000 livres.

Si ce document confirme bien l'existence d'Antoine, que nous avons vu, plus haut, être mort à Reggio, le suivant n'est pas moins confirmatif d'un autre Antoine, abbé de la Brangelie, tous frères, et fils de Louise Pasquier.

Le 8 janvier 1682, Geoffroi transige avec Robert Meynard, m<sup>e</sup> chirurgien de Vanxains, au sujet d'une somme de 1.360 livres dont son père s'était rendu débiteur envers ledit Meynard et dont il se devait de régler le tiers. Et cette pièce serait, telle quelle, totalement dénuée d'intérêt si elle ne mentionnait « messire Anthoine de Joumard, chevalier, abbé de la Brangelie, son oncle, qui aurait fait acheter deux grandes mulles par Pey Peyronnet, son homme d'affaires, sous la caution dudit Meynard, de la fene dame de la Blèretye... pour six cens vingt livres suivant obligation du 29 août 1675 »<sup>1</sup>.

On ignore la date exacte à laquelle mourut Geoffroi, qui ne vivait plus quand se maria son fils aîné.

#### *Louis (1718-1729)*

Louis-François, qui succéda à Geoffroi, épousa, par contrat du 31 août 1718, Elisabeth de Lafaye, fille de Poncet de Lafaye, seigneur du Puytier et du Maine, vigier de Siorac, et de Marie-Antoinette du Lau. Il dut mourir peu après avoir fait son testament reçu par M<sup>e</sup> Pontard, notaire royal, le 25 janvier 1729, laissant trois enfants : Elie, qui succéda; Augustin, né le 13 novembre 1725 au château du Maine, paroisse de Siorac, qui succéda à Elie; et Marie-Henriette, qui épousa en 1744, alors qu'elle n'avait que dix-neuf ans, François-Isaac, deuxième du nom, de La Cropte, comte de Bourzac, marquis de la Jarie et autres places, qui en avait soixante-quatre. Il était mestre de camp de cavalerie, premier gentilhomme de la chambre de M. le prince de Condé, chevalier de Saint-Louis et était le frère germain de Jean-François,

---

(1) Arch. de M<sup>e</sup> Pierre Léonardon à Ribérac; Jean Courcelle, notaire.

évêque de Noyon, auprès duquel le ménage alla vivre et avec qui la comtesse de Bourzac demeura après la mort de son mari, survenue en 1758. Elle lui survécut vingt-neuf ans et quand l'évêque mourut, en 1766, il la fit son héritière.

Le vicomte Louis semble avoir été d'un tempérament quelque peu violent à en juger par la plainte en justice suivante, portée contre lui, dont les archives du temps ont gardé la trace.

Sa mère, Marguerite de Fayolle, ayant prié le greffier de la sénéchaussée de Périgueux de faire des recherches au sujet de l'insinuation de son contrat de mariage, M<sup>e</sup> Pierre Bergues, ce greffier, lui fit réclamer le travail fait, 42 sous de frais et, désirant en être payé, avait envoyé sa servante Jaquette Boutier au domicile de la vicomtesse de la Double, qui habitait en ce moment un appartement de la maison appartenant aux héritiers du feu sieur de Cujac. La dame de Légé répondit à la servante qu'elle ne la connaissait point et qu'au surplus ce n'était là que bagatelles; à quoi la servante avait rétorqué qu'elle s'était déjà présentée une première fois pour lui demander cet argent et que, « si elle la suspétoit, elle pouvoit l'envoyer... que c'estoit les mesterie de son mestre et qu'il estoit bien permits de demender ce qui estoit deu. Cette responce quelque innosante qu'elle soit, nauroit pas laissé desgrir la bille du sieur de Légé, fils de ladite dame, lequel, ayant suivy la plaignante dans la rue et sur sa porte, lui auroit lasché trois coup de poin, tant par la teste que sur le vigage (*sic*), duquel premier coup il lauroit faitte urler contre la muraille et luy auroit encore lasché deux coups de pieds l'un dans le ventre et l'autre dans le cotté ».

La dame de Légé, dans le but d'atténuer l'incartade de son fils, avait fait porter les 42 sols chez le nommé Lagrange, maître cordonnier, voisin du suppliant, mais M<sup>e</sup> Pierre Bergues ne portait pas moins sa plainte des faits ci-dessus, tant en son nom qu'en celui de sa servante, et le juge ordonnait une information dont les suites ne nous sont pas connues<sup>1</sup>.

---

(1) Arch. dép. de la Dordogne, série B 3141, n° 13, 19 juillet 1720.

Elisabeth de Lafaye était venue au monde le 10 mai 1686 et avait été baptisée le même jour par messire de Faure, curé de Saint-Sulpice-de-Roumagnac, sa mère ayant été surprise par les douleurs de l'enfantement au cours d'une visite qu'elle faisait à madame de Chabans<sup>1</sup>, au Puy, paroisse de Saint-Sulpice. Madame de Chabans avait été la marraine de l'enfant et René de Chabans, abbé d'Aubeterre, le parrain.

Louis Achard de Joumard, en dehors de son accès de mauvaise humeur plus haut rapporté, n'a laissé d'autre souvenir que celui de tractations pardevant notaire sans grand intérêt.

Le 26 juin 1717, il procède à un échange de terres avec Jean Juillot, écuyer, du village des Guinefeaux, paroisse d'Echourgnac<sup>2</sup>. Le 4 août 1723, au bourg de la Jemaye, en récompense des « bons et agréables services qu'il en a reçus et espère recevoir à l'avenir, de la preuve desquels il l'a relevé », il accorde à Jean Piat, sieur du Chadeuil, l'autorisation de construire un colombier « à rez de chaussée en carret avec le cordon »<sup>3</sup>.

---

(1) Françoise-Isabeau de Lagarde qui avait épousé Louis de Chabans. L'union des époux fut très féconde. Ils eurent au moins dix enfants dont une fille, Françoise, qui fut mise un jour dans l'obligation de porter plainte contre le seigneur de Ribérac. J'ai dit autre part quel assez triste sire avait été Joseph Henry d'Aydie, citant quelques-uns de ses méfaits. On va juger de celui-ci :

Le 21 février 1686, une centaine de gens inconnus de Françoise de Chabans, ayant à leur tête un des domestique du comte de Ribérac « armés de pistolets, fusils, hallebardes, faux, bâtons ferrés et autres instruments de cette nature », étaient venus faire le siège de sa maison, criant qu'ils voulaient tout brûler et massacrer. On avait envahi son jardin, piétiné ses semis, on s'était rua sur les clôtures qu'on avait brisées. La plaignante eût même été frappée par un de ces énergumènes sans le secours des voisins, accourus au bruit, qui purent maîtriser cette horde et l'empêcher de mettre le feu et qui ne faisait pas mystère qu'elle était commandée par le comte. Naturellement, le sénéchal de Ribérac refusa de recevoir la plainte de Françoise de Chabans, qui dut demander justice à Périgueux.

Arch. dép. de la Dordogne, série B 223.

(2) Arch. de M<sup>e</sup> Pierre Léonardon à Ribérac : *Annet Léonardon, notaire*.

(3) *Idem* *Antoine Dumoulin, notaire*.

Elisabeth de Lafaye survécut longtemps à son mari, assez pour connaître, tout au long de son veuvage, de notables embarras d'argent. Le 16 mai 1745, elle emprunte mille livres à Louise de Valbrune, habitant du bourg de Siorac<sup>1</sup>. Le 5 août 1747, elle se reconnaît débitrice envers Geneviève Buisson, demoiselle de Lacombe, dite la Canadienne, marchande drapière à Ribérac, de 645 livres 10 sols « à cause et pour raison de marchandises que la demoiselle Lacombe luy a cy-devant vendu »<sup>2</sup>. Le 24 septembre de la même année, elle vend au comte de Ribérac, à pacte de rachat, pour 1683 livres, c'est-à-dire qu'elle hypothèque, les rentes annuelles qu'elle retire de la tenance de la Lande, autrement Grimondie, paroisse de Saint-Martin, consistant en 24 boisseaux de froment, 6 boisseaux d'avoine, 6 gélines et 27 sols; de celle appelée « la forêt de Bourdeaux », froment 2 boisseaux, argent un sol; et de celle du « Pont de debas », situé près le bourg de Saint-Martin, froment 5 boisseaux, avoine 2 boisseaux, argent 6 deniers<sup>3</sup>. Le 22 décembre 1751, elle vend encore à pacte de rachat au même comte de Ribérac mais, cette fois-ci, avec le consentement de son fils aîné, Elie, pour 3.516 livres 8 sols, des rentes dues à la seigneurie de Légé; mais en réalité ne reçoit que 789 livres, le comte de Ribérac s'étant retenu 550 livres 8 sols que lui devait led. seigneur vicomte de Légé « tant pour argent qu'il luy a cy-devant prêté que pour bled quy luy a été délivré par ordre de mondit seigneur par monsieur Dusolier<sup>4</sup> » et les 2,177 livres restantes ayant été remises par lui à Augustin Achard de Joumard, chevalier de Légé, à qui elles étaient dues, compte tenu de mille livres, reste de six mille livres de ses droits légitimaires<sup>5</sup>.

Elisabeth de Lafaye mourut à près de quatre-vingt-dix ans en son château du Maine, qu'elle semble avoir exclusive-

---

(1) Arch. de M<sup>e</sup> Saint-Martin à Ribérac : *Guillaume Pourteiron, notaire.*

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

(4) Pierre Dusolier, avocat, régisseur de la terre de Ribérac.

(5) Arch. de M<sup>e</sup> Saint-Martin à Ribérac : *Guillaume Pourteiron, notaire.*

ment habité après son veuvage. C'est comme châtelaine du Maine qu'elle avait, à la mort de son père, en 1732, entrepris de faire sonner à deuil les cloches de l'église de Siorac. Mais c'était là un droit qui ne lui appartenait pas et elle s'était heurtée à l'opposition du comte de Ribérac en sa qualité de seigneur haut justicier de la paroisse<sup>1</sup>.

*Elie (1729-1766)*

Elie Achard de Joumard, seigneur vicomte de Légé, la Conquête, le Maine et autres lieux, fils aîné de Louis et d'Elisabeth de Lafaye, épousa par contrat du 24 août 1744, devant M<sup>e</sup> Pourteiron, notaire à Ribérac, Marie-Andrée de La Croix, fille de Jean de La Croix, écuyer, seigneur de Jauvelle, et de Marguerite de La Chambre, demeurant en leur château de Jauvelle, paroisse de Cercles en Angoumois, et petite-fille de Marie de Best, dame du Challard<sup>2</sup>.

Mais la nouvelle vicomtesse de Légé ne demeura que quelques années avec son mari, soit parce qu'elle ne put s'habituer à la solitude de la Double, soit par incompatibilité d'humeur, et elle avait déjà introduit une instance en séparation de corps et de biens devant le sénéchal de Périgueux lorsque des amis communs des époux, Antoine de la Chataigneraie, seigneur de la Brangelie<sup>3</sup>, et Pierre de Poulard, sieur de Madris<sup>4</sup>, offrirent leur médiation pour que cette

---

(1) Arch. dép. de la Dordogne, série B 380.

(2) Elle avait une sœur Françoise, restée fille, qui vivait encore en 1771, date à laquelle l'une et l'autre donnent procuration à messire François de La Croix, chevalier, seigneur de Saint-Cyprien en Saintonge, pour les représenter dans la recherche des biens qui pouvaient leur revenir dans la succession de Françoise de La Croix, leur tante, décédée à Barbezieux, seconde femme d'Antoine de Montalembert, écuyer, seigneur en partie de la terre de Saint-Aulaye (Archives départementales de la Charente, série E 101).

(3) Antoine de Chataigner, de la Chataigneraie, était devenu seigneur de la Brangelie par son mariage avec Jeanne de Beynac, fille de Jean-François de Beynac et d'Isabeau Joumard de Suffarte.

(4) Repaire noble, paroisse de Villeteux. Pierre de Poulard, veuf de Françoise du Burguet, avait épousé en secondes noces Jeanne de Best. Il mourut le 1<sup>er</sup> août 1763.

séparation eût lieu à l'amiable. Et les conditions en furent réglées le 25 février 1755 à Ribérac, dans une chambre de l'hôpital Sainte-Marthe, pardevant M<sup>e</sup> Léonard Chanard, notaire à la Paquie, paroisse d'Allemans, qui les enregistra<sup>1</sup>. Cette transaction laissait la jouissance de ses biens à Marie de La Croix.

Cependant, dès 1753, au moins, la vicomtesse de Légé avait dû s'éloigner du domicile conjugal puisqu'on la voit mentionnée, incidemment, comme hôtesse du château de Ribérac, à propos d'un vol dont le comte fut victime, dans la nuit du 15 au 16 juin, de la part de sa gouvernante, Marie Blanchard, dite Bizy<sup>2</sup>. Et ce refuge que cette jeune femme venait ainsi chercher auprès du vieux comte ne doit pas manquer de souligner toute la confiance qu'elle avait mise en lui et, sans doute, toute l'indulgence qu'il apportait en retour à un caractère peut-être quelque peu fantasque ou enclin à se grossir plus que de raison les contrariétés de la vie conjugale. En tout cas, une grande amitié devait exister entre eux parce que, quand le comte mourut, quelques mois plus tard, il lui abandonnait par testament une obligation de huit mille livres consentie en sa faveur par son mari, le 14 mars de la même année, « avec les billets et ordonnances du tribunal de nos seigneurs les maréchaux de France du 28 janvier 1747, signé le maréchal duc de Biron<sup>3</sup> ».

On sait que le tribunal des maréchaux de France était une juridiction qui jugeait sans appel de tous les différends entre gentilshommes où l'honneur pouvait être engagé. La question d'honneur existant ici, sur laquelle avait dû se prononcer ce tribunal, était une dette, probablement de jeu, de 2.165 livres, du seigneur de Légé envers le seigneur de Martromet, en faveur duquel il avait signé des billets qu'il mettait sans doute quelque hésitation à régler.

Après sa séparation, Marie de La Croix se retira en son château de Fontgrenoux, châtellenie de La Tour-Blanche, où

---

(1) Arch. de M<sup>e</sup> Saint-Martin, notaire à Ribérac.

(2) Arch. dép. de la Dordogne : *Juridiction de Ribérac*.

(3) Arch. de M<sup>e</sup> Saint-Martin à Ribérac : *Guillaume Pourceiron, notaire*.

elle ne décéda qu'en l'an VII. C'est de là qu'elle datera les actes par lesquels elle fera signifier, plus tard, certaines revendications à l'héritier de son mari qui eut à subir un long procès en nullité de transaction pour le motif qu'elle l'avait signée par inexpérience et sous l'empire du trouble et de la crainte.

Elie Achard de Joumard ne vécut pas vieux. Il mourut le 22 mars 1766 au château de Légé, âgé d'environ 44 ans<sup>1</sup>.

Il avait fait son testament le 29 août 1758, par lequel il instituait, étant sans enfants, son frère Augustin héritier universel, lui substituant, dans le cas où lui aussi décéderait sans postérité, son cousin germain, dont il était en même temps le parrain, autre Elie Achard de Joumard, s<sup>r</sup> d'Ezimon.

Le 1<sup>er</sup> mars 1752, il s'était opposé aux prétentions de Marie Denoix, veuve de feu Elie Boutineaud, sieur de Champfort, et de sa fille Marie-Céleste Boutineaud, dame de Vaucocourt, habitant l'une et l'autre chez Périer, paroisse de Vanxains, qui voulaient ouvrir la pêche dans les appartenances du village des Bigoussies de Double, dépendant du domaine des Bigoussies, ci-devant acquis par ledit sieur de Champfort, leur mari et père, qu'il entendait retirer par retrait féodal<sup>2</sup>.

Le 24 mai 1759, il fit donation au juge de sa vicomté, Guillaume Pourteiron, de certaines rentes « en raison des bons et agréables services qu'il a reçus de lui »; et, le 25 mai, faisait cession au même de 3.150 livres « à prandre et se faire payer sur et en déduction de celle de 9.000 livres qui luy est dhue par messire Henri de Fayolle de Mellet, chevalier, marquis de Neufvic, son oncle, demeurant en son château, paroisse de Neufvic »<sup>3</sup>.

*Augustin (22 mars 1766-19 juillet 1767)*

Augustin Achard de Joumard, qui succéda à son frère, était né le 13 novembre 1725.

---

(1) Arch. dép. de la Dordogne : *Reg. paroissiaux de la Junaye*.

(2) Ach. de M<sup>e</sup> Saint-Martin à Ribérac : *Guillaume Pourteiron, notaire*.

(3) *Idem*, *Leonard Chanard, notaire*.

Dans une information judiciaire où il figure comme témoin le 13 avril 1754, il est dit « chevalier de Légé, âgé de 28 ans, lieutenant au bataillon de milice du Périgord ».

Il semble qu'il ait vécu jusqu'au moment de son mariage tantôt dans la compagnie de sa mère au château du Maine, tantôt au château de Bourzac, paroisse de Vendoire.

Il épousa, le 2 mai 1764, pardevant Pourteiron, notaire de Ribérac, dans la paroisse de Saint-Martin, faubourg de Périgueux, Françoise-Angélique de Villegente, de la paroisse d'Eygurande, fille d'Arnaud de Villegente, seigneur du Prunier, et de feu Marie du Chazeau. Il était assisté d'Augustin de Lafaye, son oncle, chevalier, seigneur de la Renaudie, fondé de pouvoir de la dame de Lafaye, sa mère, et d'Elie, son frère; Angélique de Villegente était également assistée de Jean de Villegente, bourgeois d'Eygurande, fondé de procuration du seigneur du Prunier.

Il ne devait pas naître d'enfant de cette union. Augustin mourut après trois ans de mariage, le 19 juillet 1767 « à la maison noble de la Renodie, paroisse de Saint-Privat » et fut enterré le lendemain dans l'église de la Jemaye<sup>1</sup>. Il n'avait été vicomte de la Double que l'espace de seize mois<sup>2</sup>.

La substitution d'héritier, portée au testament de son frère, allait avoir son effet, non pas toutefois de plein gré des autres parents du défunt; et il fallut un arrêt du parlement de Guienne pour signifier à Elisabeth de Lafaye et à Marie-Henriette Achard de Joumard, comtesse de Bourzac, que la substitution apposée dans le testament de leur fils et frère Elie était ouverte en faveur du seigneur d'Ezimon, son cousin germain.

#### *Elie II (19 juillet 1767-4 août 1789)*

Elie, deuxième du nom, Achard de Joumard, sieur d'Ezimon et de Légé, était fils d'autre Elie, frère de Louis, époux

---

(1) Arch. dép. de la Dordogne : *Reg. paroissiaux de la Jemaye*.

(2) Devenue veuve, Françoise-Angélique de Villegente épousa, le 28 mars 1769, Jean de Tessières de Miremont, capitaine de dragons.

d'Elisabeth de Lafaye, donc neveu de celle dernière. Sa mère était Angélique-Françoise Le Breton de Rensane.

Sa famille avait habité le Majaubert, paroisse de la Jemaye, et c'est là que son père, le 23 octobre 1734, avait fait son testament, « assis sur un fauteuil, proche du feu, indisposé de sa personne, mais toutes fois sein de ses cents, mémoire et entendement, bien parlant, oyant, voyant et entendant ». Il déclarait vouloir être enterré dans l'église de la Jemaye, dans le tombeau de feu les seigneur et dame de Légé, ses père et mère. Il nommait ses enfants : Isabeau, Charlotte, Elie, Catherine, et déclarait que sa femme était enceinte<sup>1</sup>. Sa mort dut suivre de près son testament et Françoise de Rensane ne paraît pas avoir survécu longtemps à son mari. Les quatre orphelins — Elie avait alors cinq ans — furent recueillis par Elisabeth de Lafaye et élevés par elle en sa demeure du Maine. C'est du moins ce qui résulte à peu près des termes du testament que fit Isabeau, fille aînée, le 21 mars 1748, auquel elle survécut de longues années. Il y était dit :

« ... Au château du Maine, paroisse de Siorac, Eizabé Joumard Achards, damzlle Dézimon, fille de fus Helies Joumard Achards, chevalier, seignr Dézimon, et de dame Le Breton Dézimon, habitante dud. presant chateau... Veut être ensevelie dans l'église de la presente paroisse... Dit qu'elle n'a reçu de secours que de madame Elizabet de Lafaye qui l'a toujours bien gouvernée, élevée et secourue, à laquelle elle donne la jouissance de tous ses biens... Et comme Catherine Joumard Achards, damzlle du Maioubert, sa sœur plus jeune, habitant de présent au château de la Brangelie, a l'intention de se faire religieuse et que sa dot ne serait suffisante, lad. testassa la crée son héritière universelle ».

---

(1) Arch. de M<sup>e</sup> Saint-Martin à Ribérac : *Redon, notaire*.

Elle était âgé de 53 ans. « Le 1<sup>er</sup> septembre 1681, M<sup>e</sup> Canal, curé deychourgnac (d'Echourgnac), du consentement de M. le curé sousigné, a baptisé noble Heliez Joumard, né dans le chateau de Légé, le 24<sup>e</sup> du mois d'aouy, fils naturel et légitime de M<sup>re</sup> Godefroy Joumard, chevalier, seigneur et vicomte de Légé, et de noble dame Marguerite Fayolle de Mellet, et ont esté parrain et marraine helies Foucau, escuyer, seigneur de Cuiaic, et dame Angélique de Taillefer de la Brangelie.

Durieux, curé de la Jemaye ».

Si elle ne se faisait religieuse, Elisabeth ne lui donnait que la moitié de sa fortune, l'autre moitié allant à Charlotte Achard de Joumard, son autre sœur<sup>1</sup>.

Mais Catherine de Joumard ne se fit point religieuse et c'est Elisabeth qui le devint, ayant guéri de la maladie qui lui avait inspiré d'exprimer ses dernières volontés. En effet, le 6 juin 1758, leur frère avait vendu à son parrain, le vicomte de la Double, le domaine paternel de Majaubert pour 5.800 livres. Dans l'acte de vente où le futur héritier de la Double est dit « officier de la compagnie des Indes au département de Lorient en Bretagne », il était convenu que l'acquéreur devait payer à la décharge du vendeur diverses dettes, dont celle de quatre-vingt-dix livres à « madame Elizabet Joumard, sa sœur, religieuse au couvent des ursulines à Noyon<sup>2</sup> », en sorte qu'il ne revenait plus au seigneur d'Ezimon que 4.000 livres que le même acquéreur s'obligeait à donner dans trois ans, avec l'intérêt au dernier vingt, à demoiselle Catherine Joumard Achard, aussi sa sœur<sup>3</sup>.

Le 4 octobre 1761, Elie fit l'acquisition pour mille livres, de Joseph Dusolier, sieur du Bazat, d'une maison située dans le bourg de Vanxains, « composée de quatre chambres tant basses que hautes, scellier, grenier, haut et bas, fonds

---

(1) Arch. de M<sup>e</sup> Saint-Martin à Ribérac : *Redon, notaire*.

Charlotte Achard de Joumard, baptisée le 23 août 1729 dans l'église de la Jemaye, avait eu pour parrain Antoine-Joseph de Fayolle de Mellet et pour marraine Charlotte de Bertin, dame de Neuvic, Charlotte de Bertin, née au mois de mai 1706, était l'aînée des enfants de Jean de Bertin, le père du futur ministre, et de Lucrèce de Saint-Chamans. Elle avait épousé le 31 décembre 1718 — à douze ans et demi — Henri de Fayolle de Mellet, seigneur de Neuvic, qui avait dépassé la cinquantaine. On raconte qu'après son premier accouchement on remit à Madame de Neuvic, sur son lit, la grosse poupée dont elle jouait encore, pour la distraire de l'enlèvement de son enfant qu'on portait à la nourrice. On trouvera la reproduction de son portrait d'après une très belle miniature du temps dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome XXXIII, p. 320. Elle mourut à 34 ans.

(2) Résidence choisie sans doute à cause de sa cousine germaine, la comtesse de Bourzac, demeurant à l'évêché de Noyon, auprès de son beau-frère.

(3) Arch. dép. de la Dordogne : *Fonds Achard*.

et salle d'icelle, avec une cour par dernier avec ses aisines... appelée la maison du sieur du Bazat, autrement *l'entienne recepte de Vanclair* <sup>1</sup> ».

Quand il hérita, après la mort d'Augustin, de son cousin et parrain, le seigneur d'Ezimon fit procéder à l'estimation des biens dont il prenait possession. Le château de Lège avec ses dépendances fut alors apprécié 32.173 livres <sup>2</sup>.

Mais Elie I<sup>er</sup>, quand il avait, en 1759, dans le but de récompenser le juge de sa vicomté, cédé certaines rentes à Guillaume Pourteiron, n'avait pas suffisamment pris garde que l'aliénation des tenements sur lesquels étaient assises ces rentes dépréciait beaucoup la seigneurie de Lège en ce qu'ils comprenaient la majeure partie des fonds qui avoisinaient le château. Aussi, le nouveau vicomte proposa-t-il, le 29 mars 1773, à Jean-Baptiste et Gaspard-Guillaume Pourteiron, l'un et l'autre avocats à Ribérac, qui acceptèrent, d'échanger les tenances acquises par leur père contre le domaine de Lamanie qu'il possédait dans la paroisse de Saint-Martin <sup>3</sup>.

Emile DUSOLIER.

(A suivre)

---

(1) Arch. de M<sup>e</sup> Pierre Léonardon à Ribérac : *Annet Léonardon, notaire*.

(2) Arch. dép. de la Dordogne : *Fonds Achard*.

(3) Arch. de M<sup>e</sup> Saint-Martin à Ribérac : *Jean Pourteiron, s<sup>r</sup> de Bobinat, notaire*.

L'ÉGLISE ET L'AUTEL  
DE L'ANCIEN COLLÈGE DES JÉSUITES  
A PÉRIGUEUX

L'ancien collège des Jésuites se trouvait à Périgueux sur l'emplacement de l'école normale de filles et en partie sur la place qui la précède.

Après la suppression de la Compagnie de Jésus, en 1762, le collège continua sous la direction, d'abord des Jacobins, puis des Missionnaires et enfin des Doctrinaires jusqu'à la Révolution. Il servit alors de lieu de réunion.

En 1808, lorsqu'on se proposa d'en faire la préfecture de la Dordogne, la chapelle était occupée par un musée d'antiquités.

Pour l'aménagement du collège en préfecture, on commença par démolir la chapelle qui, orientée du nord au sud, était en partie sur la place et en partie sur la cour d'honneur actuelle. Et avec les pierres de la chapelle on construisit une nouvelle façade du monument; et la porte monumentale de l'église servit à faire le portail d'entrée qui donne actuellement sur la cour d'honneur.

Les pilastres de la façade et de l'entrée peuvent donc encore nous donner une idée de ce qu'était la chapelle.

Et c'est à la construction de cette église et à son ameublement par le rétable fait pour elle que nous désirons consacrer cette petite notice. Auparavant, comme c'est dans notre *Bulletin* que l'erreur suivante s'est glissée, nous croyons utile de la rectifier, quoiqu'elle ne touche pas directement à notre sujet.

Les Pères Jésuites, chassés de Bordeaux en 1589, vinrent s'établir à Périgueux, et, dès 1592, ils furent chargés de la direction du collège. Deux ans après, l'attentat de Châtel provoqua leur proscription du royaume en 1594.

Dans notre *Bulletin*, t. XX, p. 223, M. Dujarric-Descombes crut pouvoir dire que les Jésuites de Périgueux subirent le sort de leurs confrères. Or, il n'en fut rien, car plusieurs documents de nos archives municipales affirment leur présence à Périgueux après 1594 et les années suivantes. Deux pièces des archives de la Gironde sont aussi formelles sur ce point-là. Une en particulier où l'évêque de Périgueux et son chapitre certifient au Roi que les religieux de la Compagnie de Jésus sont au collège le 26 juillet 1598.

Ce qui trompa notre savant vice-président d'alors fut un procès-verbal de 1604 qu'il publiait et qui n'était pas l'annonce du retour des religieux, mais un simple serment de fidélité au Roi, prêté par tous les religieux qui étaient restés à la résidence.

D'un autre côté, le R.P. Fouqueray, dans son *Histoire de la Cie de Jésus en France* (II, 431), écrit que « les villes de Périgueux et d'Agen mirent un zèle semblable pour garder les Jésuites, ce qui leur fut accordé ».

Ce point d'histoire rectifié, nous allons présenter tout ce que nous avons trouvé sur la construction de l'église et sur les sculptures qui y furent exécutées ensuite.

La plupart des documents qui vont nous servir nous ont été fournis par le R.P. Jammel S.J., archiviste de la province d'Aquitaine, qui a eu l'extrême obligeance de nous communiquer les noms et les fonctions des Jésuites qui sont passés à Périgueux durant le XVII<sup>e</sup> siècle. Nous allons voir que ces notes concordent parfaitement avec ce que nous avons déjà trouvé nous-même.

Dès 1605 eut lieu la pose de la première pierre du « grand bâtiment ». Il faut entendre par là la maison d'habitation. Le P. Dupuy (*Estat de l'église du Périgord*, II, 218) mentionne ainsi le fait : « Au mois de mars 1605, dans le collège des Pères Jésuites, fut posée la première pierre du grand bâtiment par les maire et consuls avec le P. Recteur. Du depuis cette fabrique a continué heureusement. » Le P. Dupuy publiait cela en 1629, et nous trouvons en effet dans la liste du personnel de la résidence la confirmation du fait de cette construction.

Mais, avant d'énumérer les ouvriers de cette œuvre, il est nécessaire de faire observer que, chez les Jésuites et dans leurs collèges, les Pères étaient employés à l'éducation ou à l'instruction de la jeunesse et pas du tout aux travaux matériels. Ceux-ci étaient, en effet, accomplis par les frères coadjuteurs. Et c'est uniquement parmi ceux-ci que nous allons trouver les artisans de l'agrandissement du collège d'abord, et de la construction de la chapelle ensuite.

En 1605 et 1606, c'est un frère coadjuteur qui est employé comme « *adjutor fabri* », mots que l'on peut traduire par « aide de l'entrepreneur ». Et comme, jusqu'en 1620, il n'y a pas d'autre mention que celle-là, il semble qu'on est autorisé à penser que ce fut un architecte ou un entrepreneur civil qui commença la construction du grand bâtiment dont parle le P. Dupuy.

Mais, en 1620, c'est déjà le frère coadjuteur Bergeon qui devient intendant des ouvriers « *præfectus fabricæ* ».

Enfin, en 1631, nous voyons apparaître un frère coadjuteur avec le titre d'architecte, le frère Perodeau. Et c'est lui qui reste attaché à l'œuvre en cette qualité jusqu'en 1643. En 1642, un autre frère lui fut adjoint et ils travaillent ensemble toute l'année, c'est le frère Legereau.

La date de 1631, avec ce frère architecte qui prend la direction de l'œuvre, nous semble concorder avec le commencement des travaux de la chapelle.

En 1644, celle-ci n'était pas terminée, mais elle s'avancait. Nous en trouvons l'affirmation dans un acte des archives municipales, où le syndic du collège, le P. Ravine, se plaint, aux maire et consuls, « de ce que le s<sup>r</sup> Poude refuse de laisser voiturer sur son terrain, même au prix d'une large indemnité, les pierres destinées à l'achèvement de l'église du collège ». (GG. 172).

Depuis 1644 jusqu'en 1651, le frère Legereau reste chargé de la conduite du chantier, aidé d'abord en 1644 par le frère Haroué, puis ensuite par le frère Biziou. Et, en 1651, les deux frères Legereau et Biziou sont mentionnés comme employés « à l'édification de l'église ».

Après cela, plus aucune mention d'architectes pendant les

années suivantes. La construction de l'église devait être terminée, il ne restait plus qu'à la meubler et à l'orner.

En 1654, nous trouvons, dans la liste des frères coadjuteurs, le frère Simon Taillefer travaillant « à dorer le tabernacle ». Et, enfin, dernier témoignage que l'église était bien terminée, une minute du notaire Maigne du 9 janvier 1656, nous mentionne le dernier paiement des verrières.

Dans ces dernières notes, on peut constater qu'il n'est pas du tout question de la façon du tabernacle, mais seulement de sa dorure en 1654.

Et c'est ici que le contrat publié par nous en 1921 (t. XLVIII de notre *Bulletin*, p. 143) vient combler la lacune.

Ce contrat, du 5 septembre 1652, nous présente en effet un sculpteur architecte de Rouen, « Mathieu le Pilleux, habitant au collège des R.PP. Jésuites et par eux employé à la faction et à la construction de leur tabernacle ». A cette date, la construction de l'autel devait s'avancer, si elle n'était pas tout à fait finie, puisque ce sculpteur s'engage à en commencer un autre décrit par le contrat. Il devait donc travailler à celui des Jésuites depuis plusieurs années. En tout cas, il avait terminé son travail en 1654 puisque à cette date le frère Simon Taillefer était occupé à le dorer<sup>1</sup>.

Ce Mathieu le Pilleux était un artiste ambulante connu par d'autres œuvres. Mademoiselle Montessus de Ballore, dans son enquête sur les autels sculptés de la Creuse, l'a trouvé travaillant en 1660 à un autel pour l'église de Guéret, et, quelques temps après, résidant à Limoges.

Entre 1652 et 1660, peut-être resta-t-il à Périgueux pour exécuter l'autel, objet du contrat de 1652; rien ne peut nous l'assurer.

Toutes ces précisions concordantes, recueillies à des sources différentes, nous donneraient le droit de négliger tout ce que, depuis plus de cent ans, on raconte sur l'auteur de

---

(1) De ce que le rétable n'est pas actuellement doré, on ne peut pas conclure qu'il ne s'agit pas ici de lui, car rien n'est plus facile que d'enlever la vraie dorure sur bois. La teinte grise et uniforme de l'ensemble semble même indiquer qu'il a subi l'opération du décapage.

l'autel des Jésuites. Mais nous avons de quoi montrer encore que toutes les hypothèses présentées ne peuvent pas être vraies.

Pour les uns, c'est un Père nommé Laville qui a sculpté cet autel, auquel il aurait travaillé pendant 50 ans, certains se contentent de dire 10 ans. On peut voir ces divergences dans l'article de M. Dujarric-Descombes de 1921 cité plus haut. Mais, dans les *Antiquités de Vésone* (II, p. 373), le comte de Taillefer, en 1826, n'osait pas prendre sur lui de répéter cette légende et il disait en note qu'il lui était impossible de citer le nom de ce Jésuite, malgré toutes les recherches faites par lui, et que pour cela la tradition ne lui avait été d'aucun secours.

Après lui, comme avant, on continua à répéter que c'était le P. Laville qui avait été le sculpteur de cette œuvre si importante. Il est vrai qu'un Père Jean Laville (ou de Laville) résida bien à Périgueux de 1688 à 1690, mais pendant ce temps il fut préfet de la grande Congrégation, ce qui, sans autres preuves, suffirait à contredire l'hypothèse qu'il ait pu se livrer au travail de sculpture. De plus, il n'est resté que deux ans au collège de Périgueux, temps notoirement insuffisant, même s'il eût été aidé par d'autres ouvriers, pour le travail de menuiserie. Nous savons aussi que seuls les frères coadjuteurs s'occupaient des travaux matériels, et lui était Père.

En 1921, dans notre *Bulletin* (t. XLVIII, p. 218), M. Dujarric-Descombes proposa un autre jésuite comme auteur de cet autel, le Père Belleville. D'après lui, cette attribution se basait sur un mémoire présenté vers 1808 à l'académie de Bordeaux par un nommé Jean Faure.

En vérité, il y eut bien au collège, non pas un Père Belleville, mais un frère coadjuteur de ce nom, entré au novicial en 1680 et venu à Périgueux en 1684. A cette date il est mentionné sur la liste des religieux comme « sculpteur »; et, ensuite, de 1685 à 1688, comme « *faber lignarius* », ouvrier sur bois. Mais il remplissait aussi la charge de portier du collège, ce qui devait bien l'empêcher d'exercer son art de sculpteur et d'ébéniste. En 1690, il était déjà à Poitiers chargé de la

sacristie, et mentionné là encore comme sculpteur et même « *sculptor egregius* », sculpteur remarquable.

Le date de la venue à Périgueux du frère Belleville empêcherait à elle seule de lui attribuer l'autel, car en 1684 l'église et l'autel servaient depuis à peu près 30 ans. Mais, de plus, cette date est trop tardive pour le style de l'autel.

Si le frère Belleville a employé son talent de sculpteur au collège, ce dut être pour une autre œuvre que l'autel. Peut-être alors pourrait-on penser que c'est lui qui fit la chaire de la chapelle. Cette œuvre, encore à Saint-Front, citée elle aussi comme exécutée par un jésuite, paraît assez postérieure à l'autel et d'une facture différente. Si bien qu'il ne serait pas impossible que ce sculpteur, aidé par un menuisier, ait eu le temps, en quatre ans, de faire ce beau travail. Et cela suffirait alors à expliquer l'éloge fait de lui pendant qu'il travaillait à Poitiers pour la chapelle de la Compagnie, la notice l'appelle « sculpteur remarquable ». Nous ne proposons cela que comme une simple supposition.

Il serait légitime d'espérer que les précisions que nous donnons ici mettront un terme aux légendes inventées sur le sujet de l'autel que nous possédons encore dans l'église de la Cité. Mais, nous le savons par expérience, les légendes ont la vie dure, et la vérité, même bien prouvée, a beaucoup de peine à les renverser. Cette ne doit pas cependant empêcher de la dire. Tôt ou tard elle finit par s'imposer, au moins pour ceux qui la cherchent avec loyauté.

Chanoine J. Roux,

v. arsm. t. LIX, p. 75  
La Grange  
et Ch. de Belleville

Toujours de  
requis  
par

UN ÉPISODE DE LA RÉVOLUTION A PÉRIGUEUX

---

L'AFFAIRE PIPAUD,  
MOULIN, SIREY ET LAMBERTIE

(Suite et fin)

Son frère cadet, Jacques, qui était administrateur du district de Barbezieux, essaya lui aussi de lui venir en aide. Au Comité de surveillance de Périgueux, séance de la 2<sup>me</sup> Sanculotide (18 septembre),

il est fait lecture d'une lettre de Jacques Pipaud... par laquelle il demande expédition des motifs d'arrestation de son frère, ainsi que copie des déclarations, qui ont été données à sa décharge.

Le Comité arrête qu'il sera écrit audit Jacques que les motifs d'arrestation, qu'il demande, ont déjà été envoyés deux fois à son frère, d'abord à Limoges et ensuite à Paris... et sera aussi observé que personne n'a donné de déclaration à décharge pour son frère.

Jacques Pipaud ne se contenta pas de cette fin de non recevoir, car à la séance du 8 Vendémiaire an III (29 septembre 1794),

on fait lecture d'une lettre de Pipaud cadet... par laquelle il est dit quoique son frère traduit au Tribunal Révolutionnaire ait reçu deux fois les motifs de son arrestation, il désirait les avoir pour lui.

Le Comité arrête que sitôt que ses occupations lui permettront de faire expédier lesdits motifs, il les fera passer audit Pipaud cadet.

Il est probable que ledit Pipaud cadet ne les reçut jamais. La mauvaise volonté du Comité de Périgueux était évidente et il lâchait, autant que cela était en son pouvoir, d'entraver l'intervention des parents en faveur des inculpés.

\*\*\*

Quant à Sirey, il fit parvenir à l'accusateur public un « précis » de sa cause, dans lequel il relevait assez vertement les quatre accusations portées contre lui; la pièce, qui n'est pas datée, est au dossier du procès.

PRÉCIS DE LA CAUSE DE J.-B. SIRBY, DE LA DORDOGNE,  
TRADUIT DEVANT LE TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE  
PAR ARRÊTÉ DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC  
DU 22 PRAIRIAL

1<sup>re</sup> ACCUSATION. — De concert avec Pipaud et Moulin, l'un ex-procureur général syndic, l'autre homme de loi, j'ai fait une adresse contre la *Montagne*; je l'ai traitée d'insolente *minorité*; j'ai offert à la *Convention* une force armée contre *Paris*.

RÉPONSE. — L'adresse n'étoit pas de nous, elle étoit de la Société populaire de Périgueux : nous n'en sommes que les rédacteurs (c'est l'usage).

Cette adresse ne disoit pas un mot de la *Montagne*, elle ne désignoit que Dordéans et un petit nombre de complices.

Nous offrions à la *Convention* d'aller lui faire un rempart de nos corps. Loin d'aller contre *Paris*, nous promettons *fraternité* aux hommes du 11 juillet et du 10 août, aux destructeurs de la Bastille, aux destructeurs du trône.

Cette adresse, pleine de bons principes, eut-elle été une erreur ? Des citoyens ont le droit d'errer, surtout en soumettant leur idée à l'autorité.

Et fut-elle un crime en elle-même, elle cessa de l'être par sa suppression. Mes observations, mes avis, mes efforts, lors de ma députation à Paris pour la présenter, firent que la Société la retira. Ce fait est public.

2<sup>e</sup> ACCUSATION. — J'ai traité Marat d'*anthropophage*.

RÉPONSE. — Marat fut un homme et non pas la patrie... J'ai médité de ce Marat qu'on disoit avoir présidé aux massacres de septembre et vouloir provoquer, hâter des massacres nouveaux; de ce Marat, que tous les écrivains déprimoiént, que la *Convention* décréta, et que nos députés ses partisans n'excusaient qu'en lui imputant un grain de folie.

Je n'ai pas médité du Marat, martyr de la liberté et placé au *Panthéon*.

3<sup>e</sup> ACCUSATION. — J'ai voulu opérer une *scission* entre la Société des Jacobins de Paris et la Société populaire de Périgueux.

RÉPONSE. — Une société quelconque n'est ni la *République*, ni la *Convention*. Jamais je n'aurais blâmé l'*union fraternelle*, la correspondance civique entre les deux sociétés; seulement, je me suis élevé

contre des expressions serviles ou des maximes de factieux : *Les Jacobins sont nos dieux. Obéissance aveugle aux Jacobins.*

En juin 1793, circonstance décisive. c'est moi qui écrivis contre le *fédéralisme*, contre la marche des *Girondins* courant sur Paris, sur les *Jacobins*.

4<sup>e</sup> ACCUSATION. — J'ai voulu apitoyer le peuple sur le sort du tyran.

RÉPONSE. — Apitoyer le peuple, ce n'est pas le provoquer au rétablissement de la royauté.

Mais le fait est faux. J'avois écrit contre la tyrannie et pour la mort du tyran; en janvier, j'écrivis qu'*un tyran mort n'est pas qu'un homme de moins, qu'il falloit ne plus s'occuper de Capet.*

Il est vrai qu'en racontant les détails de son supplice, je ne montrais pas des entrailles de tigre : le républicain ne boit pas le sang des tyrans; il les anéantit.

Ma lettre apitoya si peu, que de suite et sans opposition la Société populaire vota une adresse d'adhésion que tous les journaux publièrent.

Peu de jours après, je volais au combat contre les royalistes de la Vendée; au feu et dans les fers, je bravois plusieurs fois une mort presque certaine pour l'honneur de la république.

Certifié vrai, en tout et sur ma tête.

\*  
\* \*

Après le 9 Thermidor, Villefumade était rentré à Périgueux et il faisait diligence pour envoyer d'autres malheureux au Tribunal Révolutionnaire <sup>1</sup>. Entre temps, il s'occupait à compléter le dossier de ceux qui étaient, si on peut dire, à pied d'œuvre; le secrétaire du Comité de surveillance de Périgueux note à la séance du 7 Fructidor (24 août) :

Les tableaux de la conduite politique des nommés Pipaud, Moulin et Sirey, traduits au Tribunal Révolutionnaire, ont été délivrés à Villefumade, chargé de mission du Comité de Sûreté générale.

---

(1) Séance du Comité de surveillance du 3 Fructidor (20 août) :

« En vertu de la demande de Villefumade, le Comité, conjointement avec lui, donne l'ordre au commandant de la gendarmerie nationale de faire traduire de suite et sous sa responsabilité, de brigade en brigade, dans la maison de la Conciergerie de Paris, les nommés Senzillon-Mensignac, Ladouze ex-noble ci-devant officier de carabiniers et vicomte, Vignéras ci-devant trésorier de France, la nommée Hautefort sa femme, Lascaud ci-devant garde du tyran, Langlade-Minaud se prétendant noble et Bonis-Bonal ex-noble ». Quant à Moreau de Saint-Martial, on dut ajourner son départ pour cause de maladie.

Comme on va le voir, celui-ci fit une seconde fois le voyage de Paris pour hâter la marche de la procédure et entraver toute tentative d'intervention. Mais ses victimes aussi s'impatientaient, ainsi que nous l'apprend la lettre énergique que Sirey adressa du Plessis à l'accusateur public le 28 Fructidor (14 septembre) <sup>1</sup> :

Citoyen Magistrat,

A la lettre que nous t'avons écrite, avant-hier, moi et mes trois compagnons d'infortune, tu as répondu n'avoir pas entendu parler de notre cause.

Quoi ! Tu n'as pas reçu des réclamations des Sociétés populaires de *Sarlat, Bergerac et Belvès*, qui garantissent ma moralité, mon civisme ! <sup>2</sup>

Quoi ! Le représentant du peuple Boussion <sup>3</sup> et le c. Lal... <sup>4</sup>, député extraordinaire de mon pays ne t'ont pas parlé ou écrit en faveur de ma cause, et pour en hâter le jugement !

Quoi ! Le c. Malleville <sup>5</sup>, président du tribunal de cassation ne t'a pas vu, pour le même objet, notamment pour mon compagnon Pipaud, dont il connaît l'ardent, le sage civisme !

Et le Comité de Sûreté Générale, lui-même, ne t'a-t-il pas invité à terminer enfin cette cause si *longue* et si *oppressive* ! (Malleville me l'a dit).

Citoyen Magistrat, tu as tout mon respect... Mais je ne pourrai m'empêcher de croire que le scélérat, le buveur de sang, qui vint à

---

(1) Dossier du procès.

(2) A l'époque où dut être sollicitée l'intervention de la Société populaire de Bergerac, les procès-verbaux des séances n'étaient plus transcrits et dans l'analyse de H. Labrousse (loc. cit.), il n'est pas question de Sirey.

(3) Pierre Boussion, né à Laugnac (Lot-et-Garonne) en 1735, médecin à Lauzun, fut député suppléant d'Agen à la Constituante et député du Lot-et-Garonne à la Convention et aux Cinq-Cents; exilé en 1816, il mourut à Liège en 1828; il s'occupa souvent de l'intérêt des Sarladais, à cause de liens de parenté ou d'amitié qu'il avait dans la région.

(4) Nom illisible.

(5) Jacques Malleville, né à Domme en 1741, avocat au Parlement de Bordeaux, rédigea le cahier des revendications de sa paroisse natale, qui est un modèle de bon sens et de pondération; élu membre, puis président du directoire de la Dordogne, il fut nommé en 1791 juge au Tribunal de cassation; élu aux Cinq-Cents, il rentra ensuite au Tribunal de cassation et fut un des rédacteurs du Code civil; sénateur et comte de l'Empire en 1806, nommé marquis et grand officier de la Légion d'Honneur par Louis XVIII en 1814, il mourut à Domme en 1824.

Paris pour me faire assassiner avant le 10 thermidor, qui repartit de frayeur après le supplice du tyran<sup>1</sup>, qui est revenu depuis... est assez fourbe pour pénétrer dans tes bureaux... Je ne sais, je n'ose rien conjecturer: j'aime à te rendre tous les hommages que tu mérites: mais l'homme qui a commis tous les crimes pour nous perdre, tâche sans doute d'en commettre encore pour que nous ne puissions le démasquer<sup>2</sup>.

Citoyen Magistrat: j'ai pris des mesures pour qu'on soit tous les jours devant toi, jusqu'à ce que j'aurai été *interrogé, jugé*.

Ma longue détention m'y donne un droit rigoureux: une maladie cruelle, qui chaque jour augmente, t'en fait un devoir d'humanité plus encore que de justice. Et c'est, je suis sûr, te montrer de l'estime, te plaire, que j'invoque devant toi au nom de la justice et de l'humanité.

\* \* \*

Enfin, le 4<sup>e</sup> jour des Sanculotides an II (20 septembre 1794) Godinet, juge au Tribunal Révolutionnaire, fit extraire du Plessis Pipaud et Sirey et procéda à leur interrogatoire dit d'instruction dans une des salles du Palais. Le 1<sup>er</sup> Vendémiaire an III (22 septembre), ce fut au tour de Moulin et de Lambertie.

Ce prélude au jugement fut-il provoqué par la lettre de Sirey? Par les interventions de Villefumade ou par celles de Boussion et de Malleville? Ou peut-être encore, plus simplement, parce que le tour de l'affaire était venu?

Les procès-verbaux de ces interrogatoires figurent au dossier du procès; il serait fastidieux de les reproduire, car le juge se borna à questionner les inculpés sur les accusations mentionnées dans les « extraits » et « tableaux » émanants des Comités de surveillance. Il demanda en outre à chacun ce qu'il avait fait le 10 août 1792; Pipaud, Sirey et Moulin étaient à Périgueux; Lambertie, qui était à Paris, déclara « qu'il a pris à cette journée la part de tous les vrais patriotes ». Enfin, chacun répondit avoir fait choix comme conseil du citoyen Cézille.

Les débats furent fixés au 2 Brumaire (23 octobre) et les témoins furent convoqués pour cette date.

---

(1) Robespierre.

(2) Le scélérat buveur de sang était évidemment Villefumade.

C'est alors que Sirey rédigea et fit imprimer *Les derniers Vœux d'un Opprimé*, qu'il adressa aux Sociétés populaires des districts de Bergerac, de Sarlat et de Belvès et qu'il data du 15 Vendémiaire an III (6 octobre)<sup>1</sup>.

S'il n'était si long, cet opuscule serait à reproduire en entier, tant il est représentatif de l'époque et du caractère de son auteur<sup>2</sup>. En voici l'exorde :

Républicains, frères et amis,

Enfin je comparais au Tribunal Révolutionnaire : je vais être jugé, ainsi que les chers compagnons de ma longue infortune.

Amis, sous le règne du *dictateur*<sup>3</sup>, ma mort était certaine (j'en ai les preuves en main); j'avais méprisé ses *lieutenants* et ses *licteurs*, l'échafaud seul pouvait expier mon crime.

Apôtre *intempestif* de justice et d'humanité, j'avais osé me prononcer contre toute mesure *spoliatrice* et *sanguinaire* : un tel forfait ne pouvait trouver grâce devant des voleurs publics et des égorgeurs d'hommes.

Mais aujourd'hui la chance est bien changée : sous des juges intègres, le sentiment de l'innocence est le présage du triomphe; et le jour décisif qui, jadis, eût effrayé mon cœur, est aujourd'hui l'objet de tous mes vœux.

Puis vient une critique sévère de la procédure du Tribunal Révolutionnaire, qui ne permet guère aux accusés de se défendre.

---

(1) *Les derniers vœux d'un opprimé*, Paris, imp. de la Soc. typographique des Trois Amis, rue Jacques, n° 51, s. d. (15 Vendémiaire an III), in-8°, 16 p.

Dans la *Bibliographie du Périgord*, cet opuscule est mentionné deux fois sous des titres différents : une première fois sous son véritable titre, mais sans nom d'imprimeur; une seconde fois sous son faux titre : *J.-B. Sirey aux Sociétés populaires des districts de Bergerac, Sarlat et Belvès, département de la Dordogne*, avec le nom de l'imprimeur, mais sans date.

(2) Parlant à la Soc. hist. et arch. du Périgord (*Bul.* XXXVII, 1910, p. 202) de cette « virulente protestation » de Sirey, M. Eugène Roux dit : « On était alors en pleine réaction thermidorienne, ce qui diminue quelque peu son mérite à avoir si énergiquement flétri, étant encore détenu, les excès de la Terreur ». Cette opinion est discutable et j'estime qu'il y avait un réel courage à écrire à ce moment-là un pareil pamphlet, car si son auteur devait être acquitté quelques jours plus tard, ses trois co-accusés étaient condamnés à mort et exécutés.

(3) Robespierre.

Il suffit d'un dénonciateur bien imprudent, qui ait dénaturé vos actes les plus civiques, qui les ait présentés comme des crimes; qui vous ait lui-même charroyé à Paris; qui surveille vos mesures; qui, dominateur chez vous, fasse enlever du bureau des lettres vos correspondances, vos monuments de civisme, les réclamations mêmes de vos concitoyens<sup>1</sup>; qui, revêtu d'un grand pouvoir, ou en usurpant le titre, circonvienne vos juges, vous dépeigne bien dangereux, bien hypocrite; qui, soudoyant quelques témoins aussi pervers que lui, vous accable enfin de ses traits imposteurs.

Ce couplet visait évidemment Villefumade. Il est suivi d'une violente philippique contre la tourbe des démagogues,

ci-devant roués..., bras-cassés..., joueurs escrocs... ayant acquis de la fortune par un trafic scandaleux des propriétés nationales, par le trafic plus scandaleux encore de la liberté, de la vie des citoyens... Patriotes de tribunes ou de tréteaux, qui n'ont à offrir pour preuve de leur civisme... que leurs hurlements, leurs délations, leurs violences, leurs extorsions, leurs incarcérations, leurs guillotinements...

Le morceau se termine par l'évocation de jours meilleurs, dont l'auteur souhaite l'avènement prochain :

O mes amis ! Que le règne de la justice et de l'amour succède au règne du brigandage et de la terreur...

Puisse nos yeux ne voir plus autour de nous que bonheur et que gloire !

Ah ! que ce jour trop tardif se hâte d'arriver; qu'il éivre mon cœur de voluptés civiques !... et dès lors, sans regrets, je consens à mourir..., j'aurais assez vécu.

C'est également à ce moment que les quatre co-inculpés composèrent et firent imprimer pour leur défense l'opuscule que j'ai désigné, faute de titre, sous le nom de *Factum de Vendémiaire* et auquel j'ai déjà fait de nombreux emprunts. Le ton de cet écrit, qui était destiné en principe à être distri-

---

(1) Cela explique que les réclamations des Sociétés populaires de Sarlat, Bergerac et Belvès, dont parle Sirey dans sa lettre du 28 Fructidor à l'accusateur public, ne figurent pas au dossier du procès, pas plus que celles de la commune d'Eyzeraç pour Lambertie.

bué aux juges, aux jurés et à l'accusateur public, est moins acerbe que celui des *Derniers Vœux*. Voici son début :

La tyrannie de Robespierre était plus funeste aux patriotes qu'aux aristocrates : nous sommes une preuve de cette triste vérité. Depuis plus d'un an privés de notre liberté, ce n'est qu'après le décret du 22 Prairial que nous avons été considérés comme des contre-révolutionnaires; cependant, nos cœurs n'ont jamais cessé de brûler du plus pur et du plus ardent amour de la Patrie et toutes nos actions étaient conformes à ce sentiment...

Puis est exposée la conduite de chacun d'eux depuis le début de la Révolution. La fameuse adresse de la Société populaire à la Convention, rédigée par Pipaud, Moulin et Sirey, est ensuite reproduite, mais sans l'envoi signé du président Sudret, et les auteurs réfutent les principaux chefs d'accusation portés contre eux.

Les expressions « faible minorité, représentants indignes de leur mission auguste » ne s'adressaient pas à la Montagne, mais à la faction d'Orléans.

Ils n'ont jamais « apitoyé sur le compte du tyran »; au contraire, Pipaud rédigea une adresse, que la Société populaire vota sous la présidence de Moulin, pour applaudir au jugement de la Convention et Sirey écrivit de Paris : « Le tyran est mort; ce n'est pas un homme de moins, n'y pensons plus ».

Jamais ils n'ont prononcé le nom de Robespierre. Pour Marat, ils ont cru ce que publiaient tous les journaux. Quant à Danton, on ne saurait leur reprocher de l'avoir accusé, depuis qu'il a été démasqué.

La motion de Sirey, demandant qu'on accordât aux prêtres reclus le degré de liberté compatible avec la loi, est d'autant moins un crime que leurs accusateurs s'efforçaient à ce moment d'obtenir l'élargissement des aristocrates. Sirey ne chercha pas à discréditer les assignats et il n'a jamais traité de spoliateurs et de sanguinaires ceux qui devaient exécuter les mesures de sûreté commandées par les événements.

Il fallait bien aussi imaginer des crimes à Lambertie pour le lier à notre sort. Les délits ordinaires imputés aux conspirateurs, le fanatisme et le royalisme entrent dans son accusation.

Lambertie fanatique ! lui qui, dans l'ancien comme dans le nouveau régime, était traité par ses collègues de philosophe et de mécréant, parcequ'il n'était ni crédule, ni superstitieux.

Lambertie royaliste ! lui qui dans ses écrits a voté d'avance la mort du tyran, lorsqu'à peine il était descendu du trône.

Enfin, voici la péroraison :

Félicitons-nous plutôt de ce que, pendant cinq années d'une vie active dans la Révolution, nous n'avons pu être accusés d'aucune prévarication ; de ce qu'on ne nous impute que des opinions qu'on présente comme des délits sans pouvoir leur donner le moindre fondement. Remarquons que, quand même ces délits seraient fondés, leur nature attesterait notre ardent amour pour la liberté. Ils seraient le fruit de l'erreur, et d'une erreur que nous aurions partagée avec près de la moitié de la République ; d'une erreur que la Convention juge digne d'indulgence <sup>1</sup>.

Citoyens jurés, vous nos juges et vous surtout dont le ministère redoutable nous accuse, vous qui avez cru devoir appeler des témoins pour confirmer les dénonciations qui ont été faites contre nous... N'aurions-nous pas à redouter de compter parmi nos témoins des hommes qui ont à se venger de ce que nous les avons privés des bénéfices considérables, qu'ils se proposaient de faire au préjudice de la nation ; des hommes qui, liés d'affection et d'intérêt avec des aristocrates, des ennemis de la Révolution que nous avons été forcés de dénoncer et de poursuivre, veulent aujourd'hui venger leurs amis ; des hommes qui, couverts d'un faux patriotisme, ont toujours été les plus chauds agents des factions dominantes que nous avons démasquées ; des hommes qui, par leurs accusations gémées et toujours rejetées comme calomnieuses, se sont constamment annoncés pour nos ennemis ; des hommes qui se vantent de dépenser des sommes considérables pour faire guillotiner leurs concitoyens ; des hommes qui n'ont pas craint de dire et de consigner dans leurs dénonciations qu'ils ont la rage de dénoncer ; qui, en nous traduisant au tribunal, disaient à nos parents, à nos amis qu'ils ne devaient plus compter sur notre existence et qui se sont vantés depuis que nous leur devons la vie, parce qu'ils ne nous ont pas conduits au tribunal de Robespierre aussitôt qu'ils l'auraient pu ! <sup>2</sup>

---

(1) Allusion au rapport fait à la Convention par Robert Lindet au nom des comités de Salut public, de Sécurité générale et de Législation le 4 des Sanculotides an II.

(2) Villefumadé.

Mais quelques soient leurs efforts, nous sommes innocents, vous êtes nos juges, nous n'avons rien à redouter<sup>1</sup>.

\* \* \*

Le 10 Vendémiaire an III (1<sup>er</sup> octobre 1794), sur réquisitoire de l'accusateur public, le Tribunal Révolutionnaire, présidé ce jour-là par Dobsent, rendit une ordonnance pour que les quatre inculpés, « actuellement détenus dans la maison d'arrêt de la Conciergerie, soient écroués sur les registres de ladite maison, pour y rester comme en maison de justice ». Cette ordonnance ne fut notifiée aux intéressés que « le 23 Vendémiaire (14 octobre), pour le 2 Brumaire (23 octobre) ». Mais le 29 ils étaient encore au Plessis.

Le 17 Vendémiaire (8 octobre), l'accusateur public Leblois dressa l'acte d'accusation. Ce document est un chef-d'œuvre de mauvaise foi. Je ne sais si son auteur n'eut pas le temps d'étudier le dossier ou s'il fallait qu'il corsât les inculpations, au fond assez inconsistantes, pour obtenir les condamnations désirées par Villefumade; en tout cas, les faits sont présentés de telle manière, avec un tel mépris de leur synchronisme, qu'il était impossible aux jurés, et même aux juges d'être équitables.

L'accusateur affirme d'abord

Qu'examen fait tant desdits interrogatoires que des autres pièces..., il en résulte que les sus-nommés se sont montrés par leur conduite les agents de la faction liberticide du fédéralisme; qu'en effet, à l'époque où cette faction s'agitait pour déchirer le sein de la République et anéantir la liberté, on les a vus dans la Société populaire de Périgueux faire jouer tous les ressorts de l'intrigue, pour y égarer les citoyens par les motions et les discours les plus incideux... que Pipaud... paraît avoir été un des agents les plus actifs de cette faction, qu'il fit à cette époque un réquisitoire tendant à fédéraliser avec le départe-

---

(1) A la suite du Factum, les auteurs ont ajouté un long post-scriptum, dans lequel ils mettent en lumière les différences qu'il y a entre la copie des motifs de l'arrestation de Moulin envoyée au Comité de Sûreté générale et figurant au dossier, et celle qui fut envoyée à l'accusé lui-même, et ils en concluent que la première est entachée de faux. Il en est de même pour les motifs de l'arrestation de Pipaud.

ment de la Côte-d'Or. Que c'est lui qui fut député à Bordeaux vers la commission prétendue populaire de Salut public, que de retour de cette mission, un officier municipal de Périgueux lui ayant demandé comment les affaires allaient à Bordeaux, il répondit à ce citoyen « que Bordeaux allait bien, que les caisses publiques étaient arrêtées par ordre de la commission populaire et qu'on devrait en faire autant à Périgueux. »...

Puis viennent les accusations habituellement portées contre Moulin et Sirey. Quant à Lambertie, on ne lui reproche que de paraître

aussi notoirement connu dans sa commune pour y avoir été un des acolytes de Pipaud, Moulin et Sirey lors de la fédération et y avoir même, dans une de ses motions, peint les meilleurs patriotes de la Convention sous les couleurs les plus noires, notamment en disant que « parmi eux siégeaient les douze juges des 2 et 3 septembre qui avaient massacré tant de braves gens », etc. Est encore prévenu d'avoir employé tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour égarer le peuple par prestige du fanatisme et de la superstition.

Et comme preuve on cite un extrait de son prône du 30 janvier 1791, mais en se gardant bien de le situer dans le temps.

Tous ces faits ne permettent pas de douter que les accusés n'aient été les agents de la conspiration ourdie par la faction du fédéralisme et autres ennemis de la liberté pour renverser le gouvernement républicain.

D'après l'exposé ci-dessus, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre les susnommés, pour avoir méchamment et à dessein employé des manœuvres tendant à favoriser et à propager le système liberticide de la fédération, en faisant à cet effet dans la Société populaire de Périgueux des motions et des discours tendant à corrompre l'esprit public et à égarer le peuple et en rédigeant et signant des adresses et des arrêtés fédéralistes, ce qui est notamment contraire à la loi du 16 décembre 1792.

Pour des raisons qui échappent, l'affaire ne fut pas appelée le 2 Brumaire, comme il était prévu, mais seulement le 5 (26 octobre).

\*  
\*  
\*

Les quatre inculpés furent transférés du Plessis à la Conciergerie à une date qui n'est pas indiquée et l'accusateur

public Leblois donna à la gendarmerie, le 5 Brumaire, l'ordre de les conduire au Tribunal Révolutionnaire <sup>1</sup>.

Je me bornerai à résumer les débats, qui durèrent quatre jours; les trois premières audiences furent occupées par les dépositions des témoins à charge, dont certaines durent être très longues, notamment celles de Dupont, de Gilles-Lagrange et de Debrégeas.

#### Première audience

5 Brumaire an III [26 octobre 1794]. Dix heures du matin.

L'audience ouverte au public, le Tribunal, composé des citoyens Deliége, vice-président, Gourmaux et Forestier, juges, de Samborel, substitut de l'accusateur public, et de Ducray, commis greffier.

Sont entrés les citoyens Nadal, Tourette, Prat, Capella, Bazeilles, Paillet, Rivoire, Delapierre, Leroy, Destroubleau, Deveze, Petit-Tresseint, jurés de jugement. Ensuite ont été introduits à la barre, libres et sans fers et placés de manière à ce qu'ils étoient vus et entendus du Tribunal et des auditeurs, les cy-après nommés accusés, et aussi le citoyen Cezille, conseiller et défenseur officieux...

Le président fait prêter serment au défenseur et aux douze jurés, puis il procède à l'interrogatoire d'identité des quatre accusés, fait lire par le greffier l'acte d'accusation <sup>2</sup> et on passe à l'audition des témoins à charge. Mais, auparavant,

L'accusateur public, ce requérant, condamne en 50 livres d'amende le nommé Saulnier, témoin non présent et assigné aux débats <sup>3</sup>.

Les témoins prêtent serment et se retirent.

---

(1) Le Tribunal Révolutionnaire siégeait au Palais, dans les anciennes salles du Parlement. Pour diminuer son encombrement, il avait été découpé en deux sections, dont l'une siégeait salle de la Liberté et l'autre salle de l'Égalité; c'est dans cette dernière que comparurent nos accusés.

(2) Voir ci-dessus.

(3) Etienne Saulnier, receveur de la régie nationale (enregistrement et domaines) à Périgueux.

Avant été également cités à Périgueux Leymonerie et Reynaud, membres du Comité de Surveillance, et Fenouil Lapeyrière, qui furent excusés après avoir fourni des certificats de maladie; à Limoges, François Guyot Devarenne, qui fit également défaut et dut donner une excuse valable.

Le procès-verbal ne donne que la liste de ces témoins, sans analyser leurs dépositions :

1<sup>o</sup> Garance Villefumade, âgé de 43 ans, juge de paix, demeurant à Périgueux.

2<sup>o</sup> Antoine Bardet, âgé de 31 ans, marchand et membre du comité révolutionnaire de Périgueux, y demeurant...

La séance est suspendue à deux heures de relevée et reprise à cinq heures. Antoine Bardet continue sa déposition.

3<sup>o</sup> Antoine Sauveroche, âge de 40 ans, teinturier, demeurant à Périgueux...

4<sup>o</sup> Jean-Baptiste Moreau, âgé de 31 ans, chef au bureau des finances au département de Périgueux, y demeurant...

5<sup>o</sup> Germain Roy, âgé de 34 ans, cultivateur et membre du district de Périgueux, y demeurant...

6<sup>o</sup> Pierre Laboulinière, âgé de 38 ans, ex-curé de Saint-Michel de Limoges, administrateur de l'hôpital dudit lieu, y demeurant...

La séance est suspendue à neuf heures de relevée, pour être reprise le lendemain.

#### Deuxième audience

6 Brumaire [27 octobre]. Neuf heures du matin.

Continuation de l'audition des témoins.

7<sup>o</sup> François Dupont, âgé de 31 ans, imprimeur et officier municipal, natif de Dijon, demeurant à Périgueux...

8<sup>o</sup> Jean-Baptiste Gilles, âgé de 43 ans, notaire public et secrétaire du district de Périgueux, y demeurant...<sup>1</sup>

9<sup>o</sup> Jean Debrégeas, âgé de 32 ans, accusateur public près le tribunal criminel du département de la Dordogne, demeurant à Périgueux...

La séance est levée à trois heures de relevée et renvoyée au lendemain.

#### Troisième audience

7 Brumaire [28 octobre]. Neuf heures du matin.

Continuation de l'audition des témoins; J. Debrégeas achève sa déposition.

10<sup>o</sup> Jacques Manuel, âgé de 41 ans, marchand, demeurant à Paris, rue Jacqueline, Section de Guillaume Tel...<sup>2</sup>

---

(1) J.-B. Gilles-Lagrange.

(2) Manuel, marchand forain, habitait antérieurement Limoges.

11<sup>e</sup> Etienne Lavergne, âgé de 45 ans, notaire public, demeurant à Périgueux...

12<sup>e</sup> Jean-Baptiste Lespine jeune, âgé de 30 ans, chapelier et membre du comité révolutionnaire de Périgueux, y demeurant...

13<sup>e</sup> Pierre Redy, dit Boulaza, âgé de 30 ans, perruquier, membre du conseil de la commune de Périgueux, y demeurant...

14<sup>e</sup> Jacques Demontaux, âgé de 35 ans, tisserand, demeurant à Limoges...

A décharge :

Guibau Puit, âgé de 38 ans, ex-curé de Mussidan, demeurant à Mussidan...<sup>1</sup>

Jacques Malville, âgé de 43 ans, membre du tribunal de cassation, demeurant à Paris...<sup>2</sup>

La séance est suspendue à trois heures de relevée, pour être reprise le lendemain.

#### Quatrième audience

8 Brumaire [29 octobre]. Neuf heures du matin.

Le président demande au juré<sup>3</sup> s'il est suffisamment éclairé; celui-ci se retire dans sa chambre de délibération et

de retour, il déclare par l'organe de Salmon<sup>4</sup>, l'un d'eux, que sa religion n'est pas suffisamment instruite. En conséquence, les débats sont continués. On entend les témoins à décharge ainsi qu'il suit :

Jean Allafort, âgé de 53 ans, représentant du peuple, demeurant à Paris<sup>5</sup>.

Gabriel Bouquier, âgé de 51 ans, député à la Convention Nationale, demeurant à Terrasson.

---

(1) Il faut lire Guy Beaupuy, ancien chanoine d'Aix-en-Provence, curé de Mussidan en 1793; c'était le plus jeune des cinq frères Baschartie de Beaupuy.

(2) Jacques Maleville (voir plus haut).

(3) On dit aujourd'hui le jury.

(4) L'abbé Leclerc (loc. cit. p. 347) fait justement remarquer que ce juré Salmon ne figure pas dans la liste des 12 jurés indiqués dans le procès-verbal de la première audience; il était juré dans l'autre section du tribunal; il ne pouvait donc siéger en même temps dans les deux sections.

(5) Jean Allafort, né au Bourdeix en 1744, administrateur du district de Nontron, fut élu député de la Dordogne à la Convention; il fut plus tard membre du Conseil des Anciens; banni en 1816, il mourut à Paris en 1818.

Étienne Borie-Cambord, âgé de 57 ans, député à la Convention Nationale, demeurant à Sarlat <sup>1</sup>.

François Meynat <sup>2</sup>, âgé de 38 ans, député à la Convention Nationale, demeurant à Paris, rue Villedot.

Pierre-Nicolas Perrier, âgé de 40 ans, secrétaire à la Convention, section de la bibliographie...

Emilie Langlois, âgée de 27 ans, marchande de dentelles, demeurant à Paris, rue du Faub. Honoré, maison Pierre...

L'accusateur public requiert et le Tribunal ordonne, qu'attendu que le témoin précédemment entendu est convaincu d'avoir intrigué pendant le cours des débats en se mêlant parmi les auditeurs, et en cherchant à influencer l'opinion du juré, il sera provisoirement mis sous la surveillance d'un gendarme jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné <sup>3</sup>.

Le substitut Samborel prononce alors son réquisitoire <sup>4</sup>, puis le citoyen Cézille présente la défense des accusés <sup>5</sup>. Le président résume ensuite l'affaire et rédige les questions posées au jury; celui-ci se retire dans sa chambre pour délibérer et le président fait sortir les accusés, cependant que le Tri-

---

(1) Etienne Borie-Cambord, né à Sarlat en 1737, avocat dans sa ville natale, fut élu député de la Dordogne à la Convention, puis aux Cinq-Cents; il fut ensuite nommé juge à Cognac, où il mourut en 1804.

(2) François Meynard, né à Vanxains en 1756, avocat à Périgueux, fut élu député de la Dordogne à la Convention, puis aux Cinq-Cents; il siégea ensuite au Corps Législatif; vice-président du Tribunal civil de Périgueux en 1811, il fut élu représentant de la Dordogne à la Chambre des Cent Jours, réélu plusieurs fois par la suite et il mourut en 1828.

(3) Il est assez piquant de voir cette jeune marchande de dentelles, qui habite Paris et qui est citée comme témoin à décharge, intriguer dans l'auditoire en faveur des accusés; à la requête duquel avait-elle été citée ?

(4) Ce réquisitoire, qui devait développer l'acte d'accusation, n'est pas analysé dans le procès-verbal des débats.

(5) Le 29 Vendémiaire, Lambertie, encore au Plessis, adressa à l'accusateur public la curieuse lettre suivante (dossier du procès) :

« Citoyen, Nous sommes quatre coaccusés dans la même affaire. Le citoyen Cézille nous a été donné pour défenseur. Dans la crainte qu'il ne fut trop chargé, j'ai appelé à son secours le citoyen Cahier, que je choisis pour mon défenseur. Veuillez bien lui donner communication de mes pièces; le plus petit délai me serait nuisible ».

Il ne semble pas qu'il ait été tenu compte du désir exprimé par l'accusé car il n'est pas question du citoyen Cahier dans le procès-verbal des débats.

bunal reste à l'audience. Les jurés, ayant terminé leur délibération, rentrent en séance et chacun répond aux questions posées. Enfin, on réintroduit les accusés, le substitut requiert l'application de la loi et, après avoir consulté ses assesseurs, le président prononce le jugement et lève l'audience.



Seize questions furent posées au jury, qui répondit affirmativement aux 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>, et négativement aux 4<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup>; il ne se prononça pas sur les autres, les faits auxquels elles se rapportaient n'ayant pas été déclarés constants.

Après avoir reproduit l'acte d'accusation, le jugement résume les questions posées au jury et les réponses de celui-ci, qui motiveront la sentence :

Il est constant qu'il a été pratiqué des manœuvres dans la commune de Périgueux... tendant à favoriser la propagation du système liberticide du fédéralisme, en cherchant à corrompre l'esprit public par des motions et adresses d'après lesquelles on insinuait que la Convention n'était pas libre, qu'une force armée départementale lui était utile, en cherchant à l'avilir par des expressions outrageantes contre les membres les plus prononcés qui avaient eu le courage de déjouer cette horde liberticide dans son sein même<sup>2</sup>, et en s'apitoyant sur le sort du tyran Capet, à l'effet de maintenir la royauté.

Que Pierre Moulin... est convaincu d'être auteur ou complice de ces délits, en rédigeant de concert avec ses co-accusés Sirey, Lambertie et Pipaud une adresse pour faire arrêter cette force armée destinée à marcher contre Paris; encore d'avoir dit que le ci-devant roi était le plus honnête homme de France et qu'il donnerait un million de vies, s'il les avait, pour maintenir son autorité.

Qu'il l'a fait avec des intentions criminelles et contre-révolutionnaires.

---

(1) Ces deux questions étaient relatives à Sirey.

(2) Il est curieux de constater que des deux côtés on s'adressait les mêmes accusations : Pipaud et ses amis avaient traité la Montagne de horde liberticide et le Tribunal, à la suite de l'accusateur public, qualifiait de la même épithète infamante les Girondins et les « fédéralistes »; les uns et les autres prétendaient défendre l'unité et l'indivisibilité de la République, l'indépendance de la Convention, etc.

Que Jean-Baptiste Sirey... est convaincu d'être auteur ou complice de ces mêmes délits, en rédigeant de concert avec ses co-accusés l'adresse en question.

Mais qu'il n'a point agi avec des intentions criminelles et contre-révolutionnaires.

Que Pierre Montet-Lambertie... est convaincu d'être auteur ou complice de ces délits, en concourant à la rédaction de ladite adresse, d'y avoir peint les patriotes de la Convention sous les couleurs les plus noires, en ajoutant que les douze juges des 2 et 3 septembre, qui avaient massacré tant d'honnêtes gens, siégeaient parmi eux, enfin d'avoir dit dans un discours que le peuple était sans roi et le roi sans trône.

Qu'il l'a fait dans des intentions criminelles et contre-révolutionnaires.

Que Pierre-Eléonor Pipaud... est convaincu d'être auteur ou complice de ces délits, en concourant à la rédaction de ladite adresse, en faisant un réquisitoire tendant à faire fédéraliser le département de la Dordogne avec celui de la Côte-d'Or.

Qu'il l'a fait dans des intentions criminelles et contre-révolutionnaires.

Qu'il n'est pas constant qu'il ait été pratiqué des manœuvres tendant à favoriser et à égarer le peuple dans la même commune par les pratiques du fanatisme et de la superstition, en tourmentant les ci-devant prêtres constitutionnels, en faisant des discours et des motions en faveur des prêtres réfractaires.

Enfin qu'il n'est pas constant qu'il ait été pratiqué des manœuvres pour le rétablissement de la royauté et tendant à discréditer les assignats, et à avilir les autorités constituées.

Le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la loi, condamne lesdits P. Moulin, P. Montet-Lambertie et P.-E. Pipaud à la peine de mort, conformément à la loi du 18 décembre... [1792], dont il a été fait lecture, laquelle est ainsi conçue : « La Convention nationale décrète que quiconque tentera de rompre l'unité de la République ou d'en détacher des parties intégrantes pour les réunir à un territoire étranger, sera puni de mort »...<sup>1</sup>

Ordonne qu'à la diligence de l'accusateur public le présent jugement sera mis à exécution dans les vingt-quatre heures, sur la place de cette commune à ce destinée...

Fait et prononcé le 8 Brumaire an III (29 octobre 1794)...

---

(1) Il fallait beaucoup d'imagination (!) pour voir dans les actes des trois condamnés l'intention de « rompre l'unité de la République ».

Cette dernière audience avait été très longue et, quand le jugement eut été rendu, il était trop tard pour que l'exécution fut possible le soir même; elle fut donc remise au lendemain. Ce jour-là, 9 Brumaire (jeudi 30 octobre), à dix heures du matin, l'huissier Leclerc signifia le jugement au concierge de la maison de justice et, peu après, les trois condamnés furent conduits place de Grève, où se dressait alors la guilotine, et y subirent la peine de mort. Les journaux de l'époque nous apprennent que l'exécution eut lieu sous une pluie battante.

\* \* \*

Le jury avait déclaré que Sirey n'avait pas agi avec des intentions criminelles et contre-révolutionnaires, c'est-à-dire qu'il n'était pas coupable. Son acquittement fit l'objet d'un arrêt spécial, rendu également le 8 Brumaire. Après avoir reproduit une bonne partie du jugement, les parties notamment qui intéressaient l'inculpé, le président Deliége terminait ainsi :

Disons que ledit J.-B. Sirey est et demeure acquitté de l'accusation; en conséquence, ordonnons qu'il sera mis en liberté sur le champ, si toutefois il n'est détenu pour autres causes, et que les scellés, si aucuns il y a dans son domicile, seront levés par qui de droit.

Après la formalité de la levée d'écrou, Sirey sortit de la Conciergerie; il dut être quelque peu désarmé, lorsqu'il se trouva seul, dans la nuit, sur le bord de la Seine, alors que ses compagnons de lutte et de captivité allaient expier sur l'échafaud leur amour de la liberté et de la justice... A moins que son compatriote Maleville, dont la sympathie agissante s'était déjà manifestée, ne l'attendit pour lui donner asile et le reconforter.

## V — ÉPILOGUE

L'accusateur public avisa les administrateurs de la Dordogne et de la Haute-Vienne du jugement qui condamnait à mort Pipaud, Moulin et Lambertie, pour que fut pratiquée la saisie de leurs biens, qui étaient acquis à la République « conformément à l'article 2 du titre II de la loi du 10 mars 1793 ».

Ce jugement eut-il quelqu'écho à la Société populaire de Périgueux ? Nous ne pouvons le savoir, car les registres des procès-verbaux, que nous possédons, s'arrêtent au 1<sup>er</sup> Floréal an II (20 avril 1794), le ou les suivants étaient perdus. On n'en trouve pas trace dans les registres du Comité de Surveillance.

Il ne fut plus question, du moins à Périgueux, ni de Pipaud, ni de Lambertie.

Pour venger la mémoire de son frère, Jean Moulin publia une *Dénonciation aux Administrateurs du district de Périgueux contre le ci-devant comité révolutionnaire de cette ville et divers particuliers prévenus de terrorisme*, qui ne paraît pas avoir eu de suite <sup>1</sup>.

Le 11 Frimaire (1<sup>er</sup> décembre 1794), Sirey adressa au Tribunal Révolutionnaire la lettre suivante <sup>2</sup> :

Citoyens Magistrats,

J'ai été jugé par le Tribunal, salle de l'Égalité, le huit Brumaire ; mes trois co-accusés furent condamnés et je fus acquitté unanimement.

Dans ma cause ont été produits les monuments de civisme les plus authentiques, les plus éclatants. Les Sociétés populaires de Bergerac, de Sarlat, de Belvès se prononcèrent hautement et ont envoyé dans mon intérêt des réclamations précieuses, avec pièces probantes. La Société de Périgueux a fait passer des extraits de ses registres, qui me sont aussi très favorables. Le représentant du peuple Peyssard a fait passer des lettres importantes.

Enfin, à ces pièces, que je réclame en nature, s'il est possible, je demande que le Tribunal joigne copie de la dénonciation faite contre moi.

Deux jours après, le 13 Frimaire, le Tribunal rendit en chambre du Conseil un jugement qui faisait droit à sa requête, ce qui nous empêche de connaître ces diverses pièces, les lettres de Peyssard notamment, qui devaient offrir un certain intérêt. Ces documents devaient lui servir à composer sa brochure sur le *Tribunal Révolutionnaire* <sup>3</sup>, qu'il écrivit

---

(1) J. Moulin, *Dénonciation*, etc., s.l.n.d., in-4°, 40 p.

(2) Dossier du procès.

(3) J.-B. Sirey, *Du Tribunal Révolutionnaire*, à Paris, de l'Imp. de Du Pont, Frimaire an III de la République (21 novembre-20 décembre 1794), petit

en quelques jours, dès sa libération, et qu'il publia aussitôt. Voici ce que dit l'abbé Leclerc de ce pamphlet :

Sirey, dans les lettres qu'il a écrites avant les débats, s'est révélé un homme énergique et brave ; il en est de même dans cette brochure. C'est un violent réquisitoire contre le Tribunal Révolutionnaire. Il a été un des premiers, dans la presse, à oser parler de la Terreur. Il y décrit toutes les péripéties, les angoisses et les humiliations qui attendent un accusé, depuis l'arrestation jusqu'à l'échafaud, en passant par l'emprisonnement, le voyage, l'arrivée et le séjour à la Conciergerie, l'interrogatoire, la signification de l'acte d'accusation, les audiences, etc. Ce travail est une précieuse source de renseignements narrés par un témoin et un acteur <sup>1</sup>.

Le début de l'*Avertissement*, va donner le ton de l'ouvrage :

J'avais vu, de mes yeux, le nouveau tribunal révolutionnaire égorger, un à un, ou par deux, ou par trois, même par sept, les hommes les plus honnêtes, les plus paisibles, même d'excellents patriotes, pour des propos, pour des écrits prétendus fanatiques, royalistes, fédéralistes <sup>2</sup>.

Comme on le voit, il ne s'occupe que du « nouveau tribunal », c'est-à-dire de celui qui fut réorganisé après le 9 Thermidor. Dans le corps de la première partie, la plus longue, il fait des allusions à son procès et cite des détails qui le concernent, ainsi que ses malheureux co-accusés. La seconde partie, qui a pour titre : *Théorie des tribunaux révolutionnaires*, étudie ce que devraient être ces institutions d'exception.

---

in-4°, VIII-101 p., une vignette sur le titre et deux petits culs-de-lampe révolutionnaires (bonnets phrygiens, niveaux, etc.) ; au verso du titre, on lit :

« A Paris, chez l'auteur, rue Nicaise, n° 328, près les Galeries du Louvre, et chez Du Pont, imprimeur-libraire, rue de la Loi, n° 4232 ».

La *Bibliographie du Périgord* mentionne cet ouvrage sous un titre et une date inexacts ; Grédot (loc. cit.) prétend qu'il « est devenu rarissime », opinion quelque peu exagérée.

(1) Abbé Leclerc, loc. cit., p. 358.

(2) Dans cet *Avertissement*, l'auteur dit : « Il y a deux mois, mes matériaux étaient recueillis, ma rédaction terminée » ; comme il fut acquitté le 8 Brumaire et que l'opuscule est daté de Frimaire suivant, il l'avait donc écrit pendant son séjour au Plessis.

A partir de ce moment, la biographie de Sirey est trop connue pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter longuement. Grâce à la protection de Maleville, il fut d'abord attaché au Comité de législation de la Convention; puis, sous le Directoire, il entra au Ministère de la Justice comme adjoint au chef de la division criminelle. Après le 18 Brumaire, il devint avoué, puis avocat à la Cour de cassation; en cette qualité, il plaida souvent dans la salle où il avait comparu devant le Tribunal Révolutionnaire.

On sait qu'outre le *Recueil général des lois et arrêts*, qui l'a rendu célèbre, il a écrit de nombreux ouvrages de jurisprudence.

Il mourut à Limoges en 1845. Il avait épousé une nièce de Mirabeau, Jeanne de Lasteyrie du Saillant (1776-1843), qui a publié des ouvrages pour la jeunesse<sup>1</sup>.



Au début de ce travail, je m'étais demandé quelles haines tenaces ces malheureux avaient attirées sur eux, pour qu'on les ait maintenus prisonniers et condamnés à mort en pleine réaction thermidorienne.

Il faut d'abord remarquer que s'ils ne furent pas envoyés tous quatre à l'échafaud pendant la Terreur, c'est que des circonstances matérielles s'opposèrent à ce qu'ils fussent réunis à la Conciergerie avant la chute de Robespierre; il fallut ensuite y mettre quelques formes.

Ils furent poursuivis par l'implaçable haine de Villefume, soutenu par quelques-uns des députés de la Dordogne, Pinet et Roux-Fazillac entr'autres, qui siégeaient à la Montagne et qui ne pardonnaient pas aux rédacteurs de

---

(1) Dans deux discours prononcés en décembre 1936, l'un par M. André Léger à la conférence du stage des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation et l'autre par M. Raymond Chandon à la conférence des avocats stagiaires de Bordeaux, on trouvera d'intéressants détails sur la vie de Sirey après son acquittement, notamment sur son mariage et sur sa mort dans le cabinet du président du Tribunal Civil de Limoges, alors qu'il venait protester contre la demande en interdiction qu'une de ses filles avait formée contre lui, ainsi que sur le duel et le meurtre de son fils.

l'adresse à la Convention d'avoir qualifié leur parti de « horde liberticide » et de « minorité de représentants indignes de leur mission auguste ». Villefumade était un de ces illuminés, qui croyaient travailler au bonheur du peuple en supprimant les tièdes et les modérés; peut-être aussi était-il mû par un obscur désir de venger certaines blessures d'amour-propre. Pour arriver à ses fins, il ne plaignit ni son temps, ni sa peine et il fit plusieurs fois le voyage de Paris, afin de soutenir cette accusation de fédéralisme, dont il savait qu'on ne se sauvait pas.

Comme la majorité des membres de la Société populaire, Lambertie avait voté l'adresse à la Convention, sans prendre aucune part à la rédaction. Mais lui aussi avait attiré la haine de Villefumade et de ses amis, en exprimant hautement le dégoût que lui inspiraient Marat et les Septembriseurs et en les accusant d'être à la solde de Philippe d'Orléans; c'est uniquement pour simplifier la besogne qu'on l'accola aux trois rédacteurs de l'adresse dans la même accusation de fédéralisme. On ne trouva du reste rien d'autre à lui reprocher, si ce n'est son lointain passé.

Enfin, pourquoi Sirey fut-il acquitté, alors que ses trois compagnons furent condamnés à mort ?

On a vu que les jurés l'avaient dit convaincu d'être auteur ou complice des mêmes délits que ses co-accusés; mais alors que ceux-ci étaient reconnus coupables, lui était déclaré n'avoir point agi avec des intentions criminelles et contre-révolutionnaires; quant aux accusations d'avoir proposé une motion en faveur des prêtres réfractaires et d'avoir voulu discréditer les assignats, elles étaient écartées comme non prouvées ! Cette différence de traitement ne peut avoir eu pour cause que des interventions, qui se manifestèrent en sa faveur et qui furent plus puissantes que celles de Villefumade et de ses amis.

Il est probable que le rôle de Boussion ne se borna pas à activer la marche du procès.

Celui que joua Peyssard est plus certain, comme le prouvent les lettres de lui, que Sirey réclama au Tribunal. Du temps qu'il avait été maire de Périgueux, il avait eu notre

vicaire épiscopal comme notable et il l'avait souvent rencontré à la Société populaire; il avait donc pu l'apprécier; aussi se laissa-t-il convaincre par Maleville.

Celui-ci, pendant qu'il avait été vice-président de l'administration départementale et ensuite comme membre du Tribunal de Cassation, avait su acquérir une grosse influence, tant en Dordogne qu'à Paris; aussi put-il intervenir auprès des membres du Tribunal Révolutionnaire et des représentants du Département pour sauver Sirey, soit que des amis sarladais le lui aient demandé, soit qu'il se soit rappelé l'intelligence et l'habileté du jeune et enthousiaste curé de Doissac.

En accomplissant cette bonne action, Maleville ne se doutait probablement pas qu'il donnait à la France un des plus grands juristes des temps modernes.

D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

---

## VARIA

---

### HOMMAGE POUR LA TERRE DE GURSON

Dans un registre d'hommages (Domaine du Roi) du XVII<sup>e</sup> siècle, coté C. 2328 aux Archives de la Gironde, se trouve un hommage du comte de Foix pour la terre et comté de Gurson.

Il s'agit d'Henry François de Foix de Candalle, duc de Rendan, dit de Foix, pair de France, comte de Fleix et de Gurson, captal de Buch, marquis de Sennecey <sup>1</sup>. Il avait hérité les biens de sa maison en 1665, par la mort de son frère aîné, Jean-Baptiste-Gaston de Foix, duc de Rendan. Il était fils de Frédéric de Foix, comte de Gurson et du Fleix, qui fut grand sénéchal de Guyenne. Tous les frères d'Henry-François de Foix, duc de Rendan, étant morts jeunes au service du roi, lui-même, étant décédé en 1714 sans postérité, fut le dernier du nom et armes de sa maison.

Il portait d'or à trois pals de gueules qui est de Foix; écartelé de Béarn qui est d'or à deux vaches passantes de gueules, accornées, accolées et clarinées d'azur. Heaume couronné d'or; cimier, une tête de vache de gueules; hachements d'or et de gueules; supports : deux lions <sup>2</sup>.

Comme la plupart des seigneurs, au XVII<sup>e</sup> siècle, le comte de Foix-Gurson s'était fixé à Paris. M<sup>e</sup> Jacques Journiac, avocat au parlement et « habitant de la comté de Gurson », le représentait dans ses seigneuries, faisait office d'intendant et de procureur et rendait en son nom les foi et hommages dus au roi. Tous pouvoirs lui furent donnés à cet effet, en particulier le 30 décembre 1673, par Henry-François de Foix et en son hôtel, rue Neuve Saint-Augustin à Paris. Une copie de cette procuration a été transcrite à la suite de l'hommage.

« Les présidens trésoriers de France, généraux des Finances, juges du Domaine du Roy et Grands Voyers en la Généralité de Guyenne. A tous ceux qui ces présentes verront : Salut. Sçavoir faisons que, pardevant nous, s'est présenté M<sup>e</sup> Jacques Journiac, advocat en la cour du parlement de Paris, au nom et comme étant chargé par pro-

---

(1) Anselmé, t. III.

(2) Sainte-Marthe, historiographe de France (1670).

curation expresse de Msr Henry-François de Poix de Candalle, pair de France, duc de Rendan, comte de Gurson et du Fleix, sgr baron des baronies d'Eymet, Moncuq, Lévignac et autres plasses, datée lad. procuracion du 30 décembre de<sup>r</sup>, laquelle sera ci-après insérée, assisté de M. Izaac Lafevre.

» Lequel, en présence du procureur du Roy, estant tête nue, les deux genoux à terre, sans ceinture, épée ny éperons, tenans les mains jointes, a fait et rendu au Bureau les foy, hommage et serment de fidélité qu'il doit au Roy nostre Sire Louis XIV, Roy de France et de Navarre, à présent régnant, à cause du duché de Guienne et couronne de France, pour raison de la terre et comté de Gurson, ses appartenances et despendances, mouvant à hommage de sa majesté. Le tout situé en l'eslection de Périgord.

» Et après qu'il a juré sur les saints Evangiles d'estre bon et fidelle sujet et vassal du Roy, et de satisfaire à toutes les obligations auxquelles sont sujets les vassaux de sa Majesté, et à tous les droits et devoirs seigneuriaux dont lesd. biens se trouveront chargez, mesmes les frais de la saisie, et autres qui pourront estre deubs, ensemble ceux des Commissaires, si aucuns ont esté établis, au régime desdits biens et fruits d'iceux, ledit vassal a esté par nous investi dudit fief, à la charge d'en fournir son adveu et dénombrement dans les quarante jours portez par l'ordonnance, à peine de nullité des présentes, et d'estre procédé à la réunion desdits biens, sur la saisie faite ou à faire, luy faisant main levée des fruits desdits biens saisis, la saisie du fonds tenans jusques à la réception et vérification entière dudit adveu et dénombrement.

» Fait à Bourdeaux, au Bureau des Finances et Domaine du Roy en la Généralité de Guyenne, le X6 jour de mars mil six cens soixante-quatorze »

Suivent les signatures ; et, au bas de la feuille, à droite, est celle de J. Journiac « homager aud. nom ».

M<sup>me</sup> GARDEAU.

---

*Le gérant responsable, J. RIBES.*